Observatoire national de l'enfance en danger

Rapport final
En réponse à l'appel d'offre thématique 2008

Enquête sur les modalités des fins de prise en charge à l'Association Jean Cotxet

La transition Jeune majeure
Un temps négocié

Mai 2010

Directeur scientifique : Marc Bessin (IRIS, EHESS)

Nathalie Guimard
Juliette Petit Gats

Nous tenons tout d'abord à remercier Monsieur Marc Bessin pour son soutien et ses conseils avisés.

Nous remercions bien évidemment tous les professionnels de l'O.N.E.D. pour la confiance qu'ils nous ont accordée dans la mise en œuvre de ce travail.

Tous nos remerciements à Monsieur Pineau, Monsieur Grilfond et aux professionnels de l'Association Jean Cotxet de nous avoir toujours soutenu dans notre cheminement.

Enfin, nous remercions chaleureusement tous les professionnels, les Jeunes majeurs et les Anciens pour leur disponibilité et sans lesquels cette étude n'aurait pas abouti.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

INTERETS DU SUJET 5
LE TRAVAIL DE TERRAIN 8
Elargissement de la population enquêtée par questionnaires 9
Plus d'entretiens semi directifs passés 10
Observations participantes de signatures de contrat Jeune majeur 10
Recueil de lettres de jeunes 11

PARTIE 1 : TRANSITION VERS L'AGE ADULTE : CAS PARTICULIER DES JEUNES MAJEURS. 12

I/ AUJOURD'HUI, DEVENIR ADULTE 12
A/ Le passage à l'âge adulte, des définitions plurielles 12
B/ Une indépendance de plus en plus tardive 13
C/ Une désynchronisation des seuils de passage 15
II/ LES JEUNES, CIBLES DE L'INTERVENTION PUBLIQUE 17
A/ Les politiques d'insertion en faveur des jeunes 17
B/ Les politiques à l'égard des Jeunes majeurs 19
III/ LA TRANSITION JEUNE MAJEURE: UNE DEMARCHE RITUALISEE 22
A/ Rites administratifs 23
La lettre 23
L'évaluation de la demande 25
La signature du Contrat Jeune majeur 26
La fin du contrat 29
B/ Rites éducatifs 29
L'admission dans l'établissement 29
Le parcours du jeune dans l'établissement 31
La sortie de l'établissement 32
Le Contrat Jeune majeur : un rite institutionnel ? 33

PARTIE 2: EXPERIENCES VECUES PAR LES PROFESSIONNELS 35

I/ DES OBJECTIFS ET DES LIMITES A CETTE INTERVENTION 36
II/ LA CONSTRUCTION D'UNE EVALUATION INDIVIDUELLE 37
A/Conséquences professionnelles des évaluations individuelles 37
B/ Un modèle d'évaluation individuelle 39
Les registres d'arbitrage 39
La situation «idéale» 42
La situation « agaçante » 43
III/ LA PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES ET CONSEQUENCES SUR LES PRATIQUES 46
A/ La contrainte temporelle 46
La durée des CJM : un outil entre arbitrages et prise en compte des contraintes 49
B/ La contrainte contractuelle 53
C/ La contrainte économique 55
IV/ ESPACES DE NEGOCIATION 60
A/ Les comportements jugés déviants 60
B/ L'inactivité du jeune 62
C/ Les grossesses 65
V/ ENTRE EVALUATION INDIVIDUELLE ET PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES, LES TYPES DE CONTRATS PROPOSES 68

PARTIE 3 : LES JEUNES MAJEURS 72

I/ QUI SONT LES JEUNES MAJEURS DE L'ASSOCIATION JEAN COCXET? 72
II/ LA CATEGORISATION DES JEUNES MAJEURS 76
III/ LE DETACHE 81
L'entrée dans le champ de l'assistance 81
Le parcours institutionnel 82
Le réseau 83
Le lien avec les professionnels 85
Le cadre contractuel 86
Leur rapport à l'insertion 87

La revendication d'un statut d'adulte *88*
Le départ *91*
IV/ LE RECONNAISSANT 94
L'entrée dans le champ de l'assistance et parcours institutionnel *94*
Le lien avec les professionnels *96*
Le réseau *100*
Le cadre contractuel *100*
Leur rapport à l'insertion *101*
Le départ *102*
V/ LE DEVALORISE **104**
L'entrée dans le champ de l'assistance *104*
Le parcours institutionnel *105*
Le cadre contractuel *107*
Le lien avec les professionnels *108*
Le réseau *110*
Leur rapport à l'insertion *110*
Le départ *113*

CONCLUSION **116**

TYPES DE DEPARTS 116
CONCLUSION GENERALE 117

ANNEXES **120**

ANNEXE 1: BIBLIOGRAPHIE 120
ANNEXES 2 : GRILLES D'ENTRETIENS 126
Les entretiens avec les jeunes *126*
Entretien avec les travailleurs sociaux des structures *127*
Entretiens avec les éducateurs et les Inspecteurs A.S.E. *127*
ANNEXES 3 : QUESTIONNAIRE JEUNES MAJEURS 2009 128
ANNEXES 4 : ENQUETE JEUNES MAJEURS, 2009 133
ANNEXE 5: TABLEAUX DES ENQUETES 148

INTRODUCTION

Intérêts du sujet

Dans le cadre l'appel d'offre 2008, nous avons proposé de mettre en place cette étude dont l'objectif principal est de comprendre comment se déroulent les fins de prises en charge des jeunes accueillis dans trois services de l'Association Jean Cotxet. Nous avons proposé de nous pencher sur les moments précédents le départ (enquête auprès de jeunes dont la fin de prise en charge est proche), et sur les moments suivants cette sortie (enquête auprès d'Anciens jeunes sortis depuis quelques années), en avançant quelques questions. Quels sont les axes d'intervention développés par les équipes éducatives ? Quels sont les moyens mis en place par les travailleurs sociaux, par les services de l'Association et par les jeunes eux-mêmes (en termes de stratégies et de ressources mobilisées) ? Ces moyens correspondent-ils aux besoins des jeunes ? Nous avons également proposé d'interroger les modalités de départ de ces jeunes. Comment vivent-ils ces départs? Les départs sont-ils négociés, préparés ou au contraire sont-ils abrupts?[1] Quelles sont les procédures ainsi que les rituels effectués lors de la période précédant la sortie, et quels sont leurs impacts sur la vie future?

Nous nous centrons essentiellement sur les modalités de départ des majeurs car les terrains sollicités accueillent une forte proportion de majeurs, et parce qu'interroger des mineurs nécessite l'autorisation parentale. Se focaliser uniquement sur des majeurs implique un autre regard sur les modalités de fin de prises en charge. L'État a une obligation et un devoir d'assister et d'intervenir auprès d'enfants mineurs dont les parents sont confrontés à des difficultés dans l'exercice de leurs responsabilités. L'assistance pour les majeurs s'effectue dans des conditions différentes de celles des mineurs, elle n'est plus obligatoire, et se situe dans un cadre particulier : le Contrat Jeune Majeur[2] (C.J.M.). Ainsi, dès lors que le jeune placé a atteint sa majorité, les interventions se modifient ayant pour conséquence une logique différente de la part des professionnels mais également de la part des jeunes.

Nous partons de l'hypothèse que le cadre légal de l'assistance aux Jeunes majeurs et la fin de prise en charge à 21 ans, agissent sur les trajectoires individuelles des jeunes et sur les pratiques éducatives et institutionnelles. Les mécanismes qui se mettent en place autour de ces prises en charge ne peuvent être regardées que dans leur globalité. En effet, s'agissant d'une

[1] DAVID Myriam, *Le placement familial, de la pratique à la théorie*, 2004 (5ème édition), Paris, Dunod.
[2] Nous nous intéressons dans cette étude aux jeunes placés dans le cadre d'une mesure civile.

Association, les établissements restent relativement « maîtres[3] » de leur décision quant à l'accueil ou à la fin de l'accueil des jeunes dans la structure (même si les financements obligent par exemple à la sectorisation). Les Inspecteurs, eux, restent « maîtres » de la décision finale quant au renouvellement ou non d'un contrat. Nous constatons qu'il s'agit avant tout d'un espace de négociation où les acteurs sont interdépendants, et sont liés les uns aux autres dans un rapport de dépendance réciproque, de façon consciente ou non. Interdépendance dont l'analogie de Norbert Elias (1985) avec le jeu d'échec nous semble éclairante : *«Comme au jeux d'échecs, toute action accomplie dans une relative indépendance représente un coup sur l'échiquier social qui déclenche infailliblement un contre coup d'un autre individu (...) limitant la liberté d'action du premier joueur"*[4].

Le temps imparti à cette étude et le choix de la méthode d'analyse d'entretiens ne peuvent pas nous permettre de comprendre toutes les formes de négociations qui se mettent en place dans ces formes d'interrelations[5]. Toutefois, et si ces interrelations sont marquées par le pouvoir (au sens relationnel du terme), cela nous permet de nous détacher de l'idée que les professionnels seraient entièrement soumis au pouvoir hiérarchique, aux décisions et aux politiques sociales. Le concept de contexte de négociations, tel qu'il a pu être développé par Anselm Strauss nous a permis de mieux appréhender les enjeux[6]. Contexte de négociation qui ne peut se comprendre sans le contexte structurel, les deux exerçant des influences réciproques. Ce contexte structurel, nous l'abordons pour montrer l'évolution de ce mode de prise en charge. Il s'agit également, de comprendre comment les contraintes qui s'imposent aux acteurs (professionnels et jeunes) ont des conséquences sur les modalités de fin de prise en charge. Le C.J.M. donne lieu, nous le verrons, à des négociations, bougeant les frontières de son cadre légal.

Nous émettons l'hypothèse que l'enjeu sous tendant ces négociations est que chacun des acteurs (professionnels de terrain, décisionnaires politiques sociales et les jeunes) tentent de maitriser les trajectoires des jeunes, chacun ayant une certaine conception de ce que doit

---

[3] Relativement car différents enjeux en effets qui n'apparaîtront pas dans ce travail traversent les institutions; par exemple, les Inspecteurs, éducateurs A.S.E. ou structure ont intérêt de maintenir des ententes au risque pour chacun de se retirer des possibilités (les institutions sont payées par les départements qui ont besoin, au travers les éducateurs A.S.E., de trouver des places dans les foyers)

[4] ELIAS Norbert, *La société de cour*, Flammarion, 1985.

[5] Par exemple, ce que les Inspecteurs négocient avec les supérieurs hiérarchiques, pouvoir politique, mais également par exemple les éducateurs avec les cadres des structures)

[6] STRAUSS Anselm BASZANGER, *La trame de la négociation: sociologie qualitative et interactionnisme*, Editions L'Harmattan, 1992.

devenir un jeune de l'A.S.E.. C'est bien l'avenir d'un individu inscrit dans la société qui se pose. Or, pour pouvoir maitriser son avenir, se projeter, anticiper, prévoir, il faut avoir une certaine maitrise du temps et ne pas être dans l'urgence d'un besoin. L'individu doit pour cela avoir suffisamment de supports c'est-à-dire *« la capacité de disposer de réserves qui peuvent être de type relationnel, culturel, économique, etc. et qui sont les assises sur lesquelles peut s'appuyer la possibilité de développer des stratégies individuelles »*[7]. Ces supports permettent ainsi à l'individu de *« développer des stratégies personnelles, disposer d'une certaine liberté de choix dans la conduite de sa vie parce que l'on n'est pas dans la dépendance d'autrui »*[8].

Cette approche nous semble pertinente et nous distancie de toute approche trop déterministe qui ne permet pas de comprendre le sens vécu des Jeunes majeurs. Leur histoire, leur situation, le sens qu'ils accordent à cette prise en charge est d'une trop grande homogénéité pour en faire une catégorie sociologique. Et si nous reprenons l'idée que c'est la réaction sociale qui fournit la catégorie sociologique[9], la particularité de ces jeunes, c'est bien d'être dans une situation d'Assisté social, catégorie qui engendre la formation d'identités spécifiques chez les individus qui connaissent cette situation[10]. Ce qui semble novateur et pertinent dans cette étude, c'est également comprendre que les expériences vécues des professionnels et le sens qu'ils attribuent aux différentes situations rencontrées ne correspondent pas toujours au sens vécu des Jeunes majeurs. Ce parti pris pour la méthode est intéressant car il évite de rester dans une vision normative (par exemple, la bonne sortie serait celle ou le jeune accède à un emploi, un logement,...) et permet finalement de rendre compte de la parole des jeunes, confrontée à celles des professionnels. Ces échanges autour du C.J.M impliquent des engagements et des contraintes pour les différents acteurs.

Dans un premier temps, nous rappelons les différentes caractéristiques de la Jeunesse aujourd'hui et soulignons que la prise en charge des études en France incombe largement à la famille. Ainsi, le temps imparti à l'Assistance aux Jeunes majeurs et la contractualisation des mesures interrogent les pratiques professionnelles. Nous retraçons également le parcours ritualisé des Jeunes majeurs au sein des dispositifs de la Protection de l'enfance. Puis, dans un second temps, nous voyons comment la pratique du C.J.M., devenu outil unique, influence les

[7] CASTEL Robert, et HAROCHE C, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi: entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Fayard, 2001
[8] Ibid
[9] MESSU Michel, *Les assistés sociaux suivis de l'Assistance d'Assurance*, Academic press Fribourg, 2009, reprenant SIMMEL Georg, (3ème édition) *Les pauvres*, PUF, 2005.
[10] Ibid., p 5

représentations et les pratiques des professionnels. Nous observons également comment les professionnels jugent les situations qu'ils rencontrent, en mettant en valeur leur grille de lecture. Dans un troisième temps, en nous appuyant sur les discours des jeunes, nous voyons l'influence de cette prise en charge sur leurs rapports à l'assistance, pour mieux comprendre comment ils anticipent leur départ lors de leur parcours personnel et institutionnel.

Le travail de terrain

Il était prévu initialement la passation de questionnaires auprès de deux populations de jeunes : les Jeunes majeurs actuellement pris en charge et les jeunes récemment sortis des structures de placement (depuis moins d'un an). Il était aussi proposé de passer des entretiens semi-directifs avec des professionnels. Au départ, notre étude s'est axée sur deux établissements de l'Association Jean Cotxet, que nous nommons ici Belharra et Jaws par souci de confidentialité. Notre choix s'est porté sur ces deux structures car elles recensent à elles deux 37% de la population Jeune majeure de l'Association et parce qu'elles développent des pratiques particulières (un accueil spécifique afin de préparer les jeunes placés à la sortie et un service de suite pour les Anciens dans l'une des deux). Toutefois, nous avons rencontré quelques difficultés à nous procurer les coordonnées des jeunes placés et des anciens dans l'une des deux structures. Certains professionnels ont jugé notre démarche d'enquête trop intrusive. Les éducateurs ont pour la plupart préféré contacter au préalable les Jeunes majeurs ou les Anciens pour les prévenir de l'étude. Pour les Anciens se pose la question du contact au-delà du mandat. Celui-ci achevé, le droit d'intervention des professionnels dans la vie privée des jeunes n'est plus légitime ni légalement, ni moralement. L'enquête serait une atteinte à l'intimité des enquêtés. Si nous considérons que le respect de l'intimité d'autrui se caractérise par *« de la réciprocité et de la présence lorsque autrui, dans un mouvement de sortie de soi et d'exposition de lui-même, donne à connaître de son intériorité »*[11], recontacter ces jeunes serait de l'ordre de l'intrusion car les professionnels ne peuvent rien leur proposer en retour autrement dit ne sont pas dans la réciprocité : *« A quoi ça sert de recontacter ces personnes, de savoir qu'ils ne vont pas bien si on ne peut rien faire pour eux ? C'est juste de la curiosité, du voyeurisme. »* (Éducateur spécialisé). Au delà du problème de non réciprocité se dessine la confusion provoquée par ce type de situation. Pour certains, se rendre compte de situations difficiles d'Anciens remet en cause les pratiques et les dispositifs. Cette démarche a été jugée soit non éthique (en étant intrusive), soit s'inscrivant dans une démarche

[11] MATRAY Bernard, « Intimité n'est pas insularité », in *Pudeur*, Etudes 2001/2, Tome 394, p.180-196.

d'évaluation des pratiques. Nous avons alors sollicité un autre établissement de l'Association Jean Cotxet qui répond également aux critères de l'étude. En parallèle, nous avons continué d'échanger avec les professionnels réticents afin d'expliquer l'apport de ce type d'enquête et d'engager une meilleure communication. Les réticences ont pu être finalement dépassées et nous avons passé les entretiens auprès des professionnels, des jeunes et des Anciens. Ainsi, ce sont finalement trois terrains d'enquête qui nous ont permis de réaliser cette recherche.

Présentation des conditions d'accueil et d'hébergement des trois structures

Etablissement Belharra	**Etablissement Jaws**	**Etablissement Kirra**
Accueil de 31 adolescentes de 15 ans à 21 ans Habilité Justice et A.S.E.	Accueil de 30 jeunes à partir de 17 ans (mixte). Habilité A.S.E.	Accueil de 14 jeunes âgés de 18 à 21 ans (mixte). Habilité A.S.E.
Conditions d'hébergement : - Structure collective hébergeant environ 8 jeunes filles, mineures ou majeures, encadrées par une équipe jour et nuit. - Pavillon en colocation situé dans l'enceinte de l'établissement - Chambres en Foyer de Jeunes Travailleurs	Conditions d'hébergement : - Chambres de bonne - Un lieu commun est ouvert en journée et soirée, les jeunes pouvant s'y rendre quand ils le souhaitent et rencontrer les éducateurs.	Conditions d'hébergement - Studios - Appartements partagés -Un lieu commun est ouvert en journée et soirée, les jeunes pouvant s'y rendre quand ils le souhaitent et rencontrer les éducateurs.

Elargissement de la population enquêtée par questionnaires

Les réticences expliquées précédemment ne sont pas les seules difficultés inhérentes à ce type de terrain. En effet, contacter des jeunes anciennement placés n'est pas une démarche des plus aisées (changement d'adresse, de numéros de téléphone portable etc.). Nous avons mal appréhendé ces complications. Nous ne sommes pas parvenues à contacter un nombre suffisant d'Anciens pour faire passer un questionnaire et traiter les informations de manière quantitative. Nous avons donc changé les méthodologies de recueil de données. Nous utilisons le Questionnaire Jeune majeur rempli par des Jeunes majeurs hébergés dans les différents établissements de l'Association. Ce questionnaire a été construit dans le but de mieux connaître la population Jeune majeure de l'Association. Nous les interrogeons sur leur vie scolaire ou professionnelle, sur leur vie amicale, amoureuse et familiale, sur leur santé, leur citoyenneté, sur leurs projets, etc. Le questionnaire des années 2008 et 2009 est

disponible en annexes n°3. Ils ont été passés par les éducateurs des foyers, ou parfois les jeunes les ont remplis seuls. Pour l'année 2008, nous avons recueilli 72 questionnaires[12], en 2009, 88[13]ont été récoltés. Cette technique de recueil de données nous permet de faire certains constats. Cependant, elle nous semble trop restrictive concernant la manière dont les jeunes vivent cette fin de prise en charge. Nous avons alors décidé de les rencontrer lors d'entretiens.

Plus d'entretiens semi directifs passés....

Au départ, nous avons proposé de passer des entretiens semi directifs avec des éducateurs des structures concernées. Au regard des explications précédentes (limite des questionnaires et troisième terrain d'enquête), nous avons étendu les entretiens à d'autres acteurs. Nous avons interviewé 23 professionnels et 19 jeunes.

Personnes enquêtées (42 personnes): 19 jeunes dont 10 Jeunes Majeurs et 9 anciennement placés, 9 Educateurs de foyers, 1 Psychologue de foyers, 5 Educateurs de l'A.S.E, 4 Inspecteurs de l'A.S.E, 1 Directeur de l'I.J.T, 2 Animateurs de l'IJT, 1 professionnel de Mission Locale (cf. annexe 5 tableaux des enquêtés: professionnels des structures, de l'ASE, et des jeunes)

Il a été choisi de rencontrer un maximum d'acteurs de statuts différents œuvrant plus ou moins directement dans la vie des Jeunes Majeurs. Il est plus difficile de rencontrer les Inspecteurs de l'A.S.E.. Nous supposons que ceux-ci, peu nombreux sur un Département, peuvent nourrir des craintes liées à la confidentialité de leurs propos.

Observations participantes de signatures de contrat Jeune majeur

Afin de nous « assurer de la réalité des pratiques évoquées en entretien[14] », nous enrichissons le recueil de nos données par la technique d'observation. L'entretien, où se décident les modalités du Contrat Jeune majeur, réunissant l'Inspecteur de l'A.S.E., l'éducateur référent de l'A.S.E., l'éducateur référent du foyer et le Jeune majeur, nous semble particulièrement

[12] Soit 67% des jeunes majeurs accueillis par les foyers (107 jeunes présents au 31 décembre 2008, Bilan d'activité 2008)
[13] Soit 79% des jeunes majeurs accueillis par les foyers (115 jeunes présents au 31 décembre 2009).
[14] ARBORIE AM, FOURNIER JP *L'enquête et ses méthodes, l'observation directe*, Armand Colin, Paris, 2008

pertinent à observer, ceci afin de mieux comprendre les logiques d'acteurs et les différentes interactions qui s'y déroulent. Nous optons pour deux modes d'observation :

- Observation non participante, où les différents protagonistes acceptent que la rencontre soit enregistrée et entièrement retranscrite par la suite.
- Observation participante (les professionnels ne sont pas informés de la démarche), possible grâce au statut professionnel d'une des chargées de cette étude. Sans entrer dans les détails entre les avantages et les inconvénients de ces modes d'observation, nous signalons que le deuxième type d'observation pose la question de l'implication de l'enquêteur du fait de sa posture professionnelle ainsi que celle du malaise moral que peut provoquer cette technique (impression par exemple de « voler » des informations). Pour éviter ces risques, l'observation de l'entretien est ainsi discutée avec l'autre auteur de cette étude pour rechercher le plus d'objectivité possible dans ce qui est observé, en prêtant systématiquement une grande attention à la question de l'anonymat et au fait que les personnes ne puissent pas se reconnaître. Nous avons pu réunir sept observations.

Recueil de lettres de jeunes

Nous avons travaillé sur un corpus de près de 210 lettres écrites par des Jeunes Majeurs de 1975 à aujourd'hui pour l'obtention d'un contrat Jeune majeur ou d'une protection Jeune majeure[15]. Ces lettres proviennent de deux structures, terrains de l'étude, ainsi qu'un autre foyer éducatif extérieur à l'Association. Ce dernier a conservé les dossiers des jeunes depuis les années 70, et il accueille uniquement des garçons, dont beaucoup d'entre eux sont placés sous l'Ordonnance 45. Ces lectures nous permettent d'observer certains changements idéologiques et de pratiques dans le champ des politiques sociales, ici plus particulièrement dans le contexte de la Protection de l'enfance.

[15] Ces lettres ont été l'objet d'une analyse d'un article. GUIMARD Nathalie, PETIT GATS Juliette, « Jeunes en quête de statut » in *Recherches Familiales*, janvier 2010, n°7.

Partie 1 : Transition vers l'âge adulte : Cas particulier des Jeunes Majeurs

I/ Aujourd'hui, devenir adulte

A/ Le passage à l'âge adulte, des définitions plurielles

Lorsque dans les années 40, Parsons[16] propose une première analyse sociologique de la jeunesse comme nouvelle classe d'âge (la "youth culture") celle-ci s'apparente plus à ce que différents auteurs appellent en France dans les années 60 « l'adolescence ». Définie par la culture de l'irresponsabilité, elle est alors considérée comme un passage entre l'enfance et l'âge adulte, fondée notamment sur une division des normes sexuées censées préparer aux rôles sociaux de l'âge adulte. Cette période, qui s'est développée notamment avec l'allongement des études supérieures, est alors caractérisée par des pratiques sociales codifiées (l'apparition du flirt en est l'une des manifestations). Elle trouve alors rapidement son terme dans le mariage et la construction d'une famille.

Depuis, les définitions de la jeunesse se sont multipliées, qu'ils s'agissent de définitions politiques ou scientifiques. Elles ne cessent d'interroger l'émergence de cette nouvelle classe d'âge, son achèvement et ses propriétés spécifiques. Elles s'intéressent aux différentes transformations sociales en questionnant notamment les seuils de passages vers l'âge adulte. Certains sociologues (Olivier Galland, Catherine Villeneuve-Gokalp, Gérard Mauger,) s'appuient sur différents seuils définissant la transition vers l'âge adulte[17] : la sortie du système scolaire, l'entrée sur le marché du travail, le départ de la famille d'origine, le mariage et enfin la constitution d'une nouvelle famille avec la naissance d'enfants[18]. Pour Olivier Galland[19], l'adolescence, plus proche de l'enfance que de l'âge adulte, est ainsi clairement différente de la jeunesse car elle caractérisée par une dépendance matérielle, le développement d'une culture jeune, et une protection des adultes. La jeunesse quant à elle, est marquée par une indépendance matérielle, le plus souvent partielle. Phase de transition et de

[16] PARSONS Talcott, « Age and sex in the social structure of the US », *American sociological review*, 1942, pp. 604-618

[17] Cinq seuils ont été proposés en 1976 par John Modell, Frank Furstenberg et Theodore Hershberg, John MODELL J. *et al* (1976), « Social Change and Transition to Adulthood in Historical Perspective », *Journal of family History*, (1/1), p. 7-32.

[18] CICHELLI Vincenzo, MERICO Maurizio, « Le passage tardif à l'âge adulte des Italiens : entre maintien du modèle traditionnel et individualisation des trajectoires biographiques », Documentation française, *Horizons stratégiques*, 2007/2 - n° 4, pages 70 à 87

[19] GALLAND Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, Paris, 2007

préparation aux rôles adultes, elle est définie comme un cycle de vie avec ses propres intérêts fonctionnels. D'autres chercheurs (Claudine Attias-Donfut, Thierry Blöss,) définissent la jeunesse selon une approche générationnelle, afin de retracer les rapports sociaux qui structurent cette période de vie et de saisir les mutations sociales des cycles de vie[20]. Enfin, dans le champ des sciences de l'éducation, cette transition est analysée « *dans une perspective subjective et intérieure*[21] » récusant des définitions basées sur des critères de réussite (Barbara Stauber, Axel Pohl et Andras Walter)

Ces différentes recherches, si elles n'aboutissent pas à des définitions stables de la jeunesse, permettent néanmoins de souligner le caractère dynamique de cette transition vers l'âge adulte. Les chercheurs s'accordent ainsi sur plusieurs points : les mutations conjoncturelles et structurelles de notre société ont engendré une transformation des définitions sociales des âges de la vie et un brouillage des frontières délimitant la jeunesse de l'âge adulte.

B/ Une indépendance de plus en plus tardive

Un nombre important d'études sociologiques mettent en évidence l'allongement des études (celles-ci ont doublé en cinquante ans[22]), une entrée dans le monde professionnel plus tardive et un report de l'installation dans le premier logement. L'instabilité du marché du travail liée à la crise de la société salariale, ainsi que l'allongement des études sont des éléments clés pour comprendre ce report de l'indépendance financière et résidentielle des jeunes. La stabilisation sur le marché du travail entraîne en effet rapidement l'indépendance résidentielle. En 2005, 56% des jeunes de 18 à 29 ans quittent le domicile parental pour s'installer dans un logement personnel (autre que des foyers, logements étudiants et internats), 17% sont étudiants, 62% ont un emploi temporaire et 82% ont un emploi stable[23]. Toutefois, cette indépendance de plus en plus tardive et l'incertitude qu'elle peut générer ne s'effectue pas de la même façon pour tous les jeunes, ne faisant que renforcer des inégalités déjà persistantes, « *le brouillage des étapes du cours de vie n'accompagne pas un brouillage des classes : cette faculté de faire face aux incertitudes restant déterminées socialement, ces*

[20] BLOSS Thierry et FERONI Isabelle, « Jeunesse : objet politique, objet biographique », *Enquête*, La socialisation de la jeunesse, 1991 n°6, mis en ligne le 8 février 2006, http://enquete.revues.org/document147.html
[21] « Entrer dans l'âge adulte, la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection », rapport ONED, 2008
[22] ESTRADE Mathieu-Antoine, Insee; MINNI Claude, Insee Première, septembre 1996
[23] JAUNEAU Yves, « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Etudes sociales*, INSEE, n°1156, sept.2007

dérégulations accentuent les inégalités »[24]. Les parcours scolaires et professionnels dépendent fortement des catégories sociales et des origines nationales, « *les progrès de la scolarisation n'ont en effet modifié que les extrémités de l'échelle des diplômes obtenus à la sortie de l'appareil d'enseignement*[25] ». Les enfants d'ouvriers connaissent plus de périodes de chômage et occupent davantage d'emplois temporaires. Ils sont moins dans des processus de stabilisation que les enfants de cadres ou de professions intermédiaires. Les enfants dont le père est d'origine maghrébine rencontrent aussi de fortes difficultés d'insertion professionnelle. Au bout de 5 ans, la moitié d'entre eux, n'ont pas d'emploi stable (contre le tiers des jeunes dont le père est né en France)[26]. Le processus d'inflation des diplômes[27] affecte également les jeunes non diplômés. Un jeune sortant du système éducatif sans diplôme a 26% de chances de rencontrer un parcours professionnel dominé par le sous-emploi contrairement à un jeune sortant avec un diplôme (2% de chances). Un jeune sur trois sans diplôme s'insère néanmoins rapidement et durablement dans un emploi, pour les autres, le processus d'insertion peut dépasser très largement les trois premières années[28]. Le diplôme a un double rôle, il permet de diminuer les risques de chômage et surtout, il permet l'accès à des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés.[29]

La situation socioprofessionnelle des parents a également des effets sur le parcours scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes. L'ancrage professionnel des parents dans un réseau et sur un territoire a des incidences sur les modalités d'insertion professionnelle de leurs enfants. De même, une baisse de revenus, un éclatement familial (divorce, décès d'un parent), ou un problème de santé peuvent aussi avoir des conséquences néfastes sur l'insertion professionnelle des enfants. Etre orphelin à moins de vingt ans d'un ou de ses deux parents rend plus difficile l'accès à un diplôme, influençant alors le parcours professionnel[30]. Lorsqu'un jeune cumule plus de trois facteurs de précarité, le risque de rester à l'écart de l'emploi pendant les cinq premières années de la vie active est deux fois plus élevé[31]. Les bassins d'habitation font également apparaître de fortes inégalités concernant les salaires, les

---

[24] BESSIN Marc, « La compression du temps : une déritualisation des parcours de vie ? *Education permanente*, n° 138, « les âges de la vie », 1991, pp.75-85, p.4

[25] BLOSS Thierry et FERONI Isabelle, « Jeunesse : objet politique, objet biographique », *Enquête*, La socialisation de la jeunesse, opus cit.

[26] LOPEZ Alberto et THOMAS Gwenaëlle, « L'insertion des jeunes sur le marché du travail, le poids des origines socioculturelles », Données sociales, La société française, éd. 2006

[27] PASSERON Jean-Claude, « L'inflation des diplômes », *Revue française de sociologie*, 23 (4), 1982

[28] GASQUET Céline, ROUX Valérie, « Los sept premières années de vie active des jeunes non diplômés : la place des mesures publiques pour l'emploi », in *Economie et statistique*, n°400, 2006

[29] GALLAND Olivier, 2007, Opus cit.

[30] BLANPAIN Nathalie, « Perdre un parent pendant l'enfance : les effets sur le parcours scolaires, professionnel, familial et sur la santé à l'âge adulte ? » *Etudes et résultats*, DRESS, N° 668, Oct. 2008

[31] LOPEZ Alberto et THOMAS Gwenaëlle, opus cit,. 2006

offres d'emplois ainsi que les offres de logement. Enfin, le niveau monétaire des jeunes est plus bas que le reste de la population. 21% ont des découverts bancaires réguliers (13% population totale). A revenu équivalent, les jeunes déclarent faire plus de restrictions de consommation (alimentation et conditions de vie) que le reste de la population. Les jeunes couples sans enfants rencontrent moins de difficultés financières que les autres[32]. 29% des jeunes ayant quitté le domicile familial disent vivre dans un logement trop petit (contre 16% population totale), 29% parlent de difficultés de chauffage (24% population totale). La pauvreté est plus marquée chez ceux dont les parents ont eux-mêmes connus des difficultés financières, même pour ceux qui ont un emploi stable[33].

C/ Une désynchronisation des seuils de passage

Si l'on se réfère au schéma traditionnel, celui-ci défini par une succession ordonnée des temps de vie et une forte synchronisation des seuils (l'éducation pour la jeunesse, le travail continu pour l'âge adulte et la retraite pour la vieillesse[34]), l'entrée dans la vie adulte est aujourd'hui déterminée par une désynchronisation des seuils de passage[35]. Alors que l'indépendance résidentielle s'effectue rapidement après la stabilité professionnelle, il n'en est plus de même pour la mise en couple et la naissance du premier enfant. Les seuils professionnels et familiaux ne se suivent plus de manière évidente chez les jeunes d'aujourd'hui. L'écart se creuse entre l'accès à un emploi stable et la naissance d'un premier enfant : huit ans d'écart pour les hommes et six pour les femmes. Cet écart est d'autant plus fort pour les jeunes qui font des études longues. Les différents seuils du passage à la vie adulte deviennent réversibles, les parcours de vie ne pouvant plus être appréhendés de façon linéaire[36]. Les jeunes peuvent faire des allers et retours entre leur logement personnel et le domicile des parents[37]. L'autonomie matérielle et l'autonomie identitaire ne vont également plus de pair aujourd'hui, les jeunes peuvent être dépendants financièrement de leurs parents alors qu'ils ont acquis une autonomie identitaire vis-à-vis d'eux. Nous sommes ainsi passés d'un modèle de l'identification « *fondé sur un processus de transmission sans altération d'une génération à une autre de statuts et de valeurs relativement stables* »[38] à un modèle de

[32] JAUNEAU Yves « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Etudes sociales*, INSEE, n°1156, sept.2007
[33] JAUNEAU Yves, ibid.
[34] GUILLEMARD Anne-Marie, *Où va la protection sociale ?*, PUF, 2008
[35] Cette désynchronisation s'observe dans tous les pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis
[36] Marc BESSIN, 1999, opus cit. p.4
[37] Vincenzo Cicchelli et Maurizio Merico, 2007, opus cit.
[38] GALLAND Olivier, 2007, opus cit., p. 165

l'expérimentation. Les jeunes cherchent des références et des valeurs à l'extérieur du cadre familial, afin de construire leur propre identité et statut ainsi que de s'inscrire dans un rôle adulte plus défini. Dans une étude menée auprès de 300 jeunes américains âgés de 18 à 29 ans[39], les jeunes décrivent cette période comme l'âge des explorations identitaires où il faut trouver sa « place dans le monde ». C'est aussi le temps de l'instabilité (de nombreux déménagements jusqu'à 30 ans, et une moyenne de sept emplois occupés entre 20 et 29 ans). C'est également un moment propice pour se focaliser sur soi-même. Désormais, ce cycle de vie ne peut plus se comprendre comme une phase d'apprentissage des rôles adultes, mais un temps où l'individu se construit progressivement. Cette transition vers l'âge adulte a perdu la symbolique de ses rites de passage. Un certain nombre a même disparu (les fiançailles) ou a fortement diminué (le mariage)[40]. Ce déclin s'explique par la moins grande importance donnée aux catégories d'âge et notamment à celle des « aînés », de la séniorité[41], par la transformation des rapports d'autorité entre les générations ainsi que l'établissement de rapports plus égalitaires entre les différents membres de la famille. Par ailleurs, la déritualisation de cette transition tient compte aussi de l'affaiblissement du contrôle du masculin sur le féminin, les rites de passage étant des modes de distinction entre les âges mais surtout entre les sexes[42]. Le rite a pour fonction de marquer le basculement définitif, irréversible dans un nouveau statut. La désynchronisation des seuils d'accès à la vie adulte a brisé pour partie cette irréversibilité[43], réduisant ces passages à des entrées partielles dans un nouvel âge et un nouveau statut. Cette déritualisation doit toutefois être nuancée, le rite s'adapte à la nouvelle flexibilité temporelle. On assiste aujourd'hui à des productions rituelles s'inscrivant dans des pratiques quotidiennes[44]. Michel Bozon observe des séries de rites à portée limitée, peu formalisées plutôt que des rites de passage scandant les périodes de la vie. Ces différents rites, prenant la forme de « premières fois » ressemblent plus à des moments symboliques plutôt qu'à des passages. Ils ont « *pour effet d'étaler et de fragmenter à l'infini l'acquisition des attributs sociaux de la maturité, identifiée à une accumulation d'expériences*

---

[39] ARNETT, Jeffrey Jensen, Youth at Risk: Toward Realizing the Possibilities of Emerging Adulthood, actes du colloque Passage à la vie autonome des jeunes en difficulté, ENAP, Montréal, Québec, les 4 et 5 juin 2009.
[40] GALLAND Olivier, 2007, opus cit.
[41] BOZON Michel, « Des rites de passage aux premières fois, une expérimentation sans fin » in *Les transformations des rites de la jeunesse : Rites et seuils, passages et continuité continuités* (sous la direction de Marc Bessin), Agora Jeunesse, 2002, n°28, pp. 22-33 et GALLAND Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, opus cit.
[42] BOURDIEU Pierre, "Les rites comme actes d'institution". In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 43, juin 1982. Rites et fétiches. pp. 58-63.
[43] BESSIN Marc « Le recours au rite, l'expérience du service militaire », in *Les transformations des rites de la jeunesse : Rites et seuils, passages et continuités* (sous la direction), Agora Jeunesse, n°28, 2002, pp. 34-45
[44] BESSIN Marc, opus cit, 1999.

ponctuelles »[45]. Ainsi, l'entrée dans la vie adulte ne se fait plus par un basculement irréversible d'un statut de jeune à celui d'adulte, mais par un cheminement constitué d'expériences, de tests, de premières fois, de « mini rituels » menant à l'accès à l'un des attributs de l'âge adulte. Avec la précarité et la flexibilité du marché du travail, les supports sociaux qui *« donnaient toute la force à la figure de l'adulte, pivot du parcours de vie ne sont plus assurés, et c'est l'ensemble de la dynamique de l'avancée en âge qui en est ébranlée »*[46].

II/ Les jeunes, cibles de l'intervention publique

A/ Les politiques d'insertion en faveur des jeunes

« *Chaque modèle sociétal associe étroitement des formes d'emploi, des contenus de protection sociale et un mode particulier d'organisation sociale du parcours des âges*[47] ». La « crise de l'Etat providence » et l'arrivée d'un chômage massif touchant particulièrement les jeunes engendrent l'émergence d'une catégorie jeune comme objet de régulation politique. Ainsi, depuis les années quatre-vingt, l'insertion des jeunes devient une préoccupation politique. Les pouvoirs publics mettent en œuvre différentes politiques d'emploi et de logement en leur faveur. En 1981, le rapport Schwartz impulse la création des Missions locales pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans, « *avec ou sans qualifications, issus d'un quartier difficile ou d'une commune rurale, en rupture familiale, démunis ou sans difficultés majeures* ». L'objectif prioritaire de ces institutions se centre sur l'emploi (développement du tutorat, de l'alternance, de stages qualifiants,...), tout en s'inscrivant dans une politique plus générale d'insertion. Préconisant un diagnostic des besoins pour des réponses multiples (santé, logement, accès à la culture, aux loisirs, au sport), elles s'appuient sur un accompagnement individualisé.

Les politiques de l'emploi ne cessent de multiplier différentes actions ciblées pour les jeunes en difficulté d'insertion : Travaux d'Utilité Collective (1984), Emplois Jeunes (1998), Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (2007), Contrat unique d'Insertion (2010), différentes mesures pensées au départ comme un palliatif, et qui se sont pérennisées face au problème

---

[45] BOZON Michel, opus cit, 2002, n°28, pp. 22-33

[46] BESSIN Marc, « Les transformations des rites de la jeunesse », opus cit, 2002.

[47] GUILLEMARD Anne-Marie (2004) : « Intégrer la perspective du cycle de vie dans l'analyse de la protection sociale », communication dans la session 2 du RTF 6, le 24 février 2004, Villetaneuse, 1er Congrès de l'Association française de sociologie, cité par LIMA Léa, La comparaison des processus de cyclisation/décyclisation de l'Etat social : une grille d'analyse de l'institutionnalisation de l'âge d'insertion, Communication à la Journée inter-congrès du RTF6 de l'Association française de sociologie, « Les politiques sociales en Europe. Concepts, comparaisons, enjeux », 17 juin 2005, Université Paris 5

massif et structurel du chômage. Les politiques publiques se centrent également sur l'habitat des jeunes dans une logique « d'insertion par le logement ». Ces logements, accessibles pour les 18-25 ans[48], élargissent peu à peu leurs critères d'accueil à un public considéré plus précaire, alliant un accès au logement et un accompagnement socio-éducatif. Ces politiques de l'emploi et de logement, conçues pour favoriser l'insertion économique, sociale et professionnelle du public jeune, sont complétées par diverses aides matérielles et financières qui s'inscrivent depuis la loi de cohésion sociale (n°2005-32 du 18 janvier 2005) pour les plus éloignés du marché du travail, dans le cadre du Contrat CIVIS, programme d'accompagnement vers la vie professionnelle. D'autres aides sont également destinées aux jeunes de moins de 25 ans, soit pour répondre à des situations d'urgence (aides alimentaires et à la mobilité), soit pour favoriser la mise en place de projets d'insertion sociale et professionnelle (aides à l'alimentation, à la mobilité, à la formation, à la vie sociale, aux frais de santé) tel que le F.A.J. (le Fond d'Aide aux Jeunes) ou encore pour répondre à des demandes ponctuelles (aides à la mobilité, assurance, permis de conduire).

Depuis ces trente dernières années, l'intervention des pouvoirs publics ne cesse d'évoluer, afin de répondre aux problèmes de chômage et d'insertion des jeunes sur le marché du travail. En intervenant dans la socialisation des jeunes, les différentes actions menées se substituent partiellement à celles reléguées à la famille. Toutefois, ces aides publiques se présentent davantage comme un complément au soutien familial que des aides « défamilialisées[49] ».
Les politiques d'aides aux jeunes se basent en effet sur une approche biologique des âges de la vie, l'accès à ces aides étant délimité par des bornes d'âge. Qu'il s'agisse du logement ou de l'emploi, les interventions restent ponctuelles, les aides prenant par ailleurs un rôle occupationnel[50]. Ainsi, la prise en charge des études et du temps de l'insertion incombe en France largement à la famille[51]. Entre 1992 et 1997, l'âge au départ a très peu évolué, 22 ans pour les hommes et 21,5 ans pour les femmes. Cependant, les jeunes restent dépendants financièrement de leurs parents, en partie ou en totalité[52]. 14% de ceux qui vivent hors du domicile parental disent recevoir des aides de leurs parents ou des parents de leurs conjoints,

[48] Certains Foyers de Jeunes Travailleurs proposent désormais des logements pour les 25-30 ans
[49] « *Prise en charge collective des charges professionnelles qui permettant au jeune de ne pas dépendre de ses parents pour sa subsistance pendant cette période si particulière au regard du rapport au travail et au* salariat », LIMA Léa, « Le temps de l'insertion dans les politiques sociales, en France et au Québec », in *Devenir adulte aujourd'hui perspectives internationales* (sous la direction de Claire Bidart), L'harmattan, Paris, 2006, pp- 55-69.
[50] BLOSS Thierry et FERONI Isabelle, « Jeunesse : objet politique, objet biographique », opus cit.
[51] VAN DE VELDE Cécile, *Devenir Adulte : quatre modèles européens*, Agora, débat/jeunesse n° 45, INJEP
[52] VILLEUVE GOKALP Catherine, « les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et Statistique*, n° 337-338, 2000.

surtout les étudiants (60% d'entre eux)[53]. Les transferts d'argent sont plus visibles dans les milieux de classes moyennes et surtout dans les classes supérieures où les parents peuvent assumer les charges financières liées à l'autonomie résidentielle de leurs enfants. Dans les milieux défavorisés, l'entraide familiale passe par la cohabitation[54].

Les bourses universitaires, octroyées sur critères sociaux, ne couvrent que difficilement les dépenses des étudiants et viennent également compléter d'autres revenus (un emploi, ou des aides familiales). Le choix d'ouvrir le R.M.I. en 1988 à partir de 25 ans montre également le choix politique de laisser la responsabilité de cette période de la vie à la famille[55]. Enfin, ces aides n'échappent pas aux logiques de contractualisation[56] dont s'imprègnent les politiques sociales ces dernières années, marquant « *le passage d'un modèle solidariste du risque à un modèle responsabiliste du risque*[57]. Conditionnées par une démarche d'insertion scolaire ou professionnelle du jeune, ces politiques d'insertion appellent à sa responsabilisation dans sa socialisation. Et si vingt ans plus tard après la mise en œuvre du R.M.I., le Revenu de Solidarité Active[58]vient englober partiellement cette classe d'âge des moins de 25 ans[59], la mesure reste conditionnée au statut salarial.

B/ Les politiques à l'égard des Jeunes majeurs

L'abaissement de la majorité civile en 1974[60] a engendré un bouleversement dans les modes de prise en charge des enfants protégés par les dispositifs de la Protection de l'enfance. Provocant un vide juridique[61] pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans, cette décision politique a

---

[53] JAUNEAU Yves « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », opus cit.

[54] HERPIN Nicolas, DECHAUX Jean Hugues, 2004, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Economie et statistique*, n°373.

[55] Lors des débats parlementaires en 1988 sur le RMI, il avait été décidé que la catégorie des 18-25 ans relevait en effet d'autres dispositifs, de type stage, formation, et surtout d'une prise en charge réelle de la famille

[56] Un revenu contractualisé est expérimenté actuellement. Il concerne des jeunes âgés de 18 à 25 ans suivis par les Missions locales. Ce revenu est d'environ 250 euros par mois pour une durée de deux années maximum. Le jeune peut en bénéficier s'il ne perçoit aucune rémunération (stage, emploi, formation). En contrepartie, il doit accepter les offres d'emploi ou de formations qui lui sont proposées.

[57] SOULET Marc Henri, « Une solidarité de responsabilisation », in *Le travail social en débat*, sous la direction de ION Jacques, Paris, La découverte, 2005, pp. 86-103

[58] Loi 2008-1249 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion

[59] Mesure applicable à partir du mois de Septembre 2010. Elle pourra être saisi par des jeunes qui ont travaillé au moins deux (ou 3600 heures) au cours des trois dernières années.

[60] L'abaissement de la majorité civile, qui était fixée à 21 ans depuis 1792 fut une des premières réformes de Giscard d'Estaing à son élection présidentielle.

[61] La circulaire n° 40 du 7 Août 1974 notifia toutefois la possibilité de poursuivre les prises en charges pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans jusqu'à ce que le législateur et le gouvernement aient modifié les systèmes de protection sociale.

été suivie par deux décrets, celui du 18 Février 1975[62] et celui du 2 décembre 1975[63]. En statuant sur la continuité d'une protection pour ces jeunes devenus désormais majeurs, ces décrets créent une nouvelle catégorie juridique et administrative : Les Jeunes majeurs. S'inscrivent dans cette catégorie les jeunes âgés de 18 à 21 ans présentant « *des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant* ». La protection des Jeunes majeurs se différencie de celle des mineurs par le caractère contractuel de la mesure, celle-ci inaugurant d'ailleurs la notion de contrat dans le champ de la Protection de l'enfance[64].

L'assistance aux Jeunes majeurs n'échappe aux différentes transformations des systèmes de protection sociale. D'une part, les nouvelles orientations politiques dans le champ de la Protection de l'enfance favorisent un fractionnement des aides[65]. Depuis la loi de finances (LOLF, 2006) et plus précisément depuis les deux lois qui ont réformé la Protection de l'enfance[66], les mesures de protections civiles à l'égard des Jeunes majeurs s'effectuent désormais essentiellement auprès des Conseils généraux, engendrant un transfert de charge sur les Départements. D'autre part, les logiques d'insertion viennent s'ancrer dans ce droit à une protection, légitimant une nouvelle configuration des droits et des obligations et activant la logique de contractualisation de la mesure. Consécutives à « l'activation des dépenses passives[67] » à l'œuvre dans le secteur social, ces nouvelles politiques d'insertion mettent en exergue de nouveaux droits d'assistance dont le maître mot est devenu l'insertion : « *Assistance, insertion, l'espace des nouvelles solidarités est dans la différence entre les deux termes*[68] ». L'analyse de plus de 200 lettres écrites par des Jeunes majeurs entre 1975 et 2008 adressées à des Juges pour enfants ou à des Inspecteurs de l'A.S.E. reflète ces évolutions et notamment l'importance progressive donnée au projet et à la contractualisation[69]. Le terme de « contrat » apparaît ainsi pour la première fois dans l'échantillon des lettres recueillies en

---

[62] « *Jusqu'à l'âge de 21 ans, toute personne majeure ou tout mineur émancipé éprouvant de graves difficultés d'insertion sociale a la faculté de demander au juge des enfants la prolongation ou l'organisation d'une action de protection judiciaire* », art. 1 du décret du 1er Février 1975.

[63] Art. 222.5 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

[64] Cette pratique contractuelle qui se multiplie sous l'impulsion du le rapport Bianco-Lamy en 1980, notamment dans les placements administratifs, souligne la dimension provisoire des placements et la place qui doit être donnée à la famille.

[65] « Entrer dans l'âge adulte, la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection », rapport ONED, 2009

[66] Loi n° 2007-293 du 5 Mars 2007 réformant la protection de l'enfance et la loi n° 2007-297 du 5 Mars relative à la prévention de la délinquance

[67] ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale, repenser l'Etat providence*, Paris, Seuil 1995, p.127

[68] BORLA Emmanuelle, « Le revenu minimum d'insertion, entre « assistance » et « nouvelles solidarités » », p.136 à 146, in *La solidarité, un sentiment républicain ?*, sous la direction de Chevallier jacques, Paris, PUF, 1992

[69] GUIMARD Nathalie et PETIT-GATS Juliette, 2010, opus cit.

1993 et devient systématique dans les années 2000 période durant laquelle nous observons également des formulations tout à fait nouvelles rappelant des expressions que l'on retrouve dans les contrats et des lettres de motivation : *« Je m'engage à être assidue et à respecter les clauses du contrat à la lettre (...) Dans l'attente de votre réponse favorable»* (Femme, 2002). La contractualisation a pour ambition de faire participer le jeune à son projet d'insertion afin de l'amener à devenir responsable de ses actes et de son processus d'insertion. Le projet devient un point d'appui pour que le jeune mène à bien son projet, ce que Nicolas Duvoux appelle « la norme institutionnelle d'autonomie ». La loi du 2 janvier 2002 met d'ailleurs l'accent sur la démarche d'individualisation de l'action et du projet, sur l'importance de la participation, et de l'adhésion de l'usager[70]. L'Etat Providence s'est modernisé. Nous serions passés d'un principe de solidarité de la société envers ses membres à un principe de responsabilité des membres envers la société[71]. Ce qui est fondamentalement en jeu c'est le couplage responsabilité-solidarité, car en se centrant sur la propre responsabilité individuelle des jeunes, on se détache de la responsabilité que l'on a envers eux[72]. L'expression « d'Etat social actif[73] » par opposition à l'Etat Providence tend à s'imposer à partir du champ politique pour légitimer les nouveaux modes d'intervention de l'Etat à l'égard des « décrochés » de la société de marché. Le C.J.M. repose ainsi sur un droit individualisé, à l'encontre d'un modèle catégoriel, unilatéral et hiérarchisant « *il repose sur une espèce de droit processus par lequel on prend les individus ou des populations à un instant T pour les conduire à un instant T1, puis T2 etc., où ils sont censés mieux s'intégrer à la vie sociale*[74] ». Il répond à une logique de droit négocié soumis à appréciation à l'inverse de droits soumis à des critères factuels[75].

---

[70] *« Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie, et son insertion, adaptés à son âge, et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit être systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. »* (Art. L.311-3)

[71] SOULET Marc-Henri, « Une solidarité de responsabilisation », in *Le travail social en débat(s)*, opus cit. p86-98

[72] BEC Colette (sous la direction de PROCACCI Giovanna), *De la responsabilité solidaire*, Syllepse, 2003, 288p

[73] FRANSSEN Abraham, « L'Etat social actif et la nouvelle fabrique du sujet » in *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Harmattan, logiques sociales, 2006, 212p.

[74] LAFORE Robert, L'évaluation des politiques sociales, sous la direction de B. Delage, p.88

[75] Il n'existe pas à notre connaissance de dépliants distribués dans les établissements scolaires ou dans d'autres lieux de droit commun (mairie par etc.), informant les jeunes de ce droit, comme cela existe par exemple pour le Revenu d'Activation Sociale ou anciennement l'Allocation Parent Isolé. Ainsi, les jeunes doivent être en relation avec des travailleurs sociaux ou d'autres personnes (éventuellement des pairs qui bénéficient de cette protection) pouvant fournir suffisamment d'informations et le guidant dans cette démarche. Les jeunes ne peuvent faire une demande de C.J.M seuls, sans le soutien administratif d'un travailleur social, comme cela peut être le cas pour l'APL, où chacun peut formuler une demande auprès de la CAF sans l'intermédiaire d'un professionnel. Des jeunes non connus des services, à un moment donné de leur adolescence, peuvent être dans une situation qui les amène à être en relation avec par exemple une assistante sociale de leur établissement scolaire les informant alors de leurs droits.

Ces différentes évolutions interrogent les modes d'entrées et de sortie du dispositif. La fin de cette mesure à 21 ans et le manque de réponses institutionnelles pour les jeunes questionnent les pouvoirs publics, les chercheurs et les professionnels. Ces bornes d'âge obligent en effet à considérer les Jeunes majeurs comme un groupe homogène et ne permettent pas de considérer l'hétérogénéité des parcours et des situations à la fin des prises en charge. Différents travaux soulignent les risques qu'encourent les jeunes, notamment ceux qui sont sans soutien familial (Martin Goyette, Isabelle Frechon, Annick Dumaret).

III/ La transition Jeune majeure: une démarche ritualisée

Le Contrat Jeune majeur, en marquant le passage d'un statut de mineur protégé par des institutions à un statut d'adulte relevant du droit commun et responsable civilement s'apparente à une transition, période moratoire telle que l'a décrite Olivier Galland « *durant laquelle s'ajustent par approximation successives, ambitions sociales et positions professionnelles*[76]. Enclavée dans des repères d'âges biologiques marquant l'entrée et la sortie de cette temporalité, fortement institutionnalisée et ritualisée, cette transition peut-être également qualifiée *«d'âge social d'insertion »*[77]. Cette période de transition est caractérisée pour les Jeunes majeurs par une succession de rites administratifs et institutionnels. Le rite est défini comme « *un ensemble d'actes formalisés, expressifs, porteurs d'une dimension symbolique. Le rite est caractérisé par une configuration spatio-temporelle spécifique, par le recours à une série d'objet, par des systèmes de comportements et de langages spécifiques, par des signes emblématiques dont le sens codé constitue l'un des biens communs au groupe*[78]».Ces différentes étapes peuvent être qualifiées de rites, en tant qu'acte d'engagement par petites étapes, et balisant l'évolution du jeune de façon synchronisée. L'organisation institutionnelle de cette période de vie s'inscrit dans une temporalité, identique pour tous, sans prise en compte des parcours individuels. Car à 21 ans, quelle que soit la condition du jeune, le C.J.M. s'arrête, engendrant une forme de compression du temps. Cette partie est ainsi consacrée aux différentes pratiques rituelles qui organisent cette période de transition du Jeune majeur.

---

[76] GALLAND Olivier, «Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte », *Economie et statistiques*, n°283-284, 1995pp. 33-52, p. 515

[77] LIMA Léa, « Le temps de l'insertion dans les politiques sociales, en France et au Québec », in *Devenir adulte aujourd'hui perspectives internationales* (sous la direction de Claire Bidart), L'harmattan, Paris, 2006, pp 55-69.

[78] SEGALEN Martino, *Rites et rituels contemporains*, seconde édition, Armand Colin, 2009

A/ Rites administratifs

La lettre

Le parcours du Jeune majeur débute par l'écriture d'une lettre adressée à l'Inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance[79], premier rite d'accès au statut de Jeune majeur. Cette lettre, peu utilisée jusque dans les années quatre-vingt[80], est devenue obligatoire. Il s'agit néanmoins d'une pratique, puisque aucun texte juridique ne soumet la demande du jeune à une lettre écrite. Dans celle-ci, le jeune doit justifier sa demande à bénéficier d'un C.J.M. et présenter un projet scolaire et/ou professionnel. L'analyse des lettres[81], complétée par les différents entretiens menés auprès des jeunes et des professionnels, montre des pratiques rédactionnelles différentes. Manuscrites, certaines sont élaborées par les jeunes individuellement, d'autres font apparaître l'intervention du professionnel, certaines parties voire la totalité de la lettre reprenant textuellement les propos des éducateurs. La majorité des professionnels expriment leur volonté de ne pas intervenir dans l'écriture de la lettre:

> *Je préfère qu'elles écrivent leur lettre seule. Qu'il y ait des fautes, qu'il y ait des tournures de phrases maladroites etc. parce que ben, il y a une authenticité qu'il n'y a pas si jamais la lettre elle est écrite avec un éducateur et c'est les mots de l'éducateur. Et je pense que... enfin, de mon expérience que j'ai eu en tant que stagiaire à l'A.S.E., l'Inspectrice que je connaissais...enfin celle avec laquelle je travaillais, préférait ça aussi. Et c'est vrai que j'ai gardé ce réflexe-là de donner un plan aux filles : c'est-à-dire où est-ce que j'en suis, ce que j'ai envie de faire et ce que je suis prêt à mettre en place pour. Mais qu'elles le rédigent avec leurs mots et sans tellement corriger les fautes derrière, parce qu'il y a un côté authentique même si c'est bourré de fautes.* Éducatrice 6, Belharra

Lorsque la difficulté rédactionnelle de certains jeunes les oblige à s'immiscer dans la réalisation de la lettre, ils dissimulent leur influence, en laissant par exemple intentionnellement les fautes orthographiques. Ce recours systématique de l'écrit s'explique en partie par l'importance croissante donnée à l'écrit dans le travail social qui rend compte de *« la restructuration »* ou du *«recadrage »* de l'éducation spécialisée[82]. Toutefois, son caractère contraignant et la dissimulation de la part des professionnels de leur aide à l'écriture soulignent également les effets des politiques d'insertion. Forme de « pièce à conviction », elle devient la preuve probante de l'implication du jeune dans sa demande d'assistance.

---

[79] Nous nous intéressons dans cette étude aux C.J.M. signés avec les Inspecteurs de l'A.S.E.
[80] Nous avons retrouvé dans les dossiers des lettres de directeurs d'établissement demandant directement la prise en charge pour le jeune. Par ailleurs, des directeurs nous ont expliqué qu'il n'était pas nécessaire d'écrire des lettres, il suffisait qu'ils téléphonent aux décisionnaires pour convenir de la poursuite de la prise en charge.
[81] GUIMARD Nathalie et PETIT-GATS Juliette, opus cit, 2010.
[82] RIFFAULT Jacques, *Penser l'écrit professionnel en travail social, contexte, pratiques, significations*, seconde édition, Paris, Dunod, 2006.

L'analyse thématique de ces lettres montre également une évolution des principes de légitimité énoncés par les jeunes. Jusque dans les années quatre-vingt, les lettres sont courtes, les jeunes font appel à la dimension juridique, faisant valoir leur droit à être protégé au regard de la loi. Peu à peu s'intègrent dans les écrits d'autres dimensions. Intégrant les normes du travail social, la dimension émotionnelle est mise en avant. Les jeunes justifient ainsi leur demande en faisant valoir des souffrances psychiques « *J'ai pensé plusieurs fois à me suicider, pour tout vous dire* » (Femme 2004), et en insistant sur des caractéristiques familiales défectueuses : « *J'ai jugé préférable de demander cette aide que de retourner auprès de ma famille : un cadre familial instable, perturbé et perturbant* » (Femme, 1998). Faisant appel à la sollicitude et à la bienveillance des professionnels, l'intervention éducative est valorisée : « *La solitude qui m'attend me fait peur car je n'y suis pas habituée et m'y sens mal préparée. J'ai encore besoin d'un adulte qui me conseille, m'écoute, me guide dans mes démarches ou quand je suis déprimée* » (Femme, 1995). Ce sont également les compétences acquises grâce à l'accompagnement éducatif qui sont mises en avant : prendre sa place dans un groupe, avoir confiance en soi, faire preuve d'autonomie: « *Le foyer m'a apporté beaucoup de choses depuis le début, les choses se passent de mieux en mieux, tout d'abord avec les éducateurs : je communique mieux, quand j'ai un problème je leur en parle et ils font de leur mieux pour m'aider*» (Femme, 2001). Les dimensions d'engagement et de contrepartie, provenant d'une logique contractuelle, deviennent également constantes à partir des années quatre-vingt-dix : « *Je m'engage à poursuivre mes études et à les prendre en charge du mieux que je peux, ainsi que de poursuivre ma démarche de soins. En contrepartie, je vous demande de bien vouloir me soutenir au niveau éducatif et financier.* » (Homme, 2005). Lorsque les jeunes ne sont pas inscrits dans un parcours scolaire ou professionnel, ils l'expliquent par des défaillances personnelles momentanées (« traverser une mauvaise passe », « avoir eu un accident » ...). Le soutien thérapeutique peut prendre le pas sur le soutien éducatif, et le suivi psychologique peut même se substituer à l'activité professionnelle et peut justifier à lui seul la prise en charge. Il est alors présenté comme un moyen de changement et de prise de conscience d'un comportement jugé négativement. Il est ainsi surprenant que, hormis trois lettres, le contexte sociétal, la conjoncture économique et sociale ne sont jamais mis en avant par les jeunes pour justifier leur demande, mais quasiment toujours au regard de leurs insuffisances individuelles ou familiales. Ces changements marquent une évolution concernant la gestion du risque. Alors que celui-ci était appréhendé

collectivement, perçu comme un destin de classe, il est aujourd'hui surmonté de manière plus individuelle, considéré comme une défaillance personnelle[83].

L'évaluation de la demande

La lettre donne lieu à une évaluation effectuée par un travailleur social de l'A.S.E. formalisée dans un entretien en face à face. Lorsque le jeune n'est pas connu des services de l'A.S.E., le travailleur social est mandaté pour « évaluer les difficultés familiales, scolaires et éducatives qui compromettent gravement son l'équilibre[84] » ainsi que son projet d'insertion. Lorsque le jeune est placé en structure, l'évaluation porte davantage sur son comportement dans le foyer, sur les liens avec les professionnels et son projet d'insertion plutôt que sur les difficultés familiales ayant été l'objet d'évaluations antérieures. Les éducateurs du foyer doivent eux aussi établir un rapport social.

Les critères d'attribution du Contrat Jeune Majeur, laissant un flou autour de la notion d'insertion[85], donnent aux professionnels une marge de subjectivité pour juger des situations et traiter les demandes, les plaçant dans un rôle de « magistrat du social[86]. Cette posture d'intervention, que l'on retrouve dans les différents dispositifs d'insertion, entraînent une logique de traitement individualisé reposant moins sur des critères factuels que sur des critères moraux. Appréciant les situations selon une dimension subjective, les professionnels ont alors l'impression de traiter les situations « à la tête du client »

> *En gros, je dirais quand même qu'il y a une prise en charge qui se fait beaucoup à la tête du client. (...) en ce qui concerne les majeurs, je pense que c'est dès le départ, le moment de l'évaluation qui conduit à la signature d'un contrat ou pas où on est dans ce type de logique où ben, ça se fait un petit peu en fonction de comment ça se présente entre une personne qui vient demander, et une personne qui reçoit, professionnelle et puis qui va dire quelque chose de cette rencontre-là.*, Éducateur A.S.E 75.

Cet entretien se présente comme un seconde rite d'accès au statut de Jeune majeur. Alors que l'étape de la lettre conserve un caractère intime, l'entretien contraint le jeune à une visibilité publique de sa sphère privée[87], l'invitant à une mise en récit de son parcours, de ses difficultés et de ses projets.

---

[83] BECK Ulrich, *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, 2003, 522p.
[84] Art.222 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (ces éléments ont été confirmés par la loi du 5 Mars 2007 réformant le système de la protection de l'enfance).
[85] Rapport de l'ONED (2009), « Entrer dans l'âge adulte. La préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesures de protection »
[86] ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale, repenser l'état providence*, le seuil, paris, 1995
[87] GIULIANI Frédérique, « La procédure de l'entretien individualisé dans le travail d'accompagnement : quand usagers et intervenants sociaux ont à organiser l'expérience de situations sans qualité », in *La société*

La signature du Contrat Jeune majeur

Soumises à l'interprétation de l'Inspecteur, ces évaluations donnent lieu à un dernier entretien dès lors que les professionnels soutiennent la demande du jeune, dernière pratique rituelle marquant le passage au statut de Jeune majeur. La signature du contrat s'effectue dans le bureau de l'Inspecteur. Elle réunit les différents protagonistes : le jeune, le professionnel de l'A.S.E. qui a effectué l'évaluation et l'éducateur du foyer lorsque le jeune est placé. L'objet de cette rencontre est de permettre à l'Inspecteur de procéder à une dernière évaluation, dans le cadre cette fois-ci d'une interaction entre tous les acteurs. L'observation du terrain nous a permis de constater les différentes formes de préliminaires à l'entretien. En général, tous les acteurs sont reçus en même temps mais il arrive que les professionnels soient reçus dans un premier temps, sans le jeune. Le déroulement des entretiens reste assez semblable dans les différents services de l'A.S.E. observés. La première scène d'interaction débute avec des rituels de présentation, plaçant les acteurs en position propice pour engager ou conclure l'échange[88]. Ainsi, après les différents rituels de salutation, l'Inspecteur s'assoit derrière son bureau et fait face à tous les interlocuteurs. Dans cette « mise en scène »[89], l'Inspecteur est l'acteur qui mène l'entretien, il s'adresse aux professionnels ou directement au jeune. L'entretien dure environ une heure et se présente en trois temps. Dans un premier temps, l'Inspecteur se réfère à la lettre écrite par le jeune et les rapports effectués par les travailleurs sociaux. S'inscrivant dans une norme de contrôle, lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de contrat, les Inspecteurs s'appuient également sur le précédent rapport où ont été notifiés les différents projets du jeune. Ces différents écrits permettent aux professionnels de se référer à la situation passée et aux différents engagements du jeune qui doit justifier de la réalisation ou non de ces projets : « Il y a six mois, tu voulais passer le concours de… ? Qu'en est-il maintenant ? L'as-tu fait ? Sinon, pourquoi ? Que penses-tu faire maintenant ? ».. Ce premier temps établit un bilan du parcours et prend la forme d'un travail de recadrage.

Le deuxième temps s'ouvre sur une interaction entre tous les acteurs, chacun apportant des éléments sur la situation et l'évolution du jeune. Débutant généralement sur la situation scolaire et/ou d'insertion professionnelle, différents thèmes sont abordés : l'attente du jeune vis-à-vis du contrat, son projet scolaire et professionnel, son comportement au sein de la structure d'accueil, sa santé physique et parfois psychologique, les relations familiales, le

---

biographique : une injonction à vivre dignement, sous la direction d'ASTIER Isabelle et DUVOUX Nicolas, L'harmattan, Paris, 2007

[88] GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Tome I, *La présentation de soi*, les éditions de minuit, Paris, 1973

[89] Ibid.

sentiment du jeune vis-à-vis à de sa structure d'accueil. En parallèle, les manières dont l'équipe éducative perçoit le jeune, la situation administrative (accès au droit, titres de séjour), la gestion du budget et l'épargne effectuée sont discutés. Ce temps permet aux professionnels d'identifier les situations problématiques à partir de la mise en récit du jeune et se déroule sous la forme d'une négociation, le jeune intervenant sur la mise en perspective de son projet (continuité des études, mise au travail, entretien avec un psychologue,...).

Enfin, dans un troisième temps, lorsque les négociations aboutissent à la signature d'un contrat dont la durée varie de trois mois à un an, les différents projets du jeune sont consignés dans un document préétabli. Après la lecture du jeune de ce contrat, celui-ci est signé par tous les protagonistes.

Dans ces entretiens, le contrat devient le support du projet autour duquel gravitent diverses dimensions donnant sens à ce projet (santé, relation familiales, épargne, scolarité,...). Alors que durant la minorité, l'intervention sociale et éducative est légitimée par la situation de risque qu'encoure le jeune dans son environnement social et familial, le passage à la majorité fait basculer le jeune dans un autre rapport aux autres et à lui-même. L'intervention éducative se centre désormais sur une forme d'investissement du capital humain afin de sécuriser le parcours du jeune durant la prise en charge et de le préparer aux différents risques susceptibles de compromettre son insertion sociale à l'issue du C.J.M. La dimension de l'épargne comme outil de prévoyance, envahit les pratiques du travail social, et ainsi témoigne de cette sécurisation des trajectoires et de ce changement de perspective de la gestion du risque[90].

La signature du premier Contrat Jeune Majeur marque ainsi de façon solennelle l'accès à un autre statut. Adoptant un caractère ritualisé, celui-ci est marqué lors de cet entretien formel par l'annonce de la fin de certains privilèges de la minorité (fin de l'obligation d'assistance) de l'accès à de nouveaux droits (droit de vote, Assurance sociale,...) et de devoirs (déclaration aux impôts) marquant ce nouveau seuil. : *« Tout âge de la vie se caractérise, d'un point de vue social, politique, économique et juridique par les pouvoirs qu'il apporte ou qu'il enlève, ce qui le distingue des autres âges »*[91]. Les professionnels s'accordent sur ce point, ce n'est pas la réussite à un examen ou l'accès à l'emploi qui a des conséquences sur la signature d'un contrat mais la preuve que le jeune se saisisse de tous les moyens pour y parvenir. Obligations de moyens et non de résultat, marquant à nouveau la responsabilisation

[90] GUILLEMARD Anne-Marie, 2008, opus cit.

[91] SEGUY I et BUCHET L., *Âge biologique, âge démographique, âge sociologique, Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours*, Paris, PUF, 2006

du jeune à l'égard de son projet d'insertion. Les relevés de compte présentant l'épargne effectuée par le jeune et les bulletins scolaires révélant son assiduité en cours, contrôlés lors de ces entretiens, deviennent des éléments attestant de sa participation à son intégration sociale. Véritable outil d'évaluation, le projet permet de mesurer ainsi le degré d'autonomie du jeune, définissant sa capacité de participation sociale. Devenu l'outil de médiation et d'évaluation par excellence pour évaluer les capacités de changements du jeune, validé par le jeune lui-même, il est repris par les professionnels pour lui rappeler ses engagements.

Ainsi, les entretiens attestent ce que nous avons relevé dans les lettres, la logique passive de l'indemnisation du risque, qui réduit l'assistance à son seul caractère repoussoir (l'assistanat) est remplacée désormais par la logique d'activation de l'usager et de sa contrepartie aux aides. Preuve en est également du nouveau vocabulaire des travailleurs sociaux[92] réfutant les termes qui induisent une passivité du sujet et l'arrivée de nouvelles terminologies lexicales dans le champ de la protection de l'enfance : La « prise en charge » devient un terme de moins en moins utilisé par les travailleurs sociaux, faisant référence à une certaine soumission des usagers. Celui «d'assistance » est également perçu dans une connotation négative et se transforme en « soutien à l'autonomie » et « accompagnement ». Nous pouvons légitimement interroger la portée de ces changements dans le champ de la protection de l'enfance. En effet, si les logiques de catégorisations et d'identifications des problèmes, telles qu'elles étaient pratiquées par les travailleurs sociaux dans la période industrielle ne sont plus adaptées au système d'aujourd'hui, les nouvelles logiques s'avèrent différentes de celle du « workfare »[93]. Le cadre réglementaire entre aides et activité[94] tel qu'il est envisagé dans les pays scandinaves, permet un retour progressif vers l'emploi lorsque les dispositifs et les accompagnements s'avèrent de bonnes qualités[95]. Toutefois, en France, la rigidité du système de la protection sociale, érigé sur « *le rythme à trois temps de la société industrielle* » ne prend pas en compte l'enchevêtrement des temps sociaux[96] et fragilise certains publics. Ainsi, ces politiques d'activation peuvent avoir des conséquences désastreuses sur les individus considérés les plus fragiles et notamment le public jeune. Le caractère paradoxal de ces logiques entraine en effet des effets discriminants[97] ; notamment, le caractère contraignant de

[92] FRANSSEN Abraham, « L'état social actif et la nouvelle fabrique du sujet » in *La société biographique : une à injonction à vivre dignement,* (sous la dir d'ASTIER Isabelle et DUVOUX Nicolas), opus cit., pp. 75 à 104
[93] BARBIER Jean-Claude, opus cit, 2008
[94] Ibid
[95] Ibid
[96] GUILLEMARD Anne-Marie, opus cit, 2008.
[97] FRANSSEN Abraham, opus cit, 2006

l'aide peut entrainer une rupture de contrat en cas de non respect des engagements du « co-contractant », rupture déchargeant sur le jeune la responsabilité de son échec. Dès lors que l'autonomie est définie comme une norme sociale[98], ceux qui n'accèdent pas à la capacité de négociation ou n'ont pas de projet adapté risquent de se voir également exclus.

La fin du contrat

Cette procédure se répète au rythme des renouvellements des contrats. Et si celle-ci est ponctuée par différentes étapes, sa fin n'est pas nécessairement marquée par des pratiques ritualisées. Certaines fins de contrat sont formalisées dans le bureau de l'Inspecteur en présence des professionnels et du jeune lors de la signature du dernier contrat, soit parce que le jeune atteint l'âge de 21 ans à échéance de ce contrat, soit parce que les professionnels ne souhaitent pas le renouveler. Il arrive également que la négociation en vue de la signature du contrat aboutisse à un refus de l'Inspecteur. D'autres fins de contrat s'effectuent sans aucune formalité. Il s'agit ici notamment des ruptures du contrat émanant de la décision du jeune qui n'adresse pas de lettre à l'Inspecteur, soit de la décision des éducateurs du foyer ou de l'A.S.E. qui décident de mettre fin au contrat en avertissant oralement l'Inspecteur.

B/ Rites éducatifs

Il s'agit dans cette partie de présenter de façon descriptive les supports utilisés par chaque structure pour sélectionner les jeunes, organiser leur parcours dans l'institution, et préparer leurs sorties.

L'admission dans l'établissement

Alors que la procédure du Contrat Jeune Majeur débute avec la demande écrite du jeune, celle des trois établissements commence avec un écrit professionnel élaboré par le référent A.S.E. du jeune et éventuellement par les éducateurs du foyer lorsque celui-ci est déjà placé en établissement. Chaque structure d'accueil a un projet d'établissement devenu obligatoire depuis la loi du 2 Janvier 2002, stipulant les critères d'accueil. Les trois établissements organisent leur propre procédure d'admission qui se décompose en deux temps.

[98] Ibid.

L'écrit professionnel

Ce rapport d'admission présente l'histoire familiale et institutionnelle du jeune, sa situation présente, son parcours scolaire, ses projets de vie notamment scolaires et professionnels. A Jaws et Kirra, c'est un professionnel cadre de l'établissement qui procède à un premier tri par la sélection des rapports éducatifs, et par un échange téléphonique avec les auteurs du rapport. Ce temps d'échanges repose sur des relations de confiance entre le professionnel accueillant et le professionnel auteur du rapport, ce dernier supposé avoir une connaissance et un savoir sur le jeune, et apprécié selon son engagement auprès de lui. Ce temps a ainsi pour fonction d'évaluer sa capacité à intégrer l'établissement et son aptitude à se mobiliser dans son projet d'insertion :

> *Je téléphone à tous les éducateurs qui envoient un dossier. Je téléphone pas mal et je lis beaucoup. Je leur téléphone et je les questionne. Je leur présente notre service et je les questionne. Et là, on a déjà une première évaluation du oui ou non. Des fois, je dis « Dans ce que vous décrivez, je ne sens pas que ça soit pour nous, c'est trop fragile, trop de pathologies, trop peu de... ». Il y a plein de choses... pas de maturité, aucun projet professionnel, pas d'anticipation... à minima, il faut une projection dans l'avenir. On sent qu'il n'y pas de maturité quand un éduc nous dit « Il n'y a rien qui tient ». Donc je téléphone, déjà je me mets un avis dans ma tête, oui ou non. Et puis après, c'est la relation que je vais établir avec un éducateur. S'il y en a un qui me dit « Si, il faut tenter, il faut essayer », pourquoi je ne lui ferais pas confiance ? Quelqu'un qui défend le jeune, déjà, ça donne envie, et puis c'est bien lui qui sait, ce n'est pas moi qui sais. Ce n'est pas parce que j'ai trois pages sur un jeune que je sais quoi que ce soit. Donc là, on va dire, on se met d'accord sur un rendez-vous,* Cadre foyer Jaws

Toutefois, cette confiance accordée aux partenaires doit être relativisée. La demande étant supérieure à l'offre comme nous explique un éducateur de l'A.S.E., certains éducateurs « *essayent d'embellir les dossiers* ». Seul l'établissement Belharra procède à une sélection des rapports selon des critères factuels (âge, mode de prise en charge, ...) et traite les dossiers selon leur ordre d'arrivée. Les rapports sélectionnés sont ensuite soumis à une seconde évaluation effectuée cette fois par l'équipe éducative. A l'issue de cette première évaluation, un entretien est programmé.

Le face à face[99]

Le second temps de déroule dans les locaux de l'établissement en présence de tous les acteurs : le jeune, l'équipe de l'établissement et le référent de l'A.S.E. Cet entretien permet à Jaws et Kirra de procéder à une seconde évaluation. Il s'agit pour les professionnels d'estimer à nouveau la capacité du jeune à intégrer l'établissement et son aptitude à se mobiliser dans

[99] Nous n'avons pas observé les entretiens d'admission dans les établissements, nous nous appuyons sur les entretiens avec les professionnels.

son projet d'insertion. Mais cette fois, le pouvoir de diagnostic s'appuie sur la mise en récit de son parcours mais également selon les manifestations corporelles du jeune (mimiques, attitudes) le jeune passant ainsi une épreuve de « présentation de soi ». Belharra conçoit cet entretien comme un temps d'accueil et ne procède pas à une évaluation lors de ce temps de rencontre. Dans certaines situations, le psychiatre de l'établissement peut également rencontrer le jeune. Jaws effectue ensuite un troisième temps de sélection, reposant sur l'évaluation effectuée par le psychologue de l'établissement lors d'un entretien individuel.

Le temps de la décision et de la réflexion

La décision d'intégrer l'établissement, sauf pour Belharra, s'effectue à l'issue de ces deux temps. Elle relève des professionnels et du jeune. Cette situation de demandeur peut être ainsi illusoire notamment ceux se trouvant dans une situation d'urgence qui ne leur laisse pas vraiment le choix d'accepter ou non l'entrée dans l'établissement. Ces procédures ritualisées s'opèrent sur une période de plusieurs semaines voire plusieurs mois entre l'envoi de la demande et l'arrivée du jeune dans la structure. Elles préparent le jeune à son intégration dans l'établissement, marquant le début d'un parcours initiatique préparatoire aux pratiques éducatives. La présentation de l'établissement, de son fonctionnement, de son règlement et de ses valeurs permet ainsi de conditionner les actions éducatives de l'établissement.

Le parcours du jeune dans l'établissement

Les trois structures organisent des paliers marquant l'évolution du jeune dans l'établissement, étapes qui jalonnent le parcours du jeune dans l'institution. Ces étapes sont organisées comme des rites s'inscrivant dans un temps précis et dans des espaces différents (foyers, appartements, FJT, etc.).

A Belharra, les 31 jeunes filles âgées de 15 ans à 21 ans sont hébergées dans quatre pavillons, dont trois situés dans la même enceinte. Trois des pavillons accueillent entre 8 et 10 jeunes, le quatrième est conçu pour accueillir trois Jeunes majeures. Ce dernier lieu avant la sortie de l'établissement est pensé comme un lieu transitoire avant la sortie:

> *Cet appartement, on l'a pensé pour favoriser une transition avant la sortie car elles sont trop coucouner dans les autres pavillons. On a mis en place toute une procédure d'admission, où on leur explique le fonctionnement, les règles, et on leur fait signer un livret d'accueil. C'est plutôt symbolique car en fait on ne le ressort que rarement mais ça permet de fixer les choses ; on leur demande de réfléchir si elles veulent vraiment venir, et que nous aussi on va réfléchir même si on sait que de toute façon si les équipes nous l'ont adressée, c'est qu'elle sera admise. Après, il y a quelque chose qui marche dans ce lieu, c'est qu'elles sont considérées par nous et du coup par les autres jeunes filles du foyer, comme les plus grandes, les plus responsables, les plus matures, parce qu'elles sont plus libres, gèrent un budget, et c'est drôle, car sauf*

exception, ça marche, elles se transforment rapidement, revendiquant très vite ce statut. Educatrice 9, Behara

Alors que les autres pavillons sont organisés comme un foyer classique avec la présence permanente d'éducateurs et d'une maîtresse de maison, dans ce lieu les jeunes reçoivent un budget et organisent leur quotidien (repas, courses,...). Les Jeunes majeures peuvent également être orientées en foyer de Jeune Travailleur tout en continuant à être prises en charge par l'établissement.

Le foyer Kirra accueille 14 jeunes âgés de 18 à 21 ans, hébergés en appartements partagés ou en studios situés dans la ville. Les bureaux de l'équipe éducative sont situés dans le même espace que l'internat qui accueille les plus jeunes, mais dans un pavillon distinct. Le passage en studio est proposé soit pour préparer le jeune à la sortie de l'établissement soit lorsque la colocation en appartement partagé est jugée par les éducateurs et les jeunes comme trop compliquée (angoisse de partager des espaces communs):

> *Le studio, c'est un outil de travail, non une gratification, les jeunes peuvent faire la demande et l'équipe regarde ce qui est fiable. A certains moments, c'est nous qui prenons la décision. ..., il permet au jeune de savoir gérer la solitude, de s'adapter à une nouvelle organisation, un nouveau mode de vie et en terme de maturité, ils grandissent, ils doivent prendre leurs décisions seuls et occuper leur temps.* Educateur 5, foyer Kirra

Jaws accueille 30 jeunes à partir de 17 ans. Chaque jeune est hébergé dans une « chambre de bonne ». Un lieu commun est ouvert en journée et en soirée. Les jeunes peuvent s'y rendre quand ils le souhaitent pour rencontrer les éducateurs et partager des moments communs. Avant la sortie, le jeune est orienté vers un autre éducateur référent qui a pour fonction de préparer plus particulièrement les jeunes à leur sortie de l'établissement à savoir principalement accompagner le jeune dans la recherche d'un logement autonome :

> *Quelques mois avant la sortie, les jeunes changent d'éducateur, ils le savent, mais en règle générale, c'est un passage un peu particulier, parce qu'ils savent que c'est la sortie, et voilà, donc des fois, c'est un peu compliqué.* Educatrice 3 foyer Jaws

Dans ces passages d'un lieu à un autre, ou d'un éducateur à un autre, il s'agit de franchir des étapes. Celles-ci doivent les préparer à leur sortie définitive de l'établissement.

La sortie de l'établissement

Justifiée par la durée limitée de l'accueil, la sortie est discutée avec les éducateurs dès l'arrivée du jeune:

En général, quand un jeune arrive ici, on lui parle le plus souvent déjà, rapidement, en tout cas, qu'il y aura une fin à cette prise en charge, et qui va arriver très vite, plus vite qu'il ne l'imagine. Même quand ils arrivent à 18 ans, ils ont l'impression que c'est dans très longtemps. Donc à ce moment-là, on leur dit « Attention, 21 ans, ça arrive vite, 3 années ça passe très vite ». Donc ils ont déjà en tête quand ils arrivent, qu'il faudra préparer le départ, que ce soit 21 ans ou avant d'ailleurs, parce qu'il y a aussi ceux pour lesquels ça s'arrête avant 21ans. Educatrice 4, Kirra

Alors que la procédure d'admission est rythmée par des pratiques ritualisées, la sortie ne donne lieu à aucun événement précis, sauf pour Belharra qui organise des fêtes de départ. Par contre, toutes les équipes rencontrées expliquent qu'elles mentionnent à chacun des sortants leurs possibilités de revenir dans les lieux. Par ailleurs, Belharra a mis en place un service de suite chargé du suivi des jeunes qui ont quitté l'institution.

Le Contrat Jeune majeur : un rite institutionnel ?

L'A.S.E. ou les établissements organisent différentes pratiques rituelles qui rythment le passage du jeune dans le statut de Jeune majeur. L'entrée dans ce statut ou dans un établissement est fortement marquée par une procédure. La lettre et les différents entretiens s'apparentent à un ensemble d'actes formalisés porteurs d'une dimension symbolique qui prennent sens pour les professionnels comme pour les jeunes. Les jeunes doivent ainsi quitter leur statut protégé par la minorité et s'approprier de nouveaux codes, de nouvelles présentations de soi, et faire preuve de nouvelles responsabilités. Les professionnels doivent eux adopter d'autres positions auprès de ces jeunes devenus majeurs.

Les différents passages dans des structures plus autonomes, ainsi que les renouvellements de contrat rythmés par des actes formalisés, agissent sur les facultés d'indépendance et l'apprentissage de nouveaux codes. Ils permettent de ponctuer le changement du jeune et ses capacités à entrer dans la vie adulte : *« La fonction du rite est [...] de baliser un trajet au cours duquel on va pouvoir écarter les dangers suscités par le changement. Car chaque position implique une place, et un rapport de places, un code de communication, des normes relationnelles...et c'est tout cela qui se modifie tout à coup et qui nécessite de tous un réajustement complexe : il faut en effet entériner le changement tout en évitant une rupture ou une mutation trop brutale qui pourrait remettre en cause la relation*[100] Cette multiplication

[100] PICARD Dominique, « Transition et ritualité dans l'interaction sociale », in *Connexions* 76, 2001-2, pp. 81-93.

de pratiques rituelles dans les institutions a pour fonction de fournir un cadre à l'action éducative face à la déritualisation des rites de passage.

Nous pouvons néanmoins nous interroger sur l'absence de rites au moment de la sortie des jeunes des établissements et la fin du contrat Jeune majeur. Celle-ci empêche en effet de penser le Contrat Jeune majeur comme un passage vers la vie adulte. Rappelons que le rite se distingue par trois stades[101] : la séparation, la marge et l'agrégation, ce dernier stade ayant pour fonction de marquer le retour de l'individu avec un nouveau statut. Nous pouvons retenir néanmoins que si le rite sépare[102] d'un avant et d'un après, il divise également. Il « consacre la différence » entre ceux qui accèdent au statut et ceux qui en sont exclus et rappelle aux premiers la place que leur assigne l'institution.

---

[101] VAN GENNEP Arnold "Les rites de passage [1909]," *Paris, Picard*, 1981

[102] BOURDIEU Pierre, « Les rites comme actes d'institution ». In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 43, juin1982. Rites et fétiches. pp. 58-63.

Partie 2: Expériences vécues par les professionnels

Cette partie s'appuie sur l'analyse des discours des professionnels. Le Jeune majeur est entouré d'une multitude de professionnels. Sans occulter l'importance des autres acteurs, nous nous sommes attachées plus particulièrement à trois d'entre eux : les Inspecteurs, les éducateurs de l'A.S.E. et les éducateurs des structures[103]. Dans cette partie, nous présentons les registres que les professionnels mobilisent pour soutenir une situation et les contraintes qu'ils expriment dans ce type de prise en charge, ces contraintes influençant les modalités de celle-ci. La décision finale n'est pas prise de manière individuelle, mais elle résulte d'une série d'interactions entre plusieurs acteurs. Chacun négocie sur la base de calculs rationnels et émotionnels, mobilisant des répertoires, des registres différents en fonction des situations dans lesquelles ils se trouvent. Ils font aussi appel aux contraintes pour justifier leurs points de vue, en fonction de l'évaluation qu'ils se font d'une situation. Nous ne pouvons pas retracer l'ensemble du processus de décision de la signature d'un C.J.M. puisque le jeune est aussi un acteur dans ces négociations. Nous voyons dans cette partie, le processus qui amène les professionnels à proposer tel ou tel C.J.M. à un jeune résultant d'arbitrages entre leur évaluation individuelle et la prise en compte des contraintes collectives. De plus, nous n'avons dans ce travail montré les différences entre chaque catégorie professionnelle. Le déséquilibre entre le nombre d'entretiens des éducateurs et ceux des professionnels de l'A.S.E. est trop important mais surtout, et ce qui semble intéressant à souligner, les professionnels, quelque soient la place occupée et leur position hiérarchique peuvent emprunter aux différents registres.

Dans un premier temps, c'est le cadre commun d'intervention qui est exposé, puis la manière dont les professionnels évaluent une situation individuellement, quels sont les critères qui importent dans leurs désirs de soutenir un jeune ou non et les registres qu'ils mobilisent. Ensuite, certaines contraintes sont prises en compte par les professionnels et influencent leurs pratiques auprès des Jeunes majeurs. Trois situations sont analysées afin de mettre en valeur ce qui se joue dans les arbitrages. Elles ont été choisies car elles donnent lieu à de nombreux débats entre les professionnels, et ouvrent à des espaces de négociations pertinents pour notre

[103] Nous n'avons pas passer des entretiens auprès de toutes les professions représentées, non pas par un manque d'intérêt pour la pratique de certains professionnels (psychologues, psychiatres, maîtresse de maison, personnel administratif...) qui jouent aussi un rôle important dans la prise en charge des Jeunes majeurs mais par obligation de limiter nos entretiens au regard du temps réservé à l'étude. Nous avons donc privilégié les professionnels de l'éducation spécialisée (éducateurs d'internat et de l'A.S.E. et les Inspecteurs de l'A.S.E.

analyse. Enfin, nous présentons les types de contrat proposés par les professionnels aux jeunes.

I/ Des objectifs et des limites à cette intervention

Les professionnels mettent en avant deux grands objectifs que doit comporter le C.J.M.. Tout d'abord, l'aide apportée (matérielle, financière, éducative) doit assurer une protection. Le C.J.M. protège un jeune d'une précarité économique mais surtout de difficultés familiales, sociales et éducatives qui le mettent en danger. Les professionnels doivent être en capacité d'évaluer les difficultés rencontrées par le jeune, ainsi que le manque de soutien familial qui compromettent « son équilibre ».

Le deuxième objectif, qui devient de plus en plus prégnant ces dernières années, est d'insérer le jeune. Insérer doit être compris comme quitter le champ de l'assistance, et subvenir à ses besoins de manière autonome. Les pratiques éducatives ont été pensées pour que le Jeune majeur s'affranchisse progressivement d'une assistance économique et tutélaire et entrer progressivement dans l'âge adulte. Par exemple, les modes d'hébergements proposant une plus grande autonomie (les appartements partagés, studio), la réduction de l'encadrement éducatif, l'apprentissage d'un budget, d'un quotidien ménager, la possibilité d'une vie amoureuse[104], mais également l'accès aux différents droits (assurance sociale, carte électorale.) et devoirs (déclaration d'impôt).

Ces deux objectifs placent les professionnels dans une ambivalence permanente, entre le devoir de protéger et l'obligation d'insertion, deux logiques d'action qui se distinguent fortement par leurs valeurs, et les représentations collectives qui y sont associées. L'insertion permet une protection pour les jeunes dans le présent et dans l'avenir. Mais quand est-il pour les jeunes qui ne sont pas en insertion ?
D'un coté, l'assistance est conçue comme une continuité logique de la protection des mineurs, de «mise à l'abri». De l'autre, la prise en charge doit être un levier d'insertion. Cependant, aucun des professionnels rencontrés ne choisit une logique plutôt qu'une autre mais ils agissent en fonction des situations qu'ils rencontrent et des arbitrages qu'ils font lors de leur évaluation. Ces deux logiques se cumulent lors d'une première demande contrat. Elles influent sur les conditions d'attribution unanimement clamées par tous les professionnels : le

[104] Une des institutions qui a participé à cette enquête permet aux jeunes de recevoir leur ami(e) dans leur logement, le week-end, pratiques dont les professionnels y tiennent beaucoup

jeune doit être requérant, avoir un projet, être dans une situation qui réclame assistance et avoir besoin d'un accompagnement éducatif. Nous l'avons dit précédemment, les critères d'attribution des C.J.M. sont suffisamment imprécis pour laisser aux acteurs une marge de subjectivité dans leurs évaluations. Ils doivent remplir ces deux objectifs en prenant en compte les limites que comporte cette intervention. Pour cette enquête, nous en avons relevé deux. La première est liée au temps imparti pour cette aide qui est de trois ans maximum. La deuxième est le cadre contractuel comme unique dispositif d'aide aux Jeunes majeurs.

II/ La construction d'une évaluation individuelle

L'accompagnement du Jeune majeur repose sur un partenariat entre les professionnels du champ de la Protection de l'enfance qui font valoir leur volonté et la nécessité de collaborer sur des valeurs partagées, afin de soutenir le Jeune majeur :

> *En général, ça se passe bien, parce que j'ai eu la chance de travailler avec... enfin, il y a deux cas précis où je travaille vraiment en collaboration étroite avec les éduc A.S.E. et du coup ça se passe bien, parce que le jeune on le porte, et du coup ça se passe bien.* Educatrice 2 Jaws

Pourtant, la volonté d'un partenariat basé sur des mêmes valeurs, est loin d'être une évidence.

A/Conséquences professionnelles des évaluations individuelles

Aujourd'hui, la quasi-totalité des projets de services et d'établissements sociaux s'articulent autour de « meilleurs accompagnements » à l'autonomie. Un rapport de l'I.G.A.S en 2005 soutient l'idée que la qualité des interventions est liée à la personnalisation des prises en charges, les interventions devant se faire sur la base de projet personnalisé[105]. Le travailleur social peut être le seul évaluateur du degré d'engagement de l'usager. Toutefois, ces pratiques individualisées posent le problème de l'arbitraire des sélections et de l'égalité d'accès des individus à ce type de dispositifs d'aide[106].

Les professionnels enquêtés expriment leurs difficultés face à l'évaluation d'une situation, qui s'effectue selon eux de manière arbitraire malgré les critères constamment énoncés par tous. Ils parlent d'évaluation à la « tête du client » en expliquant que les relations qu'ils

[105] BOUTERFAU –TICHET S, JOURDAIN-MENNINGER D, et LANNELONGUE C., *Le travail social auprès des jeunes en difficulté dans leur environnement*, Rapport 2005 013 Tome I/II Juillet 2005 effectué pour l'Inspection Générale des Affaires Sociales, voir p 97

[106] BARTHOLOME Christophe, « l'accompagnement : un concept au cœur de l'Etat social actif, le cas des pratiques d'accompagnement des personnes handicapées », N°10 2005/2

entretiennent avec le jeune priment. Ils regrettent l'existence de critères plus officiels, précis, universels qui limiteraient cette part de subjectivité. « La signature c'est du cas par cas » disent les professionnels interrogés. Pour eux, ces évaluations ont pour conséquence de faire apparaître des jugements moraux envers le jeune mais également envers les autres professionnels qui ne partagent pas les mêmes avis sur une situation. Cette part de subjectivité est génératrice d'incertitude provoquant finalement de la méfiance et un repli dans chaque catégorie professionnelle (éducateurs des structures, ceux de l'A.S.E. et Inspecteurs). En effet, ils expliquent qu'ils doivent non seulement prendre en compte les logiques de chacun des Départements avec lequel le jeune contractualise, mais que les Inspecteurs et éducateurs dans un même Département peuvent avoir également des logiques très différentes. Ces pratiques individualisées car liées à des personnes et à des territoires, génèrent différentes capacités stratégiques de la part des professionnels de terrain, au risque d'accentuer la coupure entre « ceux qui sont au front », en contact direct avec les jeunes et « ceux qui sont à l'arrière », coupés des réalités du terrain[107].

Mais c'est surtout les sentiments de devoir désormais se «battre», et de se mettre en position de « défense», qui sont fortement exprimés dans les entretiens. Par exemple, un responsable de la structure peut se déplacer avec l'éducateur et le Jeune majeur lors d'un renouvellement d'un contrat, lorsque la situation est considérée trop fragile, pour influencer la décision de l'Inspecteur. Ces situations clivées, où chacun défend sa position, émergent lorsque les jeunes ne remplissent pas les conditions qui leur ont été attribuées :

> *Les travailleurs sociaux de l'A.S.E. nous renvoient la pression, en nous disant «Il y en a de moins en moins...» donc par exemple, là, pour Elodie, qui sera majeure en avril... c'est une jeune fille qui a mis beaucoup en échec ses prises en charges, qui a été extrêmement grossière avec tout le monde, euh... c'est un mauvais personnage si tu veux. Et là, le travailleur social il nous dit «Ca va être difficile à négocier», bon, là tu sens une pression où tu te dis «Bon, par quel bout on prend les choses, quelle stratégie on prend», comment on amène la jeune aussi à se préparer à cet entretien. Bon elle a été capable de s'excuser, donc c'est une bonne chose. Elle a pu se poser à la suite, c'était un peu un défi cette prise en charge, et on sent que ce contrat-là, c'est «Je ne sais pas trop, il faut bien le défendre». là on te dit que sur le 94 en ce moment, ça signerait moins, je ne sais pas... Mais tu sais ça, ça nous pourrit plutôt l'esprit, ce n'est pas constructif comme pression.*
> *Pourquoi?*
> *Parce que ça fait de la tension inutile et plutôt que de rester dans une forme d'objectivité, on va se décaler un peu en essayant de penser à des stratégies qu'on ne devrait pas avoir à penser.*
> *Ça peut être quoi ?*
> *Ben dans la manière dont tu vas présenter la situation, la manière dont tu dis ou tu dis pas, tu écris, tu n'écris pas... de montrer plus les progrès et moins les difficultés qui restent. C'est le*

107 Coupure qui a toujours existé et qui s'est accentuée avec cette balkanisation du social, ION Jacques, *Le travail social au singulier*, Dunod, 1998

sentiment que ça nous oblige... ça nous met nous aussi dans la pression, et ça devrait pas. Educatrice 3 Jaws

B/ Un modèle d'évaluation individuelle

Face aux multiples «manières de faire» aboutissant à des décisions différentes pour des situations qui semblent similaires, nous avons cherché à comprendre les logiques des professionnels qui influent sur les modalités de prise en charge. Nous avons postulé au début que les professionnels oscillent entre la logique de protection et celle d'insertion. Toutefois, l'analyse de leurs entretiens nous a amené sur un autre chemin. Soutenir un jeune, vouloir rompre un C.J.M. dépend finalement de deux variables : la relation et l'insertion. Bien entendu, la logique de protection est présente dans les discours, elle constitue un objectif de cette aide, mais elle est avant tout induite dès le départ et légitime l'intervention lors du premier placement. Au moment de la majorité, cette dimension de protection telle qu'elle est pensée pour les mineurs s'efface. Tout d'abord, si certains continuent à «travailler» sur les liens familiaux, ce n'est pas pour favoriser un retour dans la famille. Il ne s'agit plus de protéger l'enfant comme mission première, mais bien de lui permettre de devenir adulte. Toute la complexité pour le professionnel, c'est qu'il existe de multiples critères pour mesurer l'évolution du jeune vers la vie adulte et son processus d'insertion, ainsi que la manière de concevoir la relation qui doit s'instaurer entre un jeune et un travailleur social. En analysant les discours, nous avons pu affiner les critères donnés par les professionnels à propos de leur évaluation de l'insertion et de la relation.

Les registres d'arbitrage

Le registre de la relation et du sensible

La relation, est l'élément premier de l'intervention sociale[108]. Sans relation, pas d'assistance. La relation légitime le travail de l'éducateur. Pour les professionnels, le jeune qui est en relation avec les éducateurs, montre qu'il accepte la relation avec «autrui», avec des adultes. C'est une attitude valorisée, une qualité personnelle, permettant de mûrir, de grandir, de s'approprier son passé, de devenir adulte. La relation est évaluée selon la capacité du jeune à les solliciter. Le jeune doit faire valoir cette aide éducative. Les professionnels sont clairs sur ce critère. Le C.J.M n'est pas une aide au logement mais un soutien éducatif :

[108] MESSU Michel, « relation et éducation » in *Education et Société*, revue internationale de sociologie de l'éducation, n° 22, 2008.

Le contrat Jeune majeur ce n'est pas tous les jeunes en insertion professionnelle qui vont venir à l'A.S.E., ce n'est pas ça. C'est l'aide sociale à l'enfance, donc cette dimension d'accompagnement éducatif et social est aussi primordiale. Un jeune qui ne respecte pas ou qui refuse d'accepter cet accompagnement, on ne voit pas très bien comment on pourrait poursuivre sa prise en charge. Dans ce cas là, pour son insertion professionnelle, il ira voir la mission locale. Ce sera bien mieux que l 'A.S.E.. Ex Inspectrice 75

Le jeune qui ne s'inscrit pas dans une relation éducative, tout en étant en difficulté d'insertion, est considéré comme stagnant dans son évolution. C'est ce que souligne cet éducateur lorsqu'il évoque la situation d'un jeune pour lequel le C.J.M. s'arrête, les éducateurs n'arrivant plus à travailler avec lui.

On a utilisé toutes les armes qu'on avait, les entretiens, l'accompagnement plus de proximité. Mais c'est un peu difficile à définir les outils qu'on utilise parce que c'est plus dans la parole, dans les attitudes, donc tu vas être plus ferme, plus détendu dans l'échange au milieu d'un sport, dans une sortie. Quand je parle d'outils, c'est vraiment ça, dans le relationnel. Ou quand ces outils-là t'as tout essayé, la palette de trucs que tu pouvais utiliser et que ça fonctionne pas, il y a pas de prise sur le jeune, tu vois qu'il ne prend pas en compte ce que tu peux lui dire, qu'il n'arrive pas quoi. Et on estime qu'on est arrivé au bout d'un truc. Educateur 5 Kirra

C'est à partir de la relation que le professionnel évalue l'évolution et la transformation du jeune. Cette transformation n'est alors envisageable qu'à partir du moment où le jeune réagit, se sent affecté par ce qui leur est proposé. La relation permet pour les professionnels rencontrés d'échanger avec le jeune sur son histoire passée, de la comprendre, et de créer une relation plus intime avec lui. Cette première étape selon le travail de Frédérique Guiliani, permet aux professionnels de se rapprocher au plus près du ressenti et du vécu de la personne par le biais de son récit pour ensuite être capable de catégoriser la situation, de penser le problème, et d'agir dessus.[109]Lors des négociations autour du C.J.M., les professionnels peuvent mettre en avant le parcours de vie du jeune. Retracer son histoire a pour objectif de soutenir une poursuite de prise en charge soit pour valoriser la manière dont il « s'en est sorti », d'où il vient, les obstacles auxquels il a été confronté, soit pour expliquer les blocages qu'il rencontre dans le présent en raison d'un passé très difficile. Cette dimension, qui est du registre du sensible, tend à provoquer de l'émotion chez l'interlocuteur et à le convaincre du bien fondé d'une poursuite de C.J.M.

[109] GIULIANI Frédérique, « La procédure de l'entretien individualisé dans le travail d'accompagnement : quand usagers et intervenants sociaux ont à organiser l'expérience de situations sans qualité », in *La société biographie : une injonction à vivre dignement* (sous la direction de DUVOUX Nicolas et ASTIER Isabelle), L'Harmattan, Paris, Logiques sociales, 2006, 212p

Le jeune ne doit pas non plus se montrer trop proche des professionnels. Il doit respecter une bonne distance. Avoir des familiarités avec son intervenant social est très mal perçu, laissant croire à une forme de séduction et de manipulation:

> *Je me rappelle d'une jeune, qui était très dans la séduction. (...)Elle avait vraiment des souffrances, je ne me rappelle plus exactement lesquelles, mais genre elle avait été abusée, des choses comme ça. Elle était donc dans la drogue. On l'avait virée, parce qu'elle mettait en avant qu'elle n'avait rien, elle marchait vraiment au chantage comme quoi on la foutait à la rue, et bien on l'a fait. Elle s'en foutait du soutien éducatif. Elle était vraiment que dans la séduction. Moi je la voyais et d'un seul coup elle me disait « Oooh ! Vous avez des yeux... ! ». Enfin vraiment n'importe quoi. On voyait qu'elle essayait de grujer tout le monde...En même temps ça en était ridicule...* Educatrice A.S.E. 91

On observe que le lien repose sur la capacité du jeune à être présent physiquement auprès des éducateurs du foyer, ou de l'A.S.E. (venir aux rendez vous à l'A.S.E., mais aussi participer aux activités du foyer, aux réunions prévues par les éducateurs, les solliciter, passer au bureau des éducateurs régulièrement).

Des relations distantes peuvent toutefois être valorisées lorsque le jeune est prêt à partir des dispositifs, attestant alors de son autonome vis-à-vis des services sociaux :

> *Je reviens à Edouard, qui est un jeune homme très travailleur, qui a fait beaucoup de stages à l'étranger, en Chine, je sais plus où, qui est vraiment bosseur, qui connaît... qui mène déjà sa vie et qui vient à la limite... qui a besoin d'aide, qui a besoin de soutien, de temps en temps, de parler mais beaucoup moins qu'un autre. Donc il va venir chercher son chèque, et puis il sauve la face, il passe son petit coup de téléphone, il est super autonome, il y a pas de difficulté majeure. Donc là c'est encore quelque chose de différent « Bon, ben je vais partir, je suis en train de cherche un appart, je vous tiens au courant quand je l'ai trouvé, vous en faites pas quoi », en gros c'est ça,* Educateur 5 Kirra

Ainsi, la relation est une variable primordiale pour évaluer une situation. Par conséquent, témoigner d'une bonne relation est un argument en la faveur d'une poursuite de prise en charge, attestant de la capacité du jeune à recevoir des autres et à demander du soutien. Ce registre est mobilisé pour toutes les situations rencontrées (que le jeune soit en activité ou non).

Le registre de l'insertion

Concernant l'insertion, nous avons déjà souligné son avènement dans le champ de la protection de l'enfance. Elle est qualifiée par les professionnels selon une autonomie matérielle et psychique. Selon les discours, être insérer, c'est subvenir par ses propres moyens à ses besoins élémentaires (logement, ...), quitter le champ de l'assistance en étant indépendant, et être capable de faire des choix. L'interprétation de la notion d'insertion est multiple selon les professionnels. Se lever le matin peut être considéré comme une forme

d'insertion au début de la prise en charge, mais peu à peu l'inactivité du jeune devient une véritable problématique pour les professionnels. Celle-ci peut être considérée comme légitime à un moment donné de la prise en charge et illégitime à un autre. La notion d'insertion s'intègre dans la conception de l'idéal éducatif, la croyance en la transformation de la personne, en son émancipation et en son inscription dans des collectifs d'intégration :

> *Il suffit d'y croire. Nous, on estime qu'un jeune qui arrive ici, il n'a pas... Il faut qu'il ait un projet en tête, mais ça veut pas dire un projet ficelé, démarré...C'est-à-dire qu'on peut imaginer euh, on a des jeunes qui arrivent ici et qui ont arrêté l'école, depuis souvent un moment, ou qui sont dans un tel absentéisme, c'est comme si ils avaient arrêté l'école, euh, en rupture familiale très compliquée...Ils arrivent là, le seul projet au départ, c'est poser les valises, faire le point, penser à soi et essayer de reconstruire un projet.* Éducatrice 7 Belharra

Cette transformation est ainsi évaluée par chacun des partenaires selon la relation et l'insertion, deux variables significatives pour comprendre la poursuite de la mesure. L'analyse des discours des professionnels permet de distinguer quatre types de situations auxquelles ils sont confrontés.

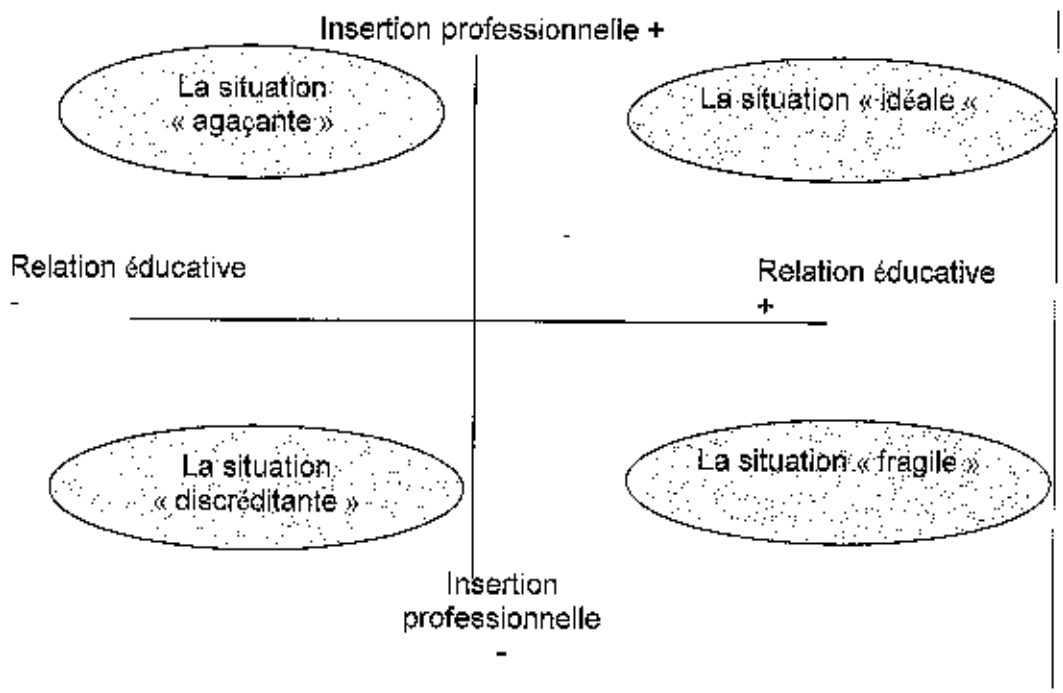

La situation «idéale»

Idéale car c'est en quelque sorte la situation modèle, celle qui sert de référence. D'une part, parce-que une relation éducative s'est s'instaurée entre eux et le jeune et d'autre part, parce que ce dernier est considéré comme inscrit dans un processus d'insertion stable. Elle répond

aux deux objectifs du C.J.M : la protection et l'insertion. L'accompagnement éducatif est jugé réussi, il a abouti à une socialisation du jeune. Les deux formes d'autonomies visées par les professionnels (psychique et matérielle) se rejoignent.

> *Je pense que dans le travail que je fais, le préalable à l'objectif à atteindre, c'est de permettre à ces filles-là de savoir faire... de devenir autonome, savoir se débrouiller d'elles-mêmes. Et notre fierté, c'est de voir des filles, comme celle qui est infirmière en chef dans l'hôpital d'à-côté qui vient nous rendre visite, on est content de la voir. Une fille qui était ici par exemple, on s'est battus pour elle, quand on voit qu'elles réussissent quoi, quand on voit qu'elles ont une bonne situation, nous on est contents de ça, on en est fiers. Même si le salaire est pas énorme, le fait de savoir que c'étaient des filles qui étaient déstructurées qui arrivent, et puis du jour au lendemain, elles sont stabilisées, elles ont un foyer, elles ont une activité professionnelle, elles ont une vie correcte, nous en sommes fiers.* Educateur 8 Belharra

Dans cette "situation idéale", les professionnels ont l'impression d'instaurer une relation d'adulte à adulte, celle-ci attestant de l'acquisition d'une autonomie du jeune et sa capacité à quitter le dispositif de la protection de l'enfance:

> *C'est vrai que comme on a partagé une tranche de vie qui peut avoir été très importante, ben oui, ça se défiloche pas en deux temps trois mouvements, mais au moment où un Contrat Jeune majeur s'arrête et même avant, si ça fonctionne bien, ça devrait même être avant, euh... la relation entre un travailleur social, et un Jeune majeur suivi devrait à un moment arriver sur une équivalence. A partir du moment où elle arrive sur une équivalence, ça veut dire que le contrat Jeune majeur n'a plus lieu d'être ; que la prise en charge disons, n'a plus lieu d'être, sauf pour des motifs comme euh... le diplôme n'est pas encore passé, il y a besoin d'encore un petit peu de temps pour euh... assurer des bases matérielles etc., mais on n'est pas dans le registre symbolique relationnel, et à partir du moment où se passage s'est fait entre des relations déséquilibrées avec un qui sait plus, qui est plus adulte, qui est plus mature, machin et puis l'autre qui apprend, et qu'on est arrivé à un truc un peu d'égal à égal, d'adulte à adulte, c'est fini. Moi, je considère que c'est fini, je leur dis même « Bon, là c'est bon, le boulot il est terminé, si tu veux revenir me voir tu viens, mais sinon... ».* Educateur A.S.E. 75

La situation « agaçante »

Il s'agit d'une situation où le jeune est dans un processus d'insertion professionnelle et/ou scolaire. Toutefois, les professionnels font part d'un manque de relation avec lui, celui-ci étant considéré comme trop distant. Ces situations sont agaçantes dans le sens où elles font surgir chez eux une forme d'irritation, ils ne se sentent pas reconnus dans leur travail et les contraintes qui lui sont associées (le jeune vient en retard aux rendez-vous, n'envoie pas les documents demandés ou bâcle sa demande de renouvellement de contrat).

> *Là, j'en ai un, son contrat arrive à terme le 31 janvier... Et il est arrivé il y a deux jours en me présentant sa demande sur un papier déchiré comme ça, plein de fautes et de ratures, alors la demande est bien faite parce que c'est quelqu'un qui écrit et s'exprime très bien, mais plein de fautes et de ratures, alors je l'ai renvoyé en lui disant, « moi tu me présentes ça, pour moi c'est irrespectueux ».* Educatrice A.S.E. 75

Ils s'interrogent sur la légitimité de la continuité d'un C.J.M. Le détachement du jeune les laisse penser qu'il cherche à profiter de l'argent public. Le travailleur social se sent réduit à un rôle de guichetier et renvoie alors aux jeunes que l'A.S.E. « n'est pas une banque», que le foyer n'est pas «l'hôtel restaurant » :

> *Quand on est uniquement dans de l'hébergement, on a des jeunes qui viennent ici chercher de l'argent, pour pouvoir manger, s'habiller, qui vont dormir dans les foyers ou les hôtels, qui font leurs trucs à l'extérieur, mais on a très peu de regard là-dessus, et très vite, ça fait système ce truc-là. Donc on a des jeunes qui appellent le bureau de l'aide sociale à l'enfance euh... comment il s'appelle, je sais plus si c'est la Caisse Enregistreuse ou quelque chose comme ça. Donc ils viennent ici à la caisse, le travailleur social, c'est le guichetier, qui donne le papier qui permet d'avoir le fric, qui repartent, et qui font leur vie comme ça, et qui s'en portent très bien.* Educateur A.S.E. 75

Lorsque la relation est coupée, l'insertion scolaire ou professionnelle peut alors devenir totalement insuffisante pour justifier la poursuite du C.J.M. :

> *J'avais un contrat Jeune majeur, une jeune elle était à Assas. On a arrêté le contrat Jeune majeur, ça s'est très très mal passé, on a arrêté, elle était violente avec sa mère, donc on a arrêté. Non, et puis quelqu'un de très brillant, qui a eu son BAC avec mention très bien, une fille très brillante, avec des gros problèmes psy, mais très brillante.*
> *Et ça arrive aussi que des jeunes majeurs, eux-mêmes arrêtent ?*
> *Là, c'est elle qui a arrêté, non, ce n'est même pas...non, le renouvellement du contrat Jeune majeur, le rendez-vous s'est terminé en live, elle a commencé à m'insulter, le responsable de secteur s'est mis en colère, elle a dit « puisque c'est comme ça je me casse », et il lui a dit « très bien, et bien partez ». Voilà.* Educatrice A.S.E. 75

La situation « fragile »

Dans cette situation, les professionnels sont confrontés à un Jeune majeur considéré comme n'étant pas dans un processus d'insertion et rencontrant de nombreuses difficultés dans son parcours (échecs scolaires notamment). Cependant, ils sont en lien étroit avec lui. Ils vivent avec beaucoup d'inquiétudes sa non insertion et cherchent un autre moyen pour le protéger. Ils le soutiennent pour la poursuite de la mesure en faisant appel à d'autres registres que ceux de la réussite scolaire, ou professionnelle. La logique de protection devient la seule mobilisée pour soutenir le jeune. Selon eux, le C.J.M. vient pallier un déficit d'aides sociales. Cependant, pour tous les professionnels, mettre en avant cette unique logique est du «bricolage», une déviance » par rapport au cadre légal du contrat. C'est une situation "d'attente" qui doit ouvrir à d'autres relais de protection après 21 ans :

> *Voilà, ce genre de dispositifs, ou même je ne sais pas, de la psychiatrie. Mais qu'il y ait des relais qui se fassent de ce côté-là. On se dit « Allez, on fait un contrat Jeune majeur », comme ça au moins il y a un temps où cette personne-là, elle ne va pas se retrouver à la rue.* Inspectrice 1 A.S.E. 94

Dans cette situation, le jeune est considéré comme victime et non responsable de sa condition. L'inactivité est acceptée parce qu'il est « coopératif », en demande d'aide, et qu'il accepte un

suivi psychologique. Parfois, persuadés par la légitimité de leur intervention, les professionnels prennent l'initiative de la poursuite du C.J.M. même si le jeune n'est pas partie prenante. Ils soutiennent, « portent » le jeune pour le protéger avant tout. Ils l'amènent à accepter l'aide proposée.

> *Ca peut durer tout le long du contrat, parce qu'après, le problème pour des majeurs et du soin, c'est qu'il faut qu'ils soient partie prenante. Et des fois, ils le sont jamais, donc on poursuit, on poursuit, parce que nous, on est convaincu qu'ils en ont vachement besoin, et eux ils sont là* Educateur A.S.E. 75

Cependant, lorsqu'ils vivent ce type de situation, ils s'accordent à dire que le C.J.M. n'est pas adapté parce que le jeune est décrit comme n'étant pas en capacité de choisir et de contractualiser.

La situation « discréditante »

Dans cette situation, les jeunes sont considérés aussi comme n'étant pas dans une démarche d'insertion. Mais à la différence de la situation fragile, ils sont perçus comme refusant la relation éducative. Considérés par les professionnels comme des « preneurs de rien », ces situations sont discréditantes dans le sens où l'attitude des jeunes discrédite la vocation d'insertion donnée au C.J.M. et le travail éducatif qui l'accompagne (fugue, violences, drogues, etc.). Ils représentent les «limites de l'éducatif» :

> *Non, là ils sont déjà à moitié dans la rue, là ils iront complètement dans la rue. On a des jeunes qui sont vraiment, enfin, qui ne relèvent même pas de l'A.S.E. qui relèveraient de la PJJ normalement. Mais il y en a peu, heureusement. C'est la cata. Alors eux ils ne sont pas en demande à notre égard, parce que de toute façon ils ne sont pas en demande à l'égard de l'A.S.E. parce qu'ils ne sont pas en capacité de demander non plus. Mais quand ils auront 18 ans, nous on n'est pas outillés pour leur proposer quoi que ce soit. On est plus dans de l'éducatif là.* Educatrice A.S.E. 75

Selon les professionnels, les jeunes qui discréditent le rôle des intervenants considèrent l'A.S.E. comme un dû et s'installeraient dans l'assistanat. Le droit à l'assistance est réduit à son caractère repoussoir. L'assistance au Jeune majeur ne sert alors qu'à « fabriquer des assistés sociaux profiteurs d'aide sociales sans aucune. Les professionnels peuvent arrêter le contrat estimant que la situation relève d'autres dispositifs d'aide de droit commun (missions locales par ex.). Ils s'accordent à dire que le C.J.M. n'est pas une solution devant pallier seulement un manque matériel (de logement en particulier), ni une aide sociale qui doit subvenir aux seuls besoins financiers des jeunes:

> *Il faut vérifier que l'on n'est pas dans une problématique uniquement de logement, là on est clair là-dessus et c'est partagé par l'ensemble des groupements. À partir du moment où on est seulement sur une question de rupture d'hébergement on n'est pas dans le cas du contrat Jeune*

majeur. On va renvoyer sur les dispositifs de droit commun type 115, même ça peut être un accompagnement par une assistante sociale de polyvalence de l'EDS. Mais pour qu'il y ait un contrat Jeune majeur il faut qu'il y est une demande d'accompagnement éducatif et l'idée de mettre en place au plus vite un projet professionnel en vue de l'autonomie. Inspectrice 2 94

III/ La prise en compte des contraintes et conséquences sur les pratiques

Ainsi, les professionnels font appel à deux registres pour évaluer une situation, la relation, et l'insertion. Par ailleurs, rappelons que nous avons relevé deux limites d'intervention : le temps imparti au C.J.M. qui est de trois années maximum et le cadre contractuel de la mesure. Nous avons essayé de comprendre comment ces limites sont mobilisées par les professionnels, en faveur ou en défaveur d'une situation dans un registre de contrainte. Trois contraintes s'imposent aux acteurs : la contrainte temporelle, la contrainte contractuelle et la contrainte économique.

A/ La contrainte temporelle

La limite temporelle de cette prise en charge peut être vécue comme une contrainte influençant des pratiques auprès des Jeunes majeurs. Nous avons relevé deux manières de concevoir ce temps du C.J.M. Soit le professionnel considère ce temps comme seuil d'accès à la vie adulte, soit comme un passage d' « expérimentation[110] ». Il est important de souligner que nous n'avons pas trouvé deux catégories de professionnels. Ces conceptions différentes du rapport au temps se retrouvent en même temps chez un même professionnel. Par contre, ces deux conceptions du temps du C.J.M. sont mobilisées selon les situations des jeunes. Le professionnel

Lorsque le professionnel considère le temps du C.J.M. comme un seuil d'accès à l'âge adulte, l'issue de la prise en charge doit aboutir à une protection salariale, permettant au jeune de sortir de l'assistance sociale :

L'objectif c'est qu'il puisse s'assumer. Justement en alternance, une fois qu'il y a un salaire le contrat Jeune majeur s'arrête. Dans le cas d'une rémunération progressive du contrat de professionnalisation, ça lui permet d'être autonome, de pouvoir accéder à un logement. Educatrice 9, Belharra

[110] GALLAND Olivier, 2007

Cette contrainte tend à rétrécir la période de transition à l'âge adulte incite le professionnel à faire prendre conscience au jeune de la fin de prise en charge afin qu'il puisse anticiper son avenir. La logique se focalise glisse sur le temps présent au regard de la sortie du jeune :

> *Je dirais que l'autonomie c'est le maître mot du contrat Jeune majeur. C'est vraiment l'idée d'accompagner le jeune vers cette autonomie là. Moi je dis souvent lors du premier contrat au jeune que dès ce premier contrat on pense à la sortie du dispositif. Alors parfois ils sont un peu... parce qu'ils se disent que 3 ans c'est long mais en fait c'est tellement court que dès le départ il faut qu'on se projette. À 21 ans, il n'y aura plus rien donc tout va être lié à ce temps.* Inspectrice 2.94

C'est la crainte pour l'avenir du jeune qui est formulée par le professionnel. L'action éducative consiste alors à prévoir que celui-ci détiendra des supports d'accès à l'âge adulte très rapidement et en même temps : emploi, logement. Ces supports sont considérés essentiels pour assurer la sécurité matérielle du Jeune majeur à la sortie des dispositifs.

Lorsque le temps du C.J.M. est envisagé comme un temps « d'expérimentation », celui-ci est considéré comme une expérience formatrice parmi d'autres. Le professionnel fixe son travail sur des temps longs d'accompagnement, il valorise la progression lente, à tâtons, par expériences des jeunes. Il relativise leur manque d'autonomie, en les comparant à d'autres jeunes de leur âge en situation précaire. Le temps du C.J.M. est considéré comme une expérience parmi d'autres où le jeune doit apprendre à savoir profiter des aides, du soutien, des conseils qui lui sont apportés, qui lui serviront dans son parcours de vie, sur un long terme. Toutes les aides apportées sont considérées comme une forme d'investissement dans l'avenir d'un futur adulte. La fin de cette période ne correspond pas à un basculement dans la vie adulte.

Ainsi, au regard de ces rapports différents au temps, on peut comprendre comment peuvent se créer des zones d'incompréhensions et de désaccords entre les professionnels à propos du contenu de cette prise en charge. Nous avons relevé un sujet polémique pour les travailleurs sociaux qui influence le parcours des jeunes : les études. Le choix entre études longues et études courtes souligne combien agit cette contrainte de temps.

Certains s'accordent à dire que les jeunes de l'A.S.E. ne peuvent pas prétendre à des études longues. Justifiant leur choix par le manque de soutien familial, ils contraignent le jeune à choisir des études courtes ou à arrêter un processus scolaire pour trouver un emploi avant la sortie des dispositifs :

C'est toute la question des limites de la prise en charge Jeune majeur. C'est qu'elle s'inscrit dans une réalité qui n'est pas forcément celle des jeunes qui vont être chez leurs parents et qui vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement jusqu'à leur 26-28 ans s'ils veulent faire des études longues. (...) c'est quand même une réalité qui fait qu'à 21 ans, de toute façon nous on ne sera plus là. L'objectif c'est quand même que ce jeune puisse être autonome sur un temps court. Ce n'est pas forcément la réalité d'autres jeunes qui ne sont pas suivi par l'A.S.E.. C'est aussi difficile pour nous d'accepter ça mais ça fait partie des réalités. Inspectrice 2 94

Là, elle arrive à ses 21 ans, elle a eu un C.J.M. Elle a fait un Bac Pro secrétariat, elle a réussi elle avait de bonnes notes, elle était assez brillante scolairement. Comme elle n'a aucun point d'appui au niveau de sa famille, elle se démerde. Donc on lui a dit « Tu as peut-être de grands projets mais là comme tu arrives à 21 ans, il faut que tu te prennes en charge. ». On l'avait poussé, quand il n'y avait plus que six mois de prise en charge possible, on l'avait poussé à trouver un boulot même si ce n'était pas vraiment dans sa branche. Elle est serveuse et elle en convient qu'il faut qu'elle s'assume. Là il lui reste encore 4-5 mois avant ses 21 ans, elle va aller dans un genre de foyer de jeunes travailleurs. Elle a trouvé un CDI en restauration, c'est vachement dur, ça lui plaît moyennement mais quand même elle est bien vue, elle est courageuse. Et puis elle se dit qu'elle va remettre à plus tard ses projets, elle voulait aller à l'étranger, elle avait comme ça des petits rêves. Il fallait un petit peu qu'elle atterrisse et voir qu'à 21 ans c'est vraiment elle toute seule Educatrice A.S.E. 91

Certains professionnels considèrent que le premier diplôme professionnel doit entraîner le départ du jeune des dispositifs. Le diplôme est alors considéré comme le support suffisant pour accéder à une autonomie financière et matérielle.

J'ai un jeune, il a fait un BEP plomberie chauffagiste, il voulait embrayer sur un bac pro, c'est non parce qu'il a de quoi subvenir à ses besoins, à rentrer dans la vie active avec des outils qui sont son diplôme, une autonomie qui soit financière, dans la prise en charge de son quotidien, il est autonome, donc on ne va pas au delà. Donc, ca peut s'arrêter à 19 ans. Il n'y a pas beaucoup de jeunes qui vont jusqu'aux 21 ans. Educatrice A.S.E. 94

Cette simultanéité du premier diplôme et de l'arrêt de la prise en charge n'est pas partagée par tous les professionnels. De même, le choix du Jeune majeur à s'engager dans des études qui se prolongent au-delà de leurs 21 ans soulève des tensions et provoque de nombreuses négociations entre professionnels et avec le Jeune majeur. La décision d'accepter ou de refuser un processus scolaire qui se prolonge au-delà du C.J.M s'effectue selon certaines conditions : d'une part, lorsque le jeune et les éducateurs qui le soutiennent dans cette démarche, démontrent que le jeune pourra subvenir à ses besoins à la sortie du dispositif (par l'octroi d'une bourse mais aussi par sa volonté de poursuivre dans des conditions économiques plus difficiles). D'autre part, lorsque le jeune est considéré comme suffisamment « courageux », « volontaire », et « investi », et qu'il puise apporter la preuve de ses bons résultats :

Mais un jeune voilà, qui a un BEP, qui veut aller au BAC pro et tout, si nous on y croit, qu'on a fait une note de situation dans laquelle on donne envie à l'Inspecteur ; qu'on a fait faire au jeune, que le jeune a fait sa lettre dans laquelle il défend son projet, alors je dis pas que ça

existe pas, je sais qu'il y a des Inspecteurs épouvantables... on en a eu...mais je crois vraiment que sur des trucs comme ça on peut obtenir en y croyant.
Educatrice 4 Kirra

Dans ces situations, c'est l'incertitude de l'avenir du jeune qui place le professionnel dans une logique ou dans une autre. La crainte que le Jeune majeur traverse une période de grande précarité à la sortie des dispositifs parce qu'il aurait été mal orienté est très présente. Le manque de support familial du jeune à la sortie du dispositif incite les professionnels à contraindre le jeune à sécuriser sa trajectoire en accédant à un statut salarial. Ainsi, l'aboutissement dépend de la capacité du jeune à négocier, à être suffisamment en relation avec un adulte pour être soutenu dans sa démarche. Ces pratiques ont pour conséquence de favoriser les jeunes qui ont une plus grande maitrise de leur avenir et possèdent finalement le plus des supports leur permettant d'avoir des capacités stratégiques : support scolaire, familial, relationnel et capacité de négociation.

La durée des C.JM : un outil entre arbitrages et prise en compte des contraintes

Le C.J.M., précisons-le, est accordé pour une durée d'un mois à un an renouvelable jusqu'aux 21 ans maximum. La durée des contrats est décidée lors de la signature du C.J.M. mais il arrive que les éducateurs soumettent à l'Inspecteur une durée pour le contrat. Pour les Jeunes Majeurs enquêtés en 2009[111], la durée moyenne des contrats en cours est de 7,94 mois en 2009. 15,9% ont des contrats d'une durée inférieure à six mois, 44,3% entre six mois et un an, et 28,4% de plus d'un an (cf. tableaux n°5a et 5b annexe n°4).

Ce sont les étudiants occupant parallèlement un emploi (que ce soit de l'alternance ou un job à coté) qui ont les contrats les plus longs. Les étudiants sans activité salariale ont des contrats d'une durée moyenne de 8,91 mois. A contrario, les jeunes qui n'ont pas d'activité particulière ou sont en attente de formation ont les contrats les plus courts, d'une durée de 4 mois et demie et les salariés qui ne poursuivent plus d'études ont également des contrats courts (6 mois). Ainsi, les étudiants bénéficient d'une durée de contrat plus longue, les échéances du contrat s'appuyant sur des rythmes scolaires (fin de semestre, fin d'année scolaire, résultats d'examen, etc.), chaque demande de renouvellement permettant alors à l'Inspecteur de considérer les bulletins scolaires et le choix d'orientation. Les jeunes en difficulté d'insertion ou en situation salariale sont amenés à solliciter plus souvent une prise

[111] cf. Annexe n°4 Enquête Jeune majeure 2009.

en charge. Les durées s'établissent en fonction de critères plus subjectifs, s'apparentant à un outil de travail stratégique des professionnels à l'égard du jeune.

Des professionnels approuvent les durées courtes des contrats, les considérant utiles pour les jeunes les plus en difficultés d'insertion. L'enquête montre que ce sont les jeunes sans activité, les plus éloignés du marché du travail ou de la scolarité qui ont les contrats les plus courts. Ces courtes durées sont utilisées lorsque la contrainte temporelle est mise en exergue par les travailleurs sociaux, qui sont face à une situation où le jeune n'est pas considéré dans un processus d'insertion. Les renouvellements permettent de faire un point, de réajuster les objectifs du contrat et surtout de dynamiser le jeune dans une démarche d'insertion. L'échéance définit un temps durant lequel le jeune doit se motiver, se bouger, trouver un projet.

> *Enfin, en même temps, ça nous permet... qu'ils aient la crainte ça nous permet de bosser aussi et de faire avancer les choses parce qu'on se retrouve avec des jeunes filles qui ont parfois un peu de mal à se mettre en route à se motiver. Donc nous ça nous permet de les motiver, en leur disant «Attention, dans trois mois, tu ne sais pas si ça va être renouvelé ou pas quoi ». Même si ce n'est pas forcément le cas.* Éducatrice 7, Belharra

Il s'agit plus d'un temps institutionnel, fragmenté, scindé, misant sur un dynamisme éducatif, sur l'immédiateté du changement.[112] Il est adopté pour que le jeune évolue rapidement par « à coup », par mise en situation de la réalité, par choc, par prise en conscience. Ce temps court est proche du temps social de l'insertion, faisant *«écho à des référentiels temporels très en vogue dans la sphère économique où domine une rationalité de type instrumentale*[113] ». Il est utilisé pour insécuriser le jeune et favoriser une prise de conscience de la contrainte d'une autonomie rapide face à l'échéance du contrat. Cette prise de conscience se traduit par des avertissements et s'appuie sur la rapidité des changements devant permettre au jeune de se projeter dans son avenir:

> *Dès lors qu'on commence un contrat Jeune majeur, la fin de la prise en charge arrive très très vite. Tout notre travail ça va être de faire prendre conscience aux jeunes que cette échéance elle est inscrite dès le début de la signature du contrat Jeune majeur parce que de toutes façons à 21 ans, ça se terminera. Où avant s'ils peuvent entrer dans la vie active avant. Mais enfin il y a cette date butoir et il n'y a rien après. Ça il faut qu'ils le mesurent. Il faut que le jeune accepte de s'insérer rapidement.*
> *Vous parlez donc avec eux du choix de leurs études ?*
> *Absolument, ça va être au cœur des entretiens. Lui faire prendre conscience qu'après il pourra en cours d'emploi continuer, que tout est possible mais il faut qu'il accepte l'idée qu'il va être quand même un cursus qui lui permette une autonomie plus ou moins rapide.* Inspectrice 94

[112] BESSIN Marc, « La compression du temps : une dérituatisation des parcours de vie ? », *Education Permanente*, n°138, " Les âges de la vie ", 1999-1, pp. 75-85.
[113] LAVAL Christian, « l'extension de la clinique au sein du dispositif RMI » in *Travail social et souffrance psychique*, sous la direction de Jacques ION, Paris, Dunod, 2005, p.116

L'utilisation de courtes durées et les renouvellements de plus en plus fréquents tendent à segmenter de plus en plus le temps de cette prise en charge Jeune majeure. Diviser le temps, y ajouter des dates butoirs, des échéances multiples, au respect de calendriers, tend à le raccourcir de manière réelle car les possibilités de rupture avant 21 ans sont plus nombreuses.

L'enquête a également montré que ce sont les étudiants qui bénéficient d'une durée d contrat plus longue. Les professionnels peuvent également souscrire à des temps plus longs pour exercer un accompagnement éducatif qu'ils considèrent de qualité. L'évolution du jeune est appréciée dans une progression qui s'effectue par petites touches, presque invisibles :

> *Ce n'est même pas visible. Quand tu avances dans les projets et les objectifs, des fois ce n'est même pas visible. C'est juste un jour, il y a un déclic, et là il y a tout qui se passe, il y a tout qui part, ça monte en flèche. Mais la plupart du temps, tu ne le vois même pas. Tu le sens, tu sens qu'il y a un petit changement.* Educateur 5 Kirra

Une durée plus longue leur permet d'établir des relations de proximité avec le jeune, de s'adapter aux situations individuelles, aux rythmes du jeune et d'améliorer le suivi éducatif.. Un éducateur d'une structure raconte l'échec de l'utilisation d'un temps rapide pour un jeune dont il était le référent :

> *Après, il se trouve par exemple, que moi je m'y suis un peu mal pris parce que notre relation était pas super bonne. J'étais un peu trop rapide dans cette préparation, et je me suis trop projeté. Et ça a posé des problèmes à Sébastien, et ça l'a complètement bloqué, et ça l'a complètement stressé d'un coup le départ était un peu plus évident qu'il y a quelque temps, et d'un coup ça a été vachement difficile et ça l'a bloqué il y a plus rien qui avançait.* Educateur 5 Kirra

Ce temps long est qualifié d'éducatif car il mise sur les effets de la continuité d'un parcours. Considérant que les ruptures ont des effets négatifs sur l'évolution d'un jeune, l'idée que la continuité dans un placement est positive est très fortement imprégnée par les professionnels de la Protection de l'Enfance. Par ailleurs, ce temps long leur permet d'agir au bon moment selon la situation individuelle. Ce temps long permet la mise en place d'un travail éducatif reposant sur une vision kairisienne du temps : *"le Kaïros, dimension qui suggère l'opportunité, le moment adéquat ou favorable, l'occasion propice, la période adaptée... Le Kaïros est intimement lié à l'action en train de se faire. Il présente une dimension plus qualitative et pragmatique du temps, qui relève du sens pratique, puisqu'il se construit à partir d'une multiplicité de temporalités : c'est le bon tempo, intervenir ou agir au bon moment"*[114].

[114] BESSIN Marc, opus cit, 1999

Les durées de contrat sont ainsi source de négociation selon la situation et la logique du temps à laquelle ils se réfèrent. Notamment, ils expliquent négocier la durée d'un C.J.M lorsqu'ils estiment que le temps imparti n'est pas suffisant.

> *Quand on arrive avec un jeune qui est un peu border line, qui est en grande difficulté, qui est pas tout à fait pour chez nous, mais comme il est pour nulle part, pourquoi pas pour chez nous. Dans ce challenge-là, on va demander du temps, et ça on va le négocier au préalable.*
> *Et auprès de qui ?*
> *Auprès de l'Inspecteur. Il ne rentre pas comme ça en nous disant «Dans trois mois si ça va pas, on va demander du temps», et on va rabaisser l'exigence en fait.*
> *L'exigence par rapport...*
> *Du contrat Jeune majeur. Un jeune en errance, en grande difficultés, qui a toujours eu des difficultés à être dans le groupe, à être dans un internat, si on nous dit «Vous avez trois mois pour mettre en place», on dit " non, ça sera pas chez nous". Donc on va négocier du temps, et ça, ça marche. Mais on est encore dans cette position-là. On est dans une espèce de confort qui nous autorise cette position-là. Mais les Inspecteurs sont preneurs. C'est comme un jeune sans papiers. Nous, on va exiger un engagement de l'A.S.E. pour que le jeune puisse aller jusqu'au bout de ses études. C'est un engagement, autrement on ne prend pas. C'est-à-dire que tu ne peux pas demander à une équipe de faire des miracles, sans avoir du temps. Donc on demande du temps, et ça marche... pour l'instant.*
> *Il y a des refus ?*
> *Non.* Educatrice 1 Jaws

Le temps est vécu comme une contrainte par les professionnels lorsqu'ils estiment les enjeux de cette période pour le parcours au regard de l'avenir du jeune à l'issue du contrat. Cela influe sur le choix des études (qui seront davantage des études courtes, professionnelles, ne dépassant pas les 21 ans). On observe des pratiques de réorientations scolaires ou de « mises au travail » avant les 21 ans. Confrontés à des situations jugées fragiles ou discréditantes, les professionnels ont tendance à utiliser des contrats courts avec l'objectif que le jeune prenne conscience du temps qu'il lui reste. Les 21 ans constitue une limite majeure pour cette intervention et influent sur les pratiques des professionnels lorsqu'ils n'ont pas de maîtrise sur l'avenir du jeune et qu'ils sont dépourvus d'autres solutions. Ainsi, ces différences de conception du rapport au temps tendent à montrer que le temps du C.J.M. profite aux Jeunes majeurs qui possèdent le plus de ressources. Les durées plus longues des contrats sécurisent leurs parcours et permettant l'établissement de relations plus stables avec les professionnels qui les entourent, ces derniers pouvant alors être plus en capacité de soutenir le jeune dans ses projets de vie. Les Jeunes majeurs qui ont le moins de maîtrise sur leur avenir sont d'autant plus fragilisés par les contraintes temporelles. Les renouvellements fréquents, utilisés pour les inciter à s'inscrire dans un parcours d'insertion et à projeter dans un avenir, ne font alors qu'insécuriser leurs parcours à chaque renouvellement de contrat.

B/ La contrainte contractuelle

Certains jeunes sont jugés inadaptés à la mesure, car ils sont considérés incapables de contractualiser et d'être « acteurs » de leur prise en charge. En cela, le contrat Jeune majeur n'est pas adapté à leur situation.

> *Résultat des courses, quand on signe un contrat avec des gens qui présentent effectivement des difficultés de type compréhension, ou de type parfois maladie mentale, sans que ce soit forcément des maladies sévères, c'est super compliqué. On signe pas un contrat de la même manière avec quelqu'un qui est... de toute façon dans la loi, c'est clair, quelqu'un qui est susceptible de pas comprendre ce qu'il signe, il ne signe pas. Il a un tuteur, un curateur... en l'occurrence, là, il y a pas ça, parce que justement, on est dans l'entre-deux où il n'y a pas encore des soutiens juridiques qui permettent à des personnes qui seraient pas en capacité de faire relai, et pourtant, on est typiquement dans des dispositifs où, allez, il faut s'engager. Et c'est des personnes qui sont pas capables de s'engager dans quoi que ce soit, qui ont du mal à se projeter, ou qui peuvent s'engager, mais que très partiellement. Donc après, on peut bidouiller. Mais c'est parfois, c'est très farfelu quoi. On peut bidouiller, ou dans le travail éducatif, relationnel, avec les usagers, ou sur le plan institutionnel.* Educateur A.S.E. 75

Ils valorisent la contractualisation rendant la dignité aux usagers, les laissant libres vis-à-vis de leurs choix. Et à la fois, ils la jugent inadéquate pour certaines situations où le jeune est considéré comme « inapte » à contractualiser.

Nous l'avons dit précédemment, le contrat est utilisé dans le travail social pour rendre la dignité aux usagers, de permettre un travail de co-construction d'un parcours. Il met en exergue la libre adhésion de l'usager. En cela ce dispositif contractuel doit pour les professionnels servir aux usagers qui sont considérés capables de rentrer dans ce type de relations contractuelles, d'en comprendre le sens et de faire des propositions pour leur avenir. Pour les travailleurs rencontrés, certains jeunes ne sont pas capables de se situer dans ces échanges et les subissent. Le contrat est désormais l'unique outil qui assure une protection de ces Jeunes majeurs. Par conséquent, pour les professionnels, certains jeunes sont exclus de ce système de protection faute de ne pouvoir se situer dans des échanges contractuels. Est entendue, dès lors, l'idée que le contrat comme unique outil de protection exclut les jeunes les plus fragiles et insère les jeunes les mieux outillés au départ.[115]Ce contrat soulève des tensions car pour certains, son application systématique valorise l'objectif d'insertion au détriment de celui de la protection. On peut se questionner ici sur la réforme de la loi de 2007 qui ne permet plus au jeune d'être pris en charge par la PJJ désormais que dans le cadre de l'article 375 bis et comment ce manque de solution risque de favoriser des ruptures et non des orientations. Les APJM peuvent être décrites comme étant de meilleurs outils pour certaines

[115] JUNG C, *L'Aide Sociale à l'Enfance et les jeunes majeurs: comment concilier protection et pratique contractuelle*, Master de recherche "travail social, action sociale et société, 2009.

situations fragiles, car elles se dotent d'un caractère plus tutélaire que les C.J.M.. Par exemple, pour les jeunes placés sous l'ordonnance 45 durant leur minorité, certains professionnels ont pu demander des prolongations de mesure judicaire pour les deux années suivant la majorité. Ces situations sont très rares, compte tenu de l'orientation des jeunes majeurs vers les Départements depuis 2007. L'APJM est alors considéré comme un meilleur outil d'accompagnement car elle permet de protéger le Jeune majeur sans être dans un dispositif contractuel ne correspondant pas aux attentes des jeunes.

> *Il peut y avoir un service qui va pas avoir les mêmes moyens lourds que l'A.S.E. mais qui va quand même pouvoir être un intervenant et un interlocuteur pour les usagers, qui est mandaté, et qui a un lien avec la justice. Pour certains jeunes, ça peut être précieux (...) Et ça je l'ai tenté aussi, obtenu d'un juge, c'est euh... dire au juge « Nous, on n'a que ça comme outil, vous savez très bien que ce jeune-là est tout à fait incapable de s'engager de la manière dont on a besoin qu'il s'engage pour un contrat, on a besoin qu'il y ait quelque chose en plus, un deuxième... un vrai filet de sécurité qui soit imposé à ce jeune ». Donc en gros une espèce de poursuite d'une assistance éducative, quelque chose d'extérieur qui s'impose au jeune et qui le rassure.*
> Educateur A.S.E. 75

Etre considéré comme incapable de contractualiser c'est être jugé comme incapable de se projeter dans un avenir proche, et d'avoir des objectifs personnels pour sa propre vie. Alors que la jeunesse est aujourd'hui considérée comme l'âge de l'indétermination,[116] ne pas se projeter est pointé comme symptôme d'une pathologie plus profonde par les dispositifs d'assistance. Les acteurs peuvent alors rechercher des éléments du passé en espérant agir sur le présent :

> *Si tu n'arrives pas à t'inscrire correctement à t'inscrire dans une formation, c'est peut-être qu'il y a un problème en toi, qui fait que tu as besoin de faire une psychothérapie pour en arriver là. Donc, d'accord, tu ne vas pas en formation, mais au moins tu entames la psychothérapie.*
> Educatrice 7 Belharra

Il ne suffit pas que le jeune soit victime d'une situation économique et sociale pour bénéficier de l'assistance de l'Etat, encore faut-il qu'il prouve qu'il s'implique, qu'il se mobilise et se responsabilise, entre autre, qu'il devienne acteur de sa socialisation. Cette dynamique ne peut s'appuyer désormais que sur l'établissement d'un contrat. La contractualisation pose problème pour une situation, les professionnels désirant une poursuite de l'aide s'appuient sur la protection comme objectif premier de cette prise en charge. Ils en viennent à mobiliser l'obligation de soins psychiques comme l'un des objectifs du contrat.

[116] MAUGER Gérard, la jeunesse dans les âges de la vie: une définition préalable" *Temporalistes*, n°11, 1989.

C/ La contrainte économique

La contrainte budgétaire a envahit les discours des professionnels. Différents auteurs ont analysé comment de nouvelles normes telles que l'exigence d'efficacité et de résultat, l'obligation de contrôle et d'évaluation ont envahi le travail social et ont eu pour conséquence une perte des valeurs qui alors unifiaient les professionnels (Jacques Ion, Michel Chauvrière). Sans prétendre faire ici l'analyse de tous les effets de ces transformations qui affectent plus particulièrement le champ de la protection de l'enfance, il nous semble intéressant de nous pencher sur les conséquences qu'entrainent cette contrainte économique sur les pratiques professionnelles et sur les parcours des jeunes.

Le début de cette enquête s'est inscrit dans un contexte particulier. En effet, la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance, modifiant les modes de prise en charge, marquait la fin des mesures de protection civile des Jeunes majeurs ordonnées par les Juges pour enfants. Ceci soulevait une question : le risque d'une augmentation des demandes de C.J.M. auprès des Départements ne représenterait-elle pas une charge financière supplémentaire, même si un mécanisme de compensation par l'Etat des charges résultant de la mise en œuvre de la réforme a été introduit dans la loi par amendement gouvernemental[117] ? Cette question a soulevé un vent de panique chez les professionnels, qui pourtant ne semblait pas être en consonance avec nos observations de terrain. D'un côté, lors de différentes réunions à l'Association Jean Cotxet[118] les professionnels font état d'une mort annoncée des prises en charge Jeune majeur. D'un autre, des expériences nouvelles relatives aux prises en charge des Jeunes majeurs sont impulsées par des départements[119], ainsi que des réflexions menées par certains départements autour de la nécessité de s'interroger sur les fins de prise en charge[120].Pour autant, les deux enquêtes précédemment citées sur les Jeunes majeurs de l'Association Jean Cotxet ont pu montrer qu'il n'y a pas eu de baisse probante des C.J.M. ces

[117] Fond de financement alimenté par deux types de ressources : une participation annuelle de l'Etat dont le montant sera arrêté en loi de finance et une participation de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, fixée par la loi de financement de la Sécurité Sociale

[118] Réunions autour des thèmes de l'apprentissage de l'autonomie, du départ des jeunes, des CJM, pour préparer le Carrefour de l'Association, organisé en 2008.

[119] Nous pensons ici à différents Départements qui ont mis en place de nouveaux dispositifs: par exemple, le CSAJ (le contrat de soutien à l'autonomie des jeunes) en Loire atlantique (cf Rapport ONED, Entrer dans l'âge adulte, 2009).

[120] L'enquête effectuée par Jean-Marie Firdion, *Influence des événements de jeunes et héritage social au sein des populations utilisatrices des services d'ide aux sans domicile*, Economie et statistique, 2006, pp 85-114 a montré que les jeunes qui ont été placés à l'A.S.E. représente 23 % des Sans Domicile Fixe de l'enquête a participé nous semble t-il revoir Circulaire n° 2008-5279 du 22 février 2008 relative à la mise en œuvre du grand chantier prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès u logement des personnes sans abri, qui précise parmi les axes proposés de « prévenir l'errance à la sortie d'établissement de soins, de prison, et, pour les jeunes, à la fin d'une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance".

deux dernières années.[121] Les professionnels rencontrés évoquent des craintes, même si chacun reconnait finalement ne pas subir directement d'arrêt de prise en charge dans leur service, qu'il s'agisse des éducateurs des structures ou de l'A.S.E.

> *La législation change régulièrement donc c'est un petit peu plus difficile pour nous et pour les jeunes de s'adapter, c'est-à-dire. Donc, on tend vers…on est encore un des rares départements à contractualiser pour les JM. Parce que ce n'est pas la politique dans la totalité des départements* Educatrice A.S.E. 94

Le présage de nouvelles contraintes liées à ces changements, qui se traduisent dans les discours par les termes « difficile, compliqué, durcissement » s'est diffusé chez les professionnels, en cascade, des décisionnaires (Les Départements) aux structures d'accueil.

> *Moi, j'entends dire par des amis à moi qui sont éducatrices que le contrat Jeune majeur, c'est difficile. Nous, au niveau du service, je me fais l'écho des éducatrices A.S.E. avec qui je travaille, qui me disent aussi que ça devient difficile, pour les jeunes qui ont 18 ans, pour avoir leur contrat. Nous, les jeunes qui sont placés ici mineurs, je trouve qu'en règle générale (…) Mais c'est vrai que ça s'entend beaucoup en tout cas.* Éducatrice 3 Jaws

La menace d'un avenir incertain des C.J.M. s'est propagée comme une rumeur, dont chacun se fait l'écho, envahissant les pratiques des professionnels et exerçant une pression.

> *Je trouve que les politiques départementales font ressentir des… mais c'est des pressions qu'ils doivent avoir eux-mêmes d'ailleurs ; font ressentir des pressions, des tensions, des choses mais qui sont par vagues, enfin, par mouvement de détermination des politiques sociales.* Éducatrice 1 Jaws

L'idée de la crise qui affecte depuis plusieurs années le système de protection sociale, que l'Etat providence n'est plus pourvoyeur de fonds indéfinis est largement intégrée dans les discours et entraîne ainsi des pratiques sélectives des demandeurs. Cette vision est devenue une norme contraignante limitant les pratiques des professionnels, lesquels en rendant compte en partie de leurs choix les justifient, notamment lors d'une sélection plus rigoureuse des jeunes. L'idée qu'il n'y a plus de place pour tous les demandeurs est largement partagée par les professionnels rencontrés:

> *Même si on fait du social, il y a quand même une logique monétaire derrière, et ben, c'est de l'argent. Enfin voilà, ça a un coût tout ça, et on voit qu'après les Inspecteurs signent peut-être*

[121] Selon les données chiffrées de l'ONED, au 1er Janvier 2007, 0,9% soit 21400 jeunes âgé de 18 à 21 ans bénéficiaient d'une mesure de protection. L'augmentation constatée des prises en charges par rapport à l'année précédente ne discerne néanmoins ni les mesures des mineurs de celles des majeurs, ni les mesures judiciaires (art. 375 bis) des administratives. Toutes ces données ne nous renseignent pas sur une éventuelle baisse ou augmentation effectives des C.J.M. au regard des demandes effectuées par les services de la P.J.J. Il nous faudrait pour cela connaître le nombre de refus effectués par les Inspecteurs ou bien même observer la pratique des évaluations des premières demandes de C.J.M., notamment pour ceux qui ne sont pas connus des Départements.

moins facilement les contrats aussi, parce qu'il y a moins d'argent et que la priorité va aux situations de mineurs. Éducatrice 6 Belharra

Les professionnels de l'A.S.E. expliquent clairement les politiques départementales : au regard des contraintes budgétaires et de la surcharge de travail auprès des mineurs et de leurs familles, les Jeunes majeurs ne sont plus prioritaires.

C'est vrai que ce qu'on appelle nous l'administratif, que ce soit les accueils temporaires, les aides éducatives à domicile et les accueils temporaires jeunes majeurs, c'est peut-être ceux qu'on met un petit peu de côté quand on est trop chargés. Donc des fois il peut y avoir un délai de deux mois avant que le jeune ne soit reçu. C'est peut-être à ce niveau là qu'on va vous dire «j'ai été refusé ». Effectivement on est très chargé des fois et quand on priorise, c'est là-dessus qu'on priorise malheureusement. Inspectrice 1 94

Un jeune qui arrive majeur est alors inconnu des services, il est moins soutenu par différents professionnels, il n'a affaire qu'à un seul interlocuteur (l'éducateur référent ou à une assistante sociale). A l'association Jean Cotxet, en 2009, 5,7% des Jeunes majeurs enquêtés ont été pris en charge pour la première fois à leurs 18 ans. Cependant, l'une des stratégies entendues dans les discours de professionnels, dans la prévention d'un refus, est de présenter le jeune dans l'année de ses 17 ans afin qu'il rentre dans les services de la protection de l'enfance, qu'il en soit connu et que la poursuite en C.J.M. ne pose pas de difficultés majeures. En effet, si nous regardons le pourcentage des jeunes placés pour la première fois à 17 ans il concerne 17,4% des jeunes majeurs interrogés en 2009.

Cependant, face à cette contrainte économique, les professionnels nous ont fait part d'une sélection plus accrue pour ceux qui sollicitent une première demande après leur majorité. Cette sélection s'appuie sur l'évaluation des manques de soutien familial. Les professionnels interrogent fortement la nécessité d'un C.J.M, en cherchant dans un premier temps un accord possible avec les parents, afin de limiter les entrées :

Avec des jeunes majeurs, bien souvent, il y a une crise dans la famille; les parents qui disent «T'es majeur, tu prends tes affaires, fous le camp», le jeune se trouve à la rue, si dit «Tiens, je vais aller toquer à la porte d'un service social», si nous on fonce là-dedans dans un engrenage qui vient de démarrer, on entérine une situation sociale de fait. Si on se dit « Oui, mais attend, qu'est-ce qu'il se passe» et qu'on essaie de comprendre. Souvent, moi, je renvoie des jeunes majeurs, en leur disant «Ben non, tu vas en parler à ta mère, à ton père, voilà ce que tu peux lui dire, voilà comment... à quel moment nous on peut intervenir, de toute façon, nous, on va évaluer; l'évaluation va durer au moins un mois etc.». Quand quelqu'un sort avec ce type de retour, assez souvent, il ne revient pas. Educateur A.S.E. 75

Le C.J.M. concerne désormais beaucoup plus les jeunes déjà connus par les services de protection de l'enfance, dont la situation familiale a déjà été évaluée. Le C.J.M est alors une continuité logique d'une prise en charge.

Par contre s'ils ont été pris en charge mineurs, bon, on est plus souples, ça c'est clair. Parce qu'on connaît une histoire, parce que parfois on a participé à... enfin, on a contribué à cette histoire institutionnelle... Personnellement ou pas, mais même si elle vient d'un autre département, c'est des situations de protection de l'enfance, donc on connaît et je pense que le regard général, que ce soient des travailleurs sociaux, des psychologues qui participent à l'évaluation ou des cadres qui prennent les décisions, on est quand même plus coulants quoi. Educateur A.S.E. 75

Toutefois, cette sélection s'opère également auprès des jeunes déjà pris en charge par les services de l'A.S.E. Cette protection sociale doit en effet profiter à ceux qui la veulent vraiment et écarter, soit ceux qui n'en n'auraient pas vraiment besoin, soit ceux qui ne manifestent pas leur bonne volonté. Aider ceux qui ne le veulent pas vraiment au regard des autres en attente est considéré comme un gaspillage financier :

Ca engendre beaucoup de frais parce que c'est des prix à la journée, et que si ce jeune-là se mobilise pas par rapport à ce que l'inspecteur a pu fixer dans le contrat, bon, il y aura peut-être un autre jeune pour qui ça servira, et qui lui rentrera bien en adéquation avec ce contrat (...)La prise en charge ça coute cher, donc si ça ne sert pas à un jeune c'est normal que ça s'arrête pour aider un autre Educateur5 Kirra

Face à cette contrainte économique, le C.J.M. est alors présenté comme une chance que les jeunes doivent saisir. Les discours tendent à considérer les jeunes majeurs comme «des privilégiés» par rapport à d'autres jeunes étudiants qui ont très peu de ressources financières.

Inspectrice A.S.E. qui s'adresse à une Jeune majeure lors de la signature de son C.J.M. : «Il va falloir redescendre, je le dis à tous les JM, « redescendez de votre cocotier ». Parce quand vous avez une prise en charge à l'A.S.E. ce n'est pas pour rien et je ne reviens même pas sur cette prise en charge. Mais il faut vous habituez à avoir des revenus que certains personnes, n'ont pas du tout. Toi tu permets de manger à l'extérieur tous les midis, il y a des personnes qui travaillent et qui ne peuvent absolument pas se le permettre ! »

Nous avons remarqué que les Inspecteurs préfèrent arrêter un C.JM à la fin d'un cycle et ne pas débuter un autre qui déborde des 21 ans en prenant en compte la contrainte économique et dans la crainte de fragiliser la situation du jeune lors de son départ

Le principe de la « rentabilité » est aussi prégnante dans les discours et démontre combien l'activation des dépenses est intégrée chez les professionnels. Elle ne peut être rentable que si elle permet à un jeune de s'insérer dans la société et de devenir à son tour un contribuable. D'où une logique de sélection plus ciblée sur les jeunes qui remplissent directement les conditions du C.J.M (avoir un projet obligatoirement par exemple) :

Le premier critère, c'est le fait que le jeune nous présente un projet qui nous paraît intéressant, c'est-à-dire, pour être clair, digne d'investissement. On mise... c'est comme une mise aux jeux, c'est une mise financière. Donc on va dire « ok, ce jeune-là, ça vaut le coup de l'accompagner un certain temps, parce qu'a priori, il va pouvoir réussir ce qu'il entreprend, et du coup, éventuellement un jour, payer des impôts et participer au système de protection sociale, y compris à d'autres jeunes qui auraient besoin du même dispositif.» Ca c'est l'esprit. (...) c'est

qu'on se dit, le département se dit «On ne mise que sur des chevaux, je parle comme ça, c'est un peu vulgaire, mais c'est ça, on ne mise que sur des chevaux qui ont une chance de gagner» (...)C'est-à-dire qu'on va renvoyer des jeunes y compris parfois qui peuvent être dans une situation sociale difficile, au dispositif adulte, parce que leur projet, au regard de la faisabilité, est pas... nous paraît pas suffisamment solide. Educateur A.S.E. 75

La contrainte budgétaire a largement imprégné les discours des professionnels. Ces derniers justifient certaines pratiques de sélection plus accrue des demandeurs par cette logique de restrictions budgétaires. D'autres tentent de trouver des alternatives pour poursuivre des prises en charge sans générer de couts supplémentaires. Par exemple, un nouveau système de redistribution monétaire a été mis en place dans un département: lorsque le Jeune majeur perçoit un salaire, il lui est demandé de rembourser l'A.S.E. une partie de l'allocation que le département a versé, nouvelle pratique conçue pour « mettre le jeune dans un principe de réalité» mais aussi pour restreindre les couts de la prise en charge. Cette nouvelle pratique instaurant de nouveaux droits et devoirs, a été peu à peu légitimée par les professionnels au regard de cette contrainte économique :

Moi, au début, j'étais outrée, mais vraiment. Vraiment, je trouvais que c'était complètement...(...) je trouvais ça assez injuste. Et on en a énormément discuté au sein du service, et finalement, j'ai un peu revu ma copie, en disant qu'effectivement, c'était pas aussi injuste que ça et que ça demandait pas une si grande rébellion que ça, parce que je me suis aperçu aussi qu'au final, pour les jeunes, c'était pas forcément non plus de tout mettre en économie, et ça devenait presque normal aussi d'avoir 1000 et quelques. Et du coup, quand tu leur parles de la sortie, avec un appart qu'il faut payer et tout ça, et quand tu fais un peu les comptes sur une projection éventuelle d'un salaire qu'ils pourraient avoir, tu vois ce qu'il reste à la fin, hen du coup, ils comprennent plus. Donc finalement, je ne trouve pas ça aussi fou que ça a pu me paraître. Educatrice 2 Jaws

Lorsque le jeune est jugé suffisamment autonome, il peut lui être proposé de déménager en FJT. L'accompagnement en FJT réduit les couts de la prise en charge car le jeune est alors suivi que par l'éducateur référent de l'A.S.E. et parfois par un professionnel du FJT. Ce déménagement permet de poursuivre la prise en charge à moindre cout pour des situations qui sont jugées idéales mais pour lesquelles les professionnels ne veulent pas arrêter avant les 21 ans. La fin de ces contrats peuvent être sans aide financière, le jeune étant considéré comme suffisamment autonome pour assumer entièrement son niveau de vie. Ils proposent la continuité du suivi éducatif en lien avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance. La prise en compte des contraintes influent des pratiques particulières des professionnels.

Tableau récapitulatif des conséquences de la prise en compte des contraintes

contraintes mobilisées	Temporelle	contractuelles	Economique
conséquences sur les pratiques	contraindre le jeune à un parcours scolaire plus court	arrêt de prise en charge ou réorientation institutionnelle	Sélection plus accrue des jeunes arrivant majeurs déménagements en FJT Faire participer financièrement le JM

Cependant, ces contraintes sont davantage mobilisées lors pour des situations qui « posent problème », pour celles qui ne sont pas évaluées « idéales ». . Il y a en effet, des situations qui ouvrent plus de débats que d'autres. Nous en avons choisi trois qui viennent bouger les frontières du cadre légal et interrogent ainsi les professionnels sur cette mesure.

IV/ Espaces de négociation

A/ Les comportements jugés déviants

Parmi les actes considérés déviants dans le cadre du C.J.M., nous avons repéré le travail au noir, les actes de violence au sein de l'établissement d'accueil, le recel, les mauvaises fréquentations, l'usage de drogues. Pour étayer nos propos, nous avons choisi l'usage de drogues, mais nous avons retrouvé les mêmes mécanismes s'agissant d'actes de délinquance ou de passages à l'acte physique.

La consommation de drogues est à la fois formellement interdite dans les différents établissements et à la fois plus ou moins tolérée, les professionnels parlant de leur stratégie du 3pas vu, pas pris». Elle n'en reste pas moins une question largement débattue dans les établissements, notamment la question du cannabis. Nous ne nous intéressons pas ici au contexte institutionnel et la façon dont les équipes gèrent cette question dans l'institution et le groupe, mais bien à la logique des acteurs face à un jeune qui consomme et pour qui la poursuite du C.J.M est en jeu. L'usage voire le trafic de drogue n'est pas le facteur principal d'une rupture de contrat. Des éléments interviennent déresponsabilisant ou non le jeune. Notamment, la demande d'aide du jeune est primordiale, comme l'exprime cette Inspectrice :

Il y a une jeune qui j'ai vu tout les deux mois, de ces 18 ans à ses 21 ans, elle était un peu addict à la cam et tout ça, mais elle avait envie qu'on l'aide. Donc elle a accepté la main tendue. Elle était au fond du trou quoi. Inspectrice 1 94

Accepter la main tendue, venir aux rendez-vous, se montrer mobilisé, s'accrocher, peut ainsi enclencher la volonté du professionnel à soutenir le Jeune majeur.

> *À un moment donné. Elle, elle était particulièrement cassée mais elle a tenu contre vents et marées, elle a eu des gens qui ont cru en elle, et elle s'est accrochée. Je ne pense pas que ce soit une fille qui soit complètement bien dans ses baskets, encore maintenant. Pendant 3 ans elle a accepté de se retrouver tous les deux mois dans ce bureau.* Inspectrice 1 94

L'histoire du jeune est également mobilisée pour expliquer la situation présente, le déresponsabilisant. Le professionnel se réfère plutôt à un registre émotionnel plutôt qu'institutionnel pour soutenir le jeune. Le registre du sensible justifie l'enfreinte à la loi :

> *On a une de nos jeunes qui avait de grosses addictions aux extasies, à la cocaïne, etc. mais très très forte. Et qui a réussi à arrêter ça. Mais c'est de par son histoire, parce que ses parents sont de très gros toxicos à l'héro seringue, donc tu vois, l'histoire se retrace, et le seul truc qui fait tenir l'arrêt de cette addiction, c'était le shit. On a dit « Bon, on ferme les yeux quoi », avec l'espérance qu'un jour elle-même elle ouvre les yeux, en se disant « Bon, j'ai réussi à arrêter les drogues dures, c'est le moment d'arrêter le shit.* Educateur 5, Kirra

Par ailleurs, une consommation jugée trop dépendante peut aussi déresponsabiliser le jeune, le professionnel s'orientant vers la recherche d'une autre forme de protection :

> *Non, enfin, ça dépend ce que c'est. Si on a quelqu'un qui arrive bourré tous les matins, ou avec les yeux explosés à chaque rendez-vous, effectivement... Mais ça, ça donne lieu à des ruptures de contrat, à éventuellement des...enfin...là, ça peut donner lieu à des trucs un peu hard. A des demandes d'hospitalisation, à des trucs... on emmène les jeunes à Sainte Anne, allez zou, un diagnostic, ou ailleurs, dans centres d'addictologie.* Educateur A.S.E. 75

Ces éléments sont pris en compte si les professionnels évaluent que le jeune est suffisamment en demande :

> *On essaye de comprendre où est le problème. Ca peut être de 1 à 3 mois de battement pour essayer de comprendre, mais si après on comprend qu'il veut tout sans rien donner...C'est là que je disais donnant-donnant. Dans ce cas là, comme la jeune fille, on arrête.* Éducatrice A.S.E. 91

En l'absence de relation, ils peuvent également émettre des jugements dépréciatifs sur l'attitude du jeune. Ce dernier est alors qualifié de menteur (il cacherait sa consommation), de manipulateur (il utiliserait des simulacres pour obtenir ce qu'il veut). Le jeune est alors considéré responsable de sa situation, les professionnels cessent de le soutenir, la rupture devient alors légitime

> *Parce qu'il n'était pas vraiment demandeur. Lui, il voulait un toit, nous notre vocation ce n'est pas forcement de donner un toit. C'est vrai que lui, ça fait 16 ans qu'il est placé, on ne peut pas le lâcher comme ça, c'est quand même une grosse histoire, la prise ne charge à l'aide sociale à l'enfance. Donc, il faut lui donner les moyens de l'aider même après sa majorité, donc, il y avait eu un contrat signé pour six mois. Une obligation qu'il poursuive sa scolarité, à ce qu'il se mette sur les rails d'une autonomie, à la recherche d'un logement, des reprises de liens avec sa*

famille etc. et le jeune avait des conduites additives voire délinquantes, donc ça s'est arrêté. Educatrice A.S.E. 75

La relation entre le jeune et le professionnel est alors un critère majeur parce qu'elle permet au jeune de parler de lui, de se raconter, de se confier, et au professionnel de prévoir, d'agir, et se saisir de son histoire pour le soutenir. Ce soutien peut se traduire par une « obligation de soin » comme un des objectifs du C.J.M et une durée courte de contrat, si la consommation est jugée trop importante. Cette courte durée est utilisée pour évaluer le jeune plus régulièrement sur sa consommation. Ce n'est donc pas l'acte qui est jugé mais le comportement du jeune vis-à-vis de cet acte et son attitude à se saisir des moyens et du soutien proposés par les travailleurs sociaux. L'absence de relation est vécue par les professionnels comme un échec.

B/ L'inactivité du jeune

Les jeunes Majeurs ne sont pas tous dans un projet professionnel ou scolaire. Certains, n'ont pas « d'activité particulière », c'est-à-dire qu'ils sont « sans emploi, ni formation ».[122] A l'association Jean Cotxet, en 2008, 19,4% des jeunes majeurs enquêtés n'ont pas d'activité particulière. En 2009, ils ne sont que 6,8% à être dans cette situation. L'inactivité se traduit dans les discours par une période où le jeune n'est plus inscrit dans un processus scolaire ou professionnel ou de formation. L'inactivité bascule le jeune dans deux types de situations : la « fragile » et la « discréditante ». L'inactivité peut engendrer une continuité de la mesure, une exclusion, une réorientation. Selon les situations, pour les professionnels, elle est source d'inquiétudes ou de réflexions permettant de réinterroger le projet du Jeune majeur. Ce n'est qu'à un certain moment que cette inactivité ébranle les frontières du C.J.M., lorsqu'elle s'étire dans le temps ou bien lorsque les moments d'inactivité se multiplient.

Nous l'avons vu dans les lettres, la conjoncture économique est peu mobilisée par les jeunes pour expliquer leur chômage ou leur inactivité, ils vont davantage mobiliser leur histoire passée. Pour les professionnels, il en est de même. Plus le temps passe, et plus ils interrogent la capacité du jeune à s'inscrire dans un projet. L'inactivité fait émerger des fortes tensions entre les professionnels. Ils doivent négocier afin de trouver une évaluation commune de la situation. Tout comme dans la situation sur les actes déviants, le comportement du Jeune majeur est décisif pour la poursuite de sa mesure. Sa capacité à solliciter le professionnel, à être en lien est essentielle. Il faut aussi qu'il se mobilise dans des recherches d'emploi, qu'il

[122] Terme utilisé et précisé en tant que tel dans les questionnaires Jeunes majeurs.

montre de la bonne volonté à s'insérer professionnellement. Et enfin, la capacité du jeune à se raconter est primordiale dans ce type de situation. Il entre alors dans un travail réflexif sur son parcours. Ce travail est valorisé par les professionnels. Il devient une personne vulnérable à protéger, il est déresponsabilisé. Par ailleurs, ils insistent sur son isolement.

Les professionnels tendent à mettre en avant le besoin d'un suivi psychologique, de médicaments, au regard d'une histoire difficile, de ruptures, de troubles du comportement. Ce sont autant d'arguments mis en valeur pour soutenir une poursuite de prise en charge. C'est par exemple ce que nous dit cet éducateur travaillant dans une des structures. L'éducateur de l'A.S.E., lors d'une synthèse ayant pour objectif de préparer la demande de renouvellement du C.J.M. d'une jeune âgée de 20 ans, averti dès le début de la réunion du risque du non renouvellement du contrat, la jeune fille n'ayant toujours pas trouvé de travail. Les professionnels confrontés à la crainte d'une fin de prise en charge, ne trouvant ni de réponse dans les ressources de la personne, ni de réponse institutionnelle, sont amenés à considérer cette inactivité au regard de son passé et celle-ci est pointée comme un problème pathologique. C'est donc dans la personne elle-même que sont recherchées les ressources, expliquant en partie le recours aux psychologues. Ce suivi peut être l'objet d'une obligation inscrite dans le C.J.M.

> *On a eu des partenaires qui étaient compréhensifs avec qui on a négocié des choses, moi je prends l'exemple de Mr X..., il a dit « Ecoutez moi, cette gamine qui vient de perdre sa mère, qui est seule ici, dont son frère ne peut pas s'occuper, on sait qu'elle est à un certain âge », il nous disait ; on était en accord avec lui « Si » ; mais c'est lorsqu'on lui donnait un avis médical ; même de la part de la psy, ou bien quelque chose disant qu'il y a un problème pathologique ou quelque chose comme ça, il est prêt à négocier la prolongation de sa prise en charge. Mais s'il y a rien au bout sachant que la gamine elle n'a personne, d'une part et que d'autre part, elle n'a pas pu s'insérer socialement.* Educateur 8 Belharra

Ces C.J.M. se renouvellent parce que les professionnels estiment que c'est avant tout la protection du jeune qui est visée et non son insertion. La logique de protection devient la seule mobilisée pour soutenir le jeune. Cependant, pour tous les professionnels, mettre en avant cette unique logique est du « bricolage », une déviance par rapport au cadre qu'est le contrat. Certains disent même que c'est une démarche « illégale ». Cependant, ils s'accordent à dire que le C.J.M. n'est pas adapté à ces situations qui réclament pour eux plus de temps, moins de contractualisation (les jeunes sont décrits comme incapables de contractualiser) Cette poursuite de prise en charge peut être établie en attendant que le jeune emprunte d'autres circuits plus thérapeutiques et notamment l'orientation vers un statut protégé reconnu par la M.D.P.H. qui ne peut se faire qu'à partir des 20 ans du jeune.

Parfois, on le fait, mais du coup on le fait, quand je vous parlais de santé ou santé mentale, on le fait surtout pour les questions de santé mentale, on le fait parfois. En disant, ces personnes-là, il faut pas les lâcher à 18 ans, il faut poursuivre, le temps qu'il faut, pour laisser le temps à des relais institutionnels toujours, mais qui dépendent pas de la protection de l'enfance, qui sont autres, qui dépendent de la sécurité sociale, du handicap. Voilà, ce genre de dispositifs, ou même je ne sais pas, de la psychiatrie. Mais qu'il y ait des relais qui se fassent de ce côté-là. On se dit « Allez, on fait un contrat Jeune majeur, comme ça au moins il y a un temps où cette personne-là, elle ne va pas se retrouver à la rue. Educateur A.S.E. 75.

Ils peuvent attendre les 20 ans du jeune, mais ils doivent surtout attendre que les différents professionnels soient en accord pour cette orientation. Ce commun accord fait suite à de nombreux échanges et débats entre les différents professionnels, que ce soit au sein d'une même équipe éducative qu'avec les professionnels de l'A.S.E..

Et vous vous tournez vers une Cotorep, ou...
C'est notre projet ça, la directrice et toute l'équipe éducative est pour. Même le docteur est pour, la psychologue aussi est pour, il y a que la psychiatre qui est pas trop chaude, mais peut-être qu'avec le temps, elle se mettra avec nous ». Educateur 8 Belharra

Il faut alors un temps pour négocier entre collègues mais aussi avec le jeune qui se voit proposé ce type d'orientation

Je vois ce jeune en question, il a fini par comprendre qu'il se mettait en difficulté sur le plan professionnel. Ce qu'il ne voulait pas dire qu'il ne pouvait pas habiter tout seul dans un appartement. Sur le plan du boulot, il fallait qu'il soit dans un circuit adapté. Donc lui je crois que ça a été deux mois avant qu'il a fini par accepter alors qu'on travaillait avec lui depuis qu'il avait 18 ans là-dessus. Inspectrice 1 94

Les professionnels proposent cette orientation pour protéger le jeune à l'issue de ses 21 ans. Ce dispositif le protège parce qu'elle lui permet de toucher une allocation, d'avoir un logement en résidence thérapeutique, d'accéder à des emplois protégés.

Parce que qu'est-ce que ça apporte une Cotorep ?
Une Cotorep, ça permet à la gamine d'avoir un emploi protégé, et puis d'avoir les avantages que la société réserve à ces personnes-là. Educateur 8 Belharra

Dans cette situation, ils expriment la mauvaise adaptation du C.J.M. tel qu'il est établi aujourd'hui. Cependant, lorsque leur handicap est observé lors de la prise en charge Jeune majeure, il s'appuie sur des critères d'handicap « mental » :

Parfois, on le fait, mais du coup on le fait, quand je vous parlais de santé ou santé mentale, on le fait surtout pour les questions de santé mentale, on le fait parfois. En disant, ces personnes-là, il faut pas les lâcher à 18 ans, il faut poursuivre, le temps qu'il faut, pour laisser le temps à des relais institutionnels toujours, mais qui dépendent pas de la protection de l'enfance, qui sont autres, qui dépendent de la sécurité sociale, du handicap. Educateur 8 Belharra

Les professionnels considèrent l'inactivité comme illégitime lorsqu'ils ne peuvent pas puiser dans les registres émotionnels de la relation, et de l'histoire passée. Par ailleurs, les registres

du handicap ne sont pas non plus mobilisés. Un jeune, pour qui l'inactivité est jugée illégitime, est considéré responsable de sa situation, il peut se voir arrêter le C.J.M, les professionnels craignant de fabriquer des « assistés sociaux ». S'il n'est pas dans l'insertion, ni en relation, il est qualifié de « preneur de rien », pour qui les professionnels abandonnent. Il se retrouve dans la situation discréditante. Les arrêts de C.J.M peuvent être brutaux. Les professionnels expliquent cette avec l'idée souvent partagée de mettre le jeune dans un «principe de réalité», autrement dit arrêter pour qu'il se rende compte de la chance qu'il avait de bénéficier d'un contrat et de revenir s'il le désire pour redemander un contrat.

Ces représentations touchent l'évaluation de « l'inactivité légitime » et « illégitime » qui dispose ou non d'une protection de la part de l'Etat. *« Les territoires de l'inactivité illégitime qui n'ouvrent pas de droit aux prestations sociales et sont exclus de la zone de protection sociale »*[123].

C/ Les grossesses

Dans certains foyers, les grossesses dites précoces divisent fortement les professionnels. Certains travailleurs sociaux nous ont fait part de leur crainte de « contamination » des grossesses dans un groupe. Ainsi, pour limiter cet effet ils demandent à la jeune de partir lorsqu'elle sait qu'elle est enceinte et qu'elle ne souhaite pas avorter. D'autres structures proposent à la jeune femme de rester jusqu'à la naissance de l'enfant. La négociation d'une poursuite de contrat entre les professionnels va porter sur l'indépendance économique et psychique de la mère, et la présence du père. Ce sont généralement des situations jugées « fragiles » par les professionnels, d'autant plus si la Jeune majeure est sans emploi. Les contraintes temporelles et économiques peuvent être activées dans ce type de négociations. Ils évaluent la capacité de la mère à subvenir aux besoins matériels de son enfant (source de revenu, aide financière du père, etc.). Ils vont moins s'inquiéter pour une future mère considérée en insertion et/ou entourée de proches :

> *Les meilleures situations possibles, c'est quand on est avec des mamans qui sont déjà relativement loin dans l'insertion. Qui ont juste besoin d'un petit coup de main, et du coup, il y aura rien du tout pour leur enfant. On continue à les accompagner elles en tant que personnes, pas leur enfant. On dit démerdez-vous. Ça c'est l'idéal, mais ça ne se passe pas toujours comme ça.* Educateur A.S.E. 75

[123] BONVIN JM, MOACHON E, «L'activation et son potentiel de subversion de l'Etat social», *L'Etat social actif, vers un changement de paradigme* (2005): 63-92.

Cependant, ils la questionnent sur la manière dont elle perçoit le rôle de mère, et comment elle se projette dans ce rôle :

> *Comment vous évaluez ?*
> *Je ne sais pas c'est une façon d'être avec l'enfant, d'en parler ou des jeunes qu'on a vu et qu'on se dit qu'elle va bien s'investir et puis d'autres où on se dit qu'elle ne peut déjà pas s'occuper d'elle, elle ne pourra pas s'occuper d'un enfant.* Inspectrice 1 94

Ces situations sont décrites à «risques» car les jeunes filles sont souvent décrites comme instables psychologiquement. La grossesse est jugée par les professionnels comme palliant des manques affectifs :

> *Les deux jeunes dont je parle, quand on a appris qu'elles étaient en centre on s'est dit que c'était une catastrophe. Alors bien sûr c'est entre nous, et c'est un jargon mais ça se révèle vraiment. Elles ne peuvent même pas s'occuper d'elles du tout, elles n'ont aucune image positive d'elles, comment elles peuvent s'occuper d'un gamin ? Ce n'est pas possible, c'est simplement ça.* Inspectrice 1 94

Ils ont des images dépréciatives qui se nourrissent du présupposé de « la reproduction » d'actes maltraitants de la part des ces jeunes. Se jouent alors les représentations de l'enfance en danger, surtout si la situation de la mère est considérée « fragile » : si elle n'a pas de ressources extérieures à l'A.S.E., qu'elle est considérée comme dépendante des aides sociales, qu'elle est isolée, que le père est absent mais également lorsque ses propos sont jugés inadaptés à son futur statut de mère :

> *Il faut être là 24h/24 avec un gamin. Il y en a une qui disait qu'elle ne savait pas que ça sentait aussi mauvais un bébé. Rien que ces paroles là, vous avez compris. Elle a cru que ça allait tout régler et ça a amplifié au lieu de tout régler. C'est ça, simplement.* Inspectrice 2 94

Ces considérations puisent leur légitimité dans les représentations sociales de la mère. Celle-ci doit avant tout répondre aux besoins de soins. L'accent est mis de façon systématique sur l'hygiène, l'alimentation, et les soins corporels, se limitant alors à un rôle domestique[124] et à une division sexuée traditionnelle des rôles parentaux. Le père a davantage la responsabilité de l'éducation sociale de l'enfant.[125]. Ces carences de soins, de stimulation et les carences affectives sont considérés comme très dangereuses pour les nourrissons[126]. La mère suffisamment bonne est la mère dévouée, préoccupée, et capable de rentrer en interaction avec son nourrisson et de s'adapter à ses besoins[127].

---

124 CARDI Coline (janvier février 2007), « La mauvaise mère, figure féminine du danger », in *Mouvements*, n°49.

125 Ibid

126 SERRE Delphine, *Les coulisses de l'Etat social, Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Raisons d'agir, cours et travaux, Paris, 2009, 321p

127 CARDI Coline, opus cit, 2007

En devenant mère, ces jeunes femmes ne sont plus considérées par les professionnels comme des Jeunes majeures à protéger. Elles basculent alors très rapidement dans un statut d'adulte responsable, elles passent brutalement cette transition vers l'âge adulte. Les mères adolescentes inversent le calendrier biographique classique du passage à la vie adulte (fin d'études, emploi, résidence autonome, couple, premier enfant). Nous observons que la focale se déplace lors de la grossesse. Posée jusqu'ici sur la Jeune majeure, elle glisse sur l'enfant à naître considéré comme futur enfant à protéger :

> *«Ben ouais, contrôle des familles, ça fait quand même partie du mandat…donc ça fait… ouais, c'est aussi un aspect…donc c'est pour ça, je dirais, sur les jeunes mamans, c'est l'enfant qui est là, qui est à naître qui va être… qui va remuer beaucoup d'affect ici, énormément, c'est du délire parfois… et qui en même temps va vraiment être l'objet principal d'une prise en charge et que du coup ben la mère euh… Enfin, dans tous les cas, c'est très compliqué, parce qu'on a une personne prise en charge qui va accoucher d'un bébé qui va être éventuellement pris en charge lui-même ou pas…»* Educateur A.S.E. 75

La protection de l'enfant peut s'effectuer en cas de maltraitance avérée de la jeune mère sur son enfant, mais aussi à but préventif. Lorsque les professionnels jugent négativement le comportement général de la jeune (elle ne respecte pas les règles de son lieu d'accueil, se drogue, est en dépression, a des comportements impulsifs), ou parce qu'elle est considérée en difficultés d'insertion, une protection de l'enfant peut être établie (O.P.P.).

> *Et même dans le cas où la mère n'a pas fait d'acte maltraitant, ou quoi que ce soit…*
> *Si, il y a forcément des motifs, mais la plupart du temps, c'est conjugué avec d'autres trucs, c'est-à-dire qu'on va avoir des motifs qui correspondent effectivement aux critères de l'article 375 du code civil, et en même temps, donc de la mère sur son enfant ; et en même temps, des motifs qui correspondent plus aux critères, je dirais, de… pas forcément du contrat Jeune majeur lui-même, mais de tout son environnement, c'est-à-dire, est-ce que le comportement de cette personne est adapté dans le lieu d'accueil ou pas*
> *Et donc là, il ne serait pas adapté, c'est ça ?*
> *Et donc si le comportement est très inadapté dans le lieu d'accueil, on va supposer qu'il peut y avoir des risques pour l'enfant et du coup na, na, na… c'est du contrôle social, et c'est assumé ça aussi, on fait du contrôle social, c'est la même chose.* Educateur A.S.E. 75

Il n'y a de toute évidence pas les mêmes tensions et les mêmes préoccupations concernant la situation d'un jeune garçon qui attend un enfant. Les travailleurs sociaux expliquent que ce sont des situations qui leur échappent, parce qu'ils ne sont pas avertis par le jeune ni par d'autres professionnels. Le contrôle est principalement effectué sur les futures mères. Certains expliquent clairement qu'ils connaissent davantage les thématiques du lien mère- enfant que celui avec le père.

> *Et les jeunes pères ?*
> *On le sait moins. (…) C'est vrai qu'on n'en a pas beaucoup. Beaucoup moins. On en a eu un de 14 ans récemment. Mais c'est pareil, incapacité…il s'en occupe pas beaucoup, pas du tout même pratiquement.*
> *Est-ce que c'est quelque chose que vous travaillez avec lui ?*

Dans un premier temps on n'avait pas de prise en charge, il était en IME et en fait c'est la jeune fille qu'on a pris en charge et qui a été en centre maternel très longtemps avec le bébé puisqu'elle était mineure, elle aussi, mais plus vieille. L'enfant a maintenant 4 ans je pense. Elle a un logement, elle a fait son insertion et le père, qui est plus jeune qu'elle 17-18 ans, voit l'enfant de temps en temps. C'est tout ce qu'on a comme écho. Travailler ça avec lui ça aurait pas vraiment pu se faire. On n'a pas vraiment de liens...
Mais c'est beaucoup plus le lien maternel qui est travaillé de toutes manières ?
Oui. Dans nos services, globalement, on a plus l'habitude... Inspectrice J 94

Les professionnels expliquent que pour ces situations, le C.J.M. s'arrête rarement car il a pour fonction d'une part de protéger et de soutenir une jeune en difficulté et d'autre part, de protéger l'enfant à naitre qui est considéré potentiellement en risque. La protection devient le principal objectif de cette prise en charge au détriment de celui de l'insertion. Cependant, lorsqu'il y a un signalement, le C.J.M. peut s'arrêter :

Avec l'idée qu'on n'arrête pas, et surtout par rapport à l'enfant à naître. C'est-à-dire qu'on peut même parfois continuer des prises en charge, ça j'ai vu par contre, des prises en charge qui continuent jusqu'à l'accouchement, qui continuent un peu au-delà, et puis qui à un moment donné s'arrêtent pour la mère avec en même temps, signalement au parquet pour un mineur en danger pour l'enfant. C'est-à-dire que l'administration peut parfaitement considérer qu'une jeune femme, une jeune mère qui vient juste d'avoir un enfant alors qu'elle était sous contrat, on poursuit pour essayer d'accompagner les deux, et qu'à un moment donné si cette jeune mère déconne par rapport à son contrat ou autre, ou que son contrat s'arrête, on garde le bébé, et on fait un signalement.. Educateur A.S.E. 75

V/ Entre évaluation individuelle et prise en compte des contraintes, les types de contrats proposés

Pour cette étude, d'après le discours des enquêtés, nous avons distingué quatre type de C.J.M. Le premier est celui que nous avons nommé le *C.J.M. d'usage scolaire*. Sa durée s'inscrit sur une année scolaire (de septembre à juin soit 10 mois environ). Ce contrat concerne des situations évaluées « idéales » ou « agaçantes ».

Lorsque la contrainte économique est mobilisée cela peut amener les professionnels à des propositions de déménagements en FJT ou à ce que le jeune participe financièrement à ses besoins. Ce C.J.M. concerne autant les situations « idéales » que « agaçantes ». Les jeunes entrent dans les objectifs d'insertion qui leur sont demandés, cependant, la contrainte économique activée, les professionnels s'entendent pour diminuer le prix de journée de ces jeunes afin de poursuivre la mesure. Nous avons nommé ce type de contrat le *C.J.M. participatif* ou *d'étayage*. La contrainte temporelle peut aussi être activée dans ces situations, souvent les plus « agaçantes ». Cela induit des demandes de la part des adultes de réorientations, d'arrêt de scolarité, d'obligation de trouver un emploi à temps partiel.

Le troisième type, ici nommé le *C.J.M. d'attente* concerne des situations « fragiles » ou « discréditantes », où le jeune n'est pas considéré en insertion, et plus ou moins en relation avec les intervenants sociaux. Les trois contraintes sont alors mobilisées et remettent en cause cette prise en charge. Les contraintes économique, contractuelle (les jeunes ne sont pas capables d'entrer dans ce type d'échanges), et temporelle (ils ne seront jamais insérés d'ici leurs 21 ans) ont beaucoup d'influence sur la poursuite du C.J.M. Soit celui-ci est arrêté car il est décidé conjointement par les professionnels que cette situation ne relève pas de l'aide Jeune majeure mais de dispositifs plus spécialisés ou de ne plus aucune aide pour mettre le jeune dans un principe de réalité. Soit les professionnels proposent de le poursuivre dans l'attente d'une réorientation (foyer maternel, Orientation vers la MDPH par ex.), ou dans l'attente d'une évolution jugée positive du jeune (qu'il trouve un emploi par ex.). L'objectif de protection est fortement activé au détriment de celui de l'insertion. Les registres mobilisés sont de l'ordre de la relation, du sensible, de l'émotion (l'histoire passé du jeune par ex.). Ce sont des situations fortement soutenues.

Le quatrième type de contrat est établi dans la menace d'une rupture prochaine, *le C.J.M. d'avertissement*. Il concerne des situations jugées discréditantes pour lesquelles les trois contraintes sont mobilisées tout comme le *C.J.M. d'attente* : économique, temporelle, et contractuelle. Les professionnels s'accordent à établir ce contrat sur une durée courte afin de faire réagir le jeune, et qu'il se responsabilise vis-à-vis de sa situation. Ce sont les situations les moins soutenues

Les situations	Les registres soutenants	Les contraintes prises en compte	Outils mobilisés	Types de C.J.M.
AGACANTE	insertion	Economique	Diminuer budget Durée longue du C.J.M.	C.J.M. participatif et/ou d'étayage
FRAGILE	relation	Economique + Contractualisation Temporelle	diminuer budget suivi psychologique Réorientation	C.J.M. d'attente
DISCREDITANTE	Aucun	Economique + Contractualisation Temporelle	diminuer budget suivi psychologique durée courte du C.J.M. Réorientation	C.J.M. d'avertissement
IDEALE	insertion+relation	Aucune ou Economique	Diminuer budget Durée longue du C.J.M.	C.J.M. d'usage scolaire ou C.J.M. participatif et/ou d'étayage

Alors que la socialisation se ferait aujourd'hui plus à tâtons, par frottements aux autres, par expériences accumulées, les jeunes de l'A.S.E. doivent quant à eux être des citoyens responsables plus rapidement que les autres, mais aussi en adoptant des statuts plus ou moins assignés. Le jeune doit effectivement durant le temps de cet accompagnement redéfinir son identité, ses relations, les ressources dont il peut disposer[128], il doit faire valoir des capacités de subjectivation[129]. Cette prise en charge avec tout ce qu'elle peut impliquer sur la construction des identités des individus qui en bénéficient, est partagée entre la mission d'affilier ces jeunes à des statuts, des rôles déjà structurés par des catégories d'identification stables leur permettant de construire une « identité pour autrui », avec l'autre mission de permettre à ces jeunes d'acquérir une identité réflexive et narrative, propre de « l'identité pour soi »[130], dimension identitaire de plus en plus prédominante dans nos sociétés actuelles,

[128] GIULIANI Frédérique, « la procédure de l'entretien individualisé dans le travail d'accompagnement : quand usagers et intervenants sociaux ont à organiser l'expérience de situations sans qualité », in *La société biographie : une injonction à vivre dignement* (sous la direction de DUVOUX Nicolas et ASTIER Isabelle), L'Harmattan, Paris, Logiques sociales, 2006, 212p

[129] SOULET Marc Henri, opus cit, 2005.

[130] DUBAR Claude, *La crise des identités*, PUF, 2007 (3ème édition)

devenant enjeu social. Ce double travail a tendance à provoquer des zones de contradictions pour les professionnels, ces derniers optant pour une dimension plutôt qu'une autre.

Les professionnels de leur coté, et les jeunes du leur, au fil de leurs interactions établissent un « ordre ensemble »[131] (ce qui doit être fait, ce qui doit être parlé, ce qui doit avancer) ; cette démarche émanant de plus en plus d'une volonté de co-construction de projet entre le professionnel avec l'usager (le travail social devenant « un travail avec autrui »[132]). Le jeune doit s'identifier à cet ordre ensemble négocié en commun pour la poursuite d'une prise en charge. Dans la dernière partie, nous proposons alors de mettre en lumière le ressenti des jeunes face à ces négociations, face à cet ordre ensemble, face aux interactions qu'ils ont avec les professionnels, interactions ayant pour objectif de prévoir, planifier leur avenir.

[131] Notion reprise de GUILIANI Frédérique, opus cit, 2006

[132] Notion reprise d'Isabelle ASTIER, dans *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, Mars 2007

Partie 3 : Les Jeunes Majeurs

I/ Qui sont les Jeunes majeurs de l'Association Jean Cotxet?

Dans cette partie, il s'agit de présenter brièvement les profils des jeunes majeurs accueillis dans les foyers éducatifs de l'association Jean Cotxet. Pour cela, ce sont les données récoltées par le biais des questionnaires administrés aux jeunes majeurs en 2008 et en 2009 (cf. questionnaires en annexes 3). Pour l'année 2009, 79% des jeunes majeurs de l'association ont participé à l'étude, soit 88 personnes.

En 2009, la moitié des jeunes sont dans leur 18ème année, ensuite, un tiers des jeunes a 19 ans, et 17% ont 20 ans. Entre 18 et 21 ans, les jeunes sont de moins en moins nombreux par tranche d'âge, avec un rajeunissement depuis 2008. Les 18 ans représentent 50% en 2009 alors qu'ils représentaient 43,1% en 2008. L'âge moyen est de 18 ans et 9 mois.
Les filles sont plus jeunes que l'année dernière (18 ans et 7 mois). Elles sont pour plus de la moitié d'entre elles dans leur 18ème année (alors qu'elles étaient 46,5% l'année dernière), 35,3% ont 19 ans (34,9% l'année dernière), et 11,8% ont 20 ans (18,6% l'année dernière). Les garçons sont plus âgés que l'année dernière (18 ans et 10 mois). Ils sont 45,9% à avoir entre 18 et 19 ans (55,2% l'année dernière), 29,7% ont 19 ans (27,6% l'année dernière), 24,3% ont 20 ans (17,2% l'année dernière).

Le parcours institutionnel

L'âge au premier placement : voir le tableau n°7 annexe 4

51,1% ont été placés pour la première fois entre 15 et 18 ans, 25% entre 10 et 15 ans.15, 9% entre 0 et 10 ans, et 5,7% à l'âge de 18 ans. L'âge moyen du premier placement est de 13 ans et neuf mois (14 ans pour les garçons et 13 ans et cinq mois pour les filles). Les jeunes majeurs ont été placés plus vers l'adolescence, plus de la moitié d'entre eux à 15 ans et plus. La moitié d'entre eux ont connu une mesure A.E.M.O. avant leur placement. Il n'y a pas de différence entre les filles et les garçons (cf. tableau 8, annexe 4). Ceux qui ont connu une mesure AEMO ont été placés plus tard que les autres (plus de deux ans de différence).

La situation socioprofessionnelle (cf. tableau 10, annexe 4)

42% étudient sans travailler (+ 4,5 points entre 2008 et 2009), 15,9% étudient et ont un travail (+ 4,8 points entre 2008 et 2009), 12,5% étudient et travaillent en alternance (- 2,8 points

entre 2008 et 2009). 11,4% ne poursuivent pas d'études et travaillent. Pour ceux qui n'étudient plus et qui travaillent (soit 10 personnes), la plupart sont en CDI (à temps complet ou partiel), 8% sont en plateforme de mobilisation (les Missions locales) ils ont un contrat CIVIS (+ 5,2 points entre 2008 et 2009). Aucun n'est en hôpital de jour (comme en 2008). Cette année, 6,8% n'ont pas d'activité particulière, ils étaient 19,4% en 2008 (soit – 12,6 points entre 2008 et 2009). Il n'y a pas de différence entre les filles et les garçons.

Le type d'études suivies

Ce sont les bacs professionnels sans alternance qui sont les filières les plus fréquentées (16,1% en 2009, 10,6% en 2008). Ils sont passés devant les CAP et BEP sans alternance qui étaient les filières les plus occupées en 2008 (cf. tableau 11a, annexe 4). Nous pouvons penser que ce sont les mêmes jeunes qui étaient en BEP et poursuivent jusqu'au bac, cependant, l'âge moyen des jeunes en 2009 est légèrement inférieur à celui de en 2008.

Les jeunes sont plus en activité qu'en 2008 (baisse significative des jeunes sans activité, et augmentation de ceux qui étudient).

Il y a plus de jeunes qui sont inscrits pour préparer un bac STT, STL, SMS cette année. Ils représentent 11,3% des filières, alors qu'en 2008, il n'y avait que 6%. Il y aussi plus de jeunes à l'université et moins en BTS qu'en 2008. Si nous regardons les résultats par niveaux, 35,5% préparent un bac (professionnel ou général), 27,4% préparent un BEP ou un CAP, et 19, 4% font des études supérieures (BTS et université) (cf. tableau 11b).

Les Diplômes (cf. tableau 12a)

Le diplôme le plus élevé obtenu

27,9% ont le brevet des collèges (25% en 2008), 26,7% n'ont aucun diplôme (ils étaient 23,6% en 2008) et 2,3% ont uniquement le CFG. Plus de la moitié des Jeunes majeurs interrogés ont des bagages scolaires faibles n'ayant pas de diplôme ou uniquement le brevet des collèges ou le CFG.

Ensuite, 25,6% ont un CAP ou un BEP comme diplôme le plus élevé (ils étaient 34,7% en 2008). 15,2% ont un Bac (professionnel ou général) comme diplôme le plus élevé, ils sont davantage qu'en 2008 (11,1% en 2008). 2,3% ont un diplôme supérieur au bac (1,4% en 2008). Les jeunes ont des diplômes un peu plus élevés par rapport à 2008. Nous pourrions

penser que ce sont les mêmes qui ont obtenu des diplômes supérieurs depuis 2008, cependant l'âge moyen est légèrement inférieur à celui de 2008.

Age et diplômes (Tableau 12b)

Les Jeunes majeurs qui ont 18 ans n'ont pas de diplôme pour 36,4% (ils étaient 35,5% en 2008). Ceux qui ont 19 ans, ont pour 37,9% un BEP/CAP (42,9% en 2008), 6,9% un bac pro ou techno (3,6% en 2008), 3,4% un bac général et 3,4% un diplôme supérieur au bac. Ceux qui ont 20 ans, ont pour 6,7% aucun diplôme (ils étaient encore 15,3% en 2008 à cet âge) et 13,3% ont le brevet des collèges comme unique diplôme (23,1% en 2008). Ils ont pour 33,4% d'entre eux un bac pro ou techno (30,8% en 2008), 33,3% un CAP ou un BEP (30,8% en 2008) et 6,7% ont un diplôme supérieur au bac (aucun en 2008).

On remarque une qualification supérieure par rapport à 2008. Les jeunes sans diplôme à 20 ans représentent 6,7% (ils étaient le double en 2008). Ils sont plus qualifiés qu'en 2008, cependant, les filières professionnelles sont sur représentées par rapport aux filières générales.

La Déscolarisation (cf. tableau 13 a et b, annexe 4)

42% disent avoir été déscolarisés à un moment de leur vie. Il n'y a pas de différence entre les filles et les garçons. Ceux qui ont été déscolarisés ont été placés plus tard que les autres (près de deux ans plus tard). Parmi ceux qui ont été déscolarisés, 54,1% d'entre eux n'ont aucun diplôme, 29,7% le CFG ou le brevet des collèges, 13,5% le CAP ou BEP, un seul a un bac technologique. Aucun n'a un bac général ni de diplôme supérieur au bac.

Les liens familiaux

Les parents (cf. tableau 15 a et b)

70,5% disent avoir des relations avec leurs parents (77,8% en 2008). Parmi eux, la plupart ont des liens toutes les semaines 62,9% et ils expliquent bénéficier de différents soutiens (cf. tableau 15b) : 39,7% des conseils, du soutien moral et affectif, 31,7% des prêts d'argent, et 25,4% des conseils pratiques). 85,2% ne souhaitent pas vivre avec leurs parents ou l'un d'eux prochainement.

Les frères et sœurs (cf. Tableau 16 a et b)

Plus des trois quarts des jeunes disent avoir des relations avec leurs frères et sœurs ou l'un d'eux. Parmi eux, 53,4% ont des contacts réguliers (toutes les semaines, physiques ou téléphoniques). Lorsque nous les interrogeons sur le type de liens, 54,2% d'entre eux reçoivent des conseils et du soutien moral, 29,2% des services pratiques, et 16,7% des prêts d'argent. 74,7% n'envisagent pas de vivre avec leurs frères et sœurs prochainement, 22,8% pourraient envisager cette situation. Ils ont plus de relations avec leurs frères et sœurs qu'avec leurs parents, ils envisagent davantage de vivre avec eux prochainement. Leurs frères et sœurs les soutiennent moralement davantage que leurs parents. Cependant, les parents rendent plus de services pratiques et des prêts d'argent que les frères et sœurs.

Les oncles, tantes, grands parents, tuteurs (cf. Tableau 17)

42% déclarent être en relation avec un autre proche de la famille autre que les parents ou les frères et sœurs. Parmi eux, 37,3% parlent d'un oncle ou d'une tante, 31,3% de cousins, 20,9% de grand parent, 6% d'un beau parent, et 4,5% d'un tuteur.

Les questionnaires passés sur deux années successives nous ont permis de dégager quelques points forts :

Les jeunes sont plus qualifiés et plus en activité d'une année sur l'autre alors qu'ils sont légèrement plus jeunes (18,75 ans en 2009 et 18,80 en 2008). Ce ne sont donc pas les mêmes jeunes. Nous pouvons émettre deux hypothèses : soit les jeunes arrivent plus qualifiés, soit ceux qui étaient les moins en activité ont été écartés de cette aide Jeune majeur d'une année sur l'autre. Le nombre de Jeunes majeurs n'a pas évolué de manière significative d'une année à l'autre, cependant, les C.J.M sont plus courts. Ce sont les jeunes les moins actifs qui ont les contrats les plus longs, venant confirmer l'idée que ces durées courtes sont des outils pour dynamiser un jeune dans un processus d'insertion.

Cette première démarche, la passation de questionnaires auprès des Jeunes majeurs de l'Association Jean Cotxet, nous a semblé très rapidement limitée pour comprendre l'expérience des jeunes dans les institutions et la façon dont ils envisagent ou vivent leur départ. Nous avons décidé de nous inscrire dans une démarche compréhensive qui *« s'appuie sur la conviction que les hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structure mais producteurs actifs du social, donc des dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de*

suivre de l'intérieur, par le biais du système de valeur des individus »[133]. La suite de cette partie est consacrée à l'analyse d'entretiens semi-directifs passés auprès de 19 jeunes. Dix sont placés au moment de l'entretien, neuf ont quitté les dispositifs de la Protection de l'enfance depuis moins de quatre ans. Nous avons rencontré certains de ces jeunes plusieurs fois (à plusieurs mois d'intervalle). Certains ont accepté un second entretien, les autres nous ont informés sur leur situation.

II/ La catégorisation des Jeunes majeurs

La condition « d'enfant placé » ne signifie pas l'appartenance à une catégorie sociale spécifique. Le placement est la conséquence d'une série d'évènements et d'un parcours qui comprend différentes étapes, produit d'une interaction entre la famille et les différents acteurs du champ de la Protection de l'enfance. Reprenant l'idée que c'est « *la réaction sociale qui fournit la catégorie sociale*[134] », c'est leur situation d'Assisté social qui les réunit dans une même catégorie, unifiés « *par l'attitude collective que la société comme totalité adopte à leur égard*[135] ». Différents travaux portent sur les individus qui ont une expérience de l'Assistance sociale (Nicolas Duvoux, Michel Messu, Serge Paugam) dont nous retiendrons deux éléments essentiels pour cette étude. D'une part, la capacité de négociation et de stratégies d'action des individus face aux contraintes de l'intervention sociale. D'autre part, la stigmatisation du statut d'assisté auxquels les individus sont confrontés. Pour reprendre Michel Messu, « *...lorsqu'on admet un parcours de vie qui vous conduit à fréquenter assidument les institutions de l'assistance sociale, on se trouve ipso facto confronté au stéréotype social de l'assisté*[136] ».

Ainsi, pour comprendre le sens vécu de ces jeunes dans les dispositifs de la Protection de l'enfance, nous avons analysé la nature de leurs relations avec les institutions. Nous nous sommes attachées à comprendre la lecture que ces jeunes ont de leur histoire et leur interprétation des évènements vécus (premier placement, parcours institutionnel, relations familiales, réseau, relation avec les professionnels, choix scolaire ou professionnel) et la façon dont ils envisagent leur avenir. Il s'agissait également de comprendre ce qu'ils attendent de

[133] KAUFMANN Jean-Claude, *l'entretien compréhensif*, seconde édition, Armand Colin, 2007
[134] MESSU Michel, opus cit, 2009.
[135] SIMMEL Georg, *Les pauvres*, XXX, cité par PAUGAM Serge, La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté, PUF, paris, 1991, p. 24
[136] MESSU Michel, opus cit, 2009.

cette prise en charge, ainsi que la manière dont ils vivent ce statut d'assisté social et les valeurs qui l'accompagnent, cette situation de dépendance et comment ils s'en détachent au moment de leur départ.

L'analyse des entretiens nous permet de distinguer trois catégories de jeunes construites à partir de leurs discours. La présentation de ces catégories doit être observée comme des tableaux de pensées, c'est-à-dire comme des « idéal-type »[137] tels que Max Weber les développe. Ces modèles d'intelligibilité ne présentent donc pas « l'essence d'une réalité » mais permettent, en soulignant les traits caractéristiques de chaque catégorie, de rendre compte du sens vécu des jeunes à partir « d'une intuition compréhensive[138] ».

[137] WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, édition Plon, 1964
[138] MESSU Michel, opus cit, 2009, p.48.

Le détaché

Le statut d'Assisté social est vécu comme une honte[139]. Le détaché a intégré la norme institutionnelle de l'autonomie et la revendique[140] afin de se détacher symboliquement de l'assistance. Il poursuit des études qui se poursuivront après ses 21 ans et travaille à temps partiel en parallèle. Les allocations de l'A.S.E. sont ainsi épargnées afin de préparer son départ et d'assurer la continuité de ses études à la fin du contrat. Le C.J.M est considéré comme une transition qui lui permet d'accéder à un statut professionnel auquel il aspire. Le cadre contractuel est une opportunité dont il se saisit. La logique d'activation est valorisée car elle lui permet de faire valoir qu'il ne doit qu'à lui-même sa réussite. S'engage pour lui une forme de lutte pour sa réussite sociale. Les ressources dont il dispose lui permettent de maitriser son avenir et de négocier son projet de vie. Cette volonté d'ascension sociale lui permet une capacité de négociation avec les professionnels. Cette distanciation du statut d'Assisté et du stigmate qui l'accompagne (être un jeune de l'A.S.E.) l'amène à adopter des stratégies de retrait dans les institutions. L'accompagnement éducatif est minoré. Distant avec les professionnels, il refuse toute forme d'injonction et réclame une relation « d'adulte à adulte ». Lorsqu'il établit une relation privilégiée avec un professionnel, il s'agit d'une personne présente dans son quotidien avec qui il a tissé des liens de confiance. Il attend alors de lui une capacité à le soutenir et le défendre dans ses projets. Dans le foyer, il se distingue des jeunes avec qui il partage les mêmes conditions en faisant valoir son autonomie acquise, ce qui provoque des conflits. Il reste attaché à son territoire d'enfance et son réseau amical est constitué d'amis qui sont tous extérieurs au foyer.

[139] Qu'il s'agisse en effet de « l'Assisté honteux » pour Michel MESSU, de « l'Assisté fragile » pour Serge PAUGAM, ou encore de « l'autonomie intériorisée » pour Nicolas DUVOUX, nous retrouvons les caractéristiques communes et notamment cette honte de l'assistance. Précisons que pour le premier auteur, si on a pu tenir cette figure comme « l'archétype de l'identité sociale », elle n'en reste pas moins qu'une des figures de l'Assisté social, MESSU Michel, *Les assistés sociaux, suivi de l'assurance d'assistance*, opus cit, 2009, p.61

[140] En cela, le « détaché » a des caractéristiques communes avec les Rmistes qui ont intégré la norme d'autonomie dans l'étude de DUVOUX Nicolas, opus cit., 2009.

Le reconnaissant

Le statut d'Assisté social est vécu comme une chance. L'accès dans le champ de la protection de l'enfance est décrit comme un passage providentiel. Les institutions de la protection de l'enfance ont permis au reconnaissant de quitter un environnement social et familial stigmatisant. L'assistance est un levier pour poursuivre ou reprendre des études grâce au soutien moral, matériel et financier dont il bénéficie. Reconnaissant envers l'Institution, les différents échecs engagent sa seule responsabilité individuelle. Le C.J.M est considéré comme un cadre contraignant mais la logique d'activation lui permet de faire preuve de mérite, ce qu'il considère comme une qualité. Le contrat est également sa « bouée de sauvetage » qui lui permet de ne pas revenir à sa condition antérieure au placement, qu'il disqualifie. Etudiant, il est éloigné du marché de l'emploi, les allocations sont ses seules ressources. Souhaitant poursuivre ses études après ses 21 ans, il se projette comme boursier ou éventuellement dans des études en alternance. Il a intégré les normes institutionnelles et a une « intelligence du système »[141]. Il valorise le travail des professionnels qui l'accompagnent. Il a établi une relation de confiance avec notamment un professionnel, celui qui est présent depuis le début de son placement, qui prend l'image d'un autrui significatif. Soucieux de préserver « une bonne image » envers ce travailleur social, il dissimule des événements ou des comportements qui pourraient le disqualifier. Son réseau est constitué principalement de personnes qu'il a rencontrées durant ses placements, qu'ils s'agissent d'adultes ou d'amis. Il craint la fin du C.J.M., notamment la rupture avec les professionnels.

[141] MESSU Michel, opus cit., 2009

Le dévalorisé

Son passage au sein des institutions de la Protection de l'enfance ne lui permet pas d'accéder à ses ambitions de promotions sociales et professionnelles. Les différents échecs sont attribués au fonctionnement de l'A.S.E. En ce sens, il se dit dévalorisé par le statut d'Assisté social. Le premier placement, les changements d'établissements, les ruptures et les orientations scolaires et professionnelles sont vécus comme une fatalité. Il a échoué à un examen et n'a pas pu se représenter du fait de l'approche de ses 21 ans. Il a ainsi renoncé au statut auquel il aspirait, et vit cette situation comme un déclassement. S'il est en situation d'emploi, celle-ci est jugée disqualifiante. Il est en situation d'attente pour passer un concours (ou obtenir des papiers qui lui permettront de travailler), ce qui l'empêche de se projeter dans un avenir positif. L'approche de la fin du C.J.M. le place dans une situation d'urgence. Ne maitrisant pas son avenir, il ne dispose pas de liberté de choix dans la conduite de sa vie et de capacité de négociation. Il accepte les propositions de projets soumis par les professionnels. Le cadre contractuel est vécu comme un cadre contraignant, qui le renvoie à sa situation de dépendance aux institutions. Il se sent dévalorisé par les décisions qui sont prises pour lui. Il rejette la situation de dépendance dans laquelle il se trouve, tout en revendiquant un droit à être protégé, en faisant valoir sa situation sociale et familiale dégradée ainsi que un manque d'autonomie psychique et financière. Il a acquis une « intelligence du système ». Il est très présent dans le foyer et en lien avec les professionnels. Toutefois, ses relations sont très ambivalentes. Il attend un soutien moral et en même temps leur dénie toute efficacité.

III/ Le détaché

Cinq jeunes s'inscrivent dans cette catégorie, dont 2 anciens.
Un des anciens, Boris, âgé de 22 ans, a quitté l'A.S.E. depuis deux ans. Placé à 16 ans, il a connu deux foyers. A ses 18 ans, il a quitté le premier internat éducatif pour intégrer la structure Kirra, au sein de laquelle il a vécu en appartement puis dans le studio. Diplômé d'un CAP plomberie, il travaille en intérim en tant que préparateur de commandes. Il habite dans un logement autonome.
Soraya, 19 ans, est partie du foyer Belharra depuis un an, dans lequel elle vivait depuis son placement à 16 ans, dans la structure collective. Au moment de l'enquête, Soraya vit dans une résidence sociale, elle vient d'arrêter sa seconde année en BEP commerce, quelques mois avant l'examen. Elle est à la recherche d'un emploi.
Parmi les Jeunes majeurs encore placés au moment de l'entretien, Mathieu a 20 ans. Il vit en appartement partagé dans la structure Kirra, depuis ses 18 ans, âge de son premier placement. Il est en première année Economie et gestion à l'Université et travaille à temps partiel dans un Fast-food.
Noémie a 20 ans au moment de l'entretien. Elle vient alors de quitter le foyer Belharra où elle vivait depuis deux ans pour emménager dans un Foyer de Jeunes Travailleurs, elle bénéficie toujours d'un C.J.M. Placée à l'âge de 16 ans, elle a connu deux foyers éducatifs. A Belharra, elle a vécu dans la structure collective puis dans le pavillon en colocation. Elle est en seconde année d'un bac professionnel Services et Conseil et travaille à temps partiel dans un fast-food.
Tarik, 20 ans, a été placé plus jeune (8 ans) et a connu plusieurs structures différentes (familles d'accueil, MECS). Il vit dans un appartement partagé à Jaws depuis deux années, qu'il s'apprête à quitter pour emménager dans une chambre d'étudiant. Il est alors étudiant en seconde année de B.T.S. technico-commercial et est livreur de pizza à temps partiel. Il perçoit également une bourse étudiante.

L'entrée dans le champ de l'assistance

Exprimant clairement les motifs de leur placement, ces jeunes font part d'une capacité à raisonner sur les différents événements qui sont venus précariser leur niveau de vie et les liens familiaux (migration non choisie, précarité économique de la famille, conflits, etc.), et ceux qui ont permis l'émergence de l'idée du placement (rencontre avec des assistantes sociales, des professeurs, etc.). A l'initiative du signalement, ils expliquent avoir participé de manière active à leur placement, alertant notamment des professionnels de leur établissement scolaire. Ce premier placement est raconté comme un aboutissement logique à une période de « crise » vécue au sein de leur famille, caractérisée par une accumulation d'événements. Toutefois, ils insistent sur un fait déclencheur qui légitime selon eux leur départ. Noémie, pour laquelle sa famille a prévu un mariage arrangé depuis plusieurs mois, décide de quitter le domicile parental lorsque ses frères, apprenant sa liaison avec un autre jeune homme, agressent violemment celui-ci :

> *Ma mère elle veut que je me marie avec quelqu'un d'autre (que son petit ami actuel) et... mes frères ils l'ont tabassé (...) et il était tombé dans le coma pendant une semaine ...C'est pour ça que je suis partie de la maison,* Noémie

Boris explique la précarisation progressive de sa situation familiale depuis le départ de son père et le contexte qui a motivé sa décision de se tourner vers les services de la Protection de l'enfance.

> *Jusqu'à 16 ans ça se passait bien, j'étais avec mes parents, mes deux parents, enfin, plutôt jusqu'à l'âge de 10 ans, après mon père est parti vivre au France, j'avais 10 ans, après, je suis parti vivre avec ma mère, après, bon, il nous est arrivé pas mal de galères, parce que ma mère, toute seule, c'était un peu difficile. Niveau financier, tout ça, même, on a perdu le logement là où on était, donc après je me suis retrouvé chez mes grands-parents, et eux, ils me disaient « Ouais, tu ne peux pas rester... tu ne peux pas rester tout le temps là ». Eux déjà, ils avaient le projet de retourner au France (...) ils voulaient vraiment que je sois dans un foyer, que je retrouve une scolarité, que je retrouve... que je m'en sorte et tout,* Boris

Mathieu, quant à lui, parle de « cycles » pour décrire les multiples moments où son père l'excluait du domicile parental entre ses 11 à 18 ans. Il décide de briser un jour ce processus, après avoir rencontré une assistante sociale au lycée :

> *Ça a toujours été un cycle, depuis que j'ai 11 ans que ça se passe comme ça. C'est toujours... on me mettait dehors... il y a même des moments où il déclarait que j'avais fugué, et puis je rentrais... et ainsi de suite. Au bout d'un moment, quand je rentrais, je me disais « Bon, ça sera quand la prochaine fois ? [...] Mon père était opposé à tout ce qui pouvait se mettre en place, voilà... Mon père a toujours été... même pour le contrat Jeune majeur. Même après qu'il m'est mis dehors, quand il a su que j'allais en contrat Jeune majeur, il m'a demandé de rentrer à la maison et je lui ai dis « Non, ce n'est pas possible. C'est plus possible à chaque fois qu'on me mette dehors et que je rentre et qu'on me remette dehors, et que je rentre... » Je lui ai dit qu'il fallait que ça s'arrête,* Mathieu

Ces jeunes ne s'étalent pas sur leur situation familiale et les événements passés, qui sont minimisés. Ils lissent leur parcours et y injectent peu de charge symbolique. Leur histoire est relatée comme une expérience sur laquelle ils ne souhaitent pas s'attarder.

Le parcours institutionnel

Lorsqu'ils ont été placés dans plusieurs institutions, les changements de structures ne sont pas racontés comme des ruptures. Devenus majeurs, impatients de quitter la collectivité, ils considèrent que le passage à une structure plus autonome, dont ils se disent à l'initiative, est cohérent au regard de leur âge et de leurs projets, s'inscrivant dans un processus vers la vie adulte. Ils expliquent se saisir d'un logement plus autonome afin d'accéder à une plus grande indépendance. En effet, quitter le groupe, s'installer dans un Foyer de Jeunes Travailleurs ou dans un studio est selon eux une preuve de plus grande autonomie. Réclamant plus de liberté et moins de surveillance éducative, le foyer est décrit comme un univers trop cocooné, qui ne les prépare pas suffisamment à la vie autonome. Ils font preuve également d'une capacité

stratégique à choisir les orientations institutionnelles qui leur semblent les plus pertinentes pour leur avenir.

> *Pourquoi ça a été plus facile à Jaws ?*
> *Parce qu'ici on voit les éducateurs assez souvent. Quand on a besoin d'eux, on peut aller les voir. Tandis que dans un foyer de jeunes travailleurs, l'éducateur il ne passe qu'une fois par mois tandis que là, ils nous proposent des rendez-vous, on vient, pour les démarches administratives, comme ça on a pas de problèmes. En plus, ils nous aident à trouver un logement comme ça à 21 ans on n'est pas dehors. C'est une structure qui est beaucoup plus intéressante...*, Tarik

Ces jeunes sont conscients des faits objectifs survenus dans leur carrière de « jeune protégé » qu'ils rendent cohérente en réajustant à chaque rupture biographique leur identité propre. Le premier placement, l'installation dans une structure plus autonome et la contractualisation de la mesure sont expliqués comme des passages essentiels qui les soutiennent dans leurs démarches d'autonomisation et de distanciation des services sociaux.

Le réseau

Le placement ne provoque pas une rupture avec l'environnement de leur enfance et leur famille. Ils cherchent à renouer des liens avec leur famille avant leur départ afin de pouvoir bénéficier d'un soutien moral à l'issue de leur placement. C'est ce qu'exprime Noémie, mais aussi Tarik qui a quitté sa famille d'accueil en province à 18 ans pour se rapprocher de sa famille et également Boris, qui se rend compte de l'importance d'un soutien familial après un séjour chez ses parents:

> *En fait, voilà, ma famille elle est presque toute au France. Ils sont presque tous là-bas, j'ai que ma mère, un oncle et une tante ici. Et c'est vrai que des fois, le manque de soutien familial, c'est difficile, c'est vrai que là-dessus... Moi je suis parti au France à Noël une semaine, ben je me dis que s'ils étaient là, ça me donnerait plus de force. Parce que pour moi on en a besoin, si tu n'as pas tes amis, si ne t'as pas ta famille, c'est compliqué. C'est compliqué parce que quand tu traverses des périodes difficiles, tout ça, si tu ne parles pas, si ne t'évacues pas ce n'est pas bon. T'es là, t'as la pression, t'es pas bien...*, Boris

Par contre, et c'est ce qui les distingue notamment des autres enquêtés, leur réseau relationnel extérieur au foyer est très dense. Ils ont en effet sauvegardé des liens amicaux antérieurs au placement (amis d'enfance) et se sont construit un réseau amical constitué d'amis du lycée qu'ils fréquentent.

> *Je m'ennuyais là-bas parce que avec les filles du foyer ça va, mais ... c'est juste des connaissances quand même, tous mes amis ils habitent à Paris, c'est loin, ma famille aussi, même s'il y a eu des problèmes, maintenant, je vais resserrer les liens. Je n'avais pas des personnes ...enfin... des personnes qui étaient plus proches de moi, je n'avais pas là-bas. C'est juste des connaissances,* Noémie

Ils ne tissent pas de liens amicaux avec les autres jeunes du foyer[142] et font part des difficultés de cohabitation qui se cristallisent particulièrement autour de problèmes du quotidien (ménage, repas,...). Ils ne veulent pas s'identifier à ceux avec qui ils partagent les mêmes conditions et entretiennent des relations distantes, quelque soit le temps passé dans l'institution. Ils cherchent néanmoins à éviter les conflits. Chacun d'entre eux explique ainsi rechercher des relations cordiales, certains relatant les efforts consacrés pour créer un lien avec leurs colocataires (préparer des repas communs,...). Ces difficultés prennent racine dans leur ténacité pour se distinguer des autres jeunes placés, en faisant valoir notamment l'acquisition de divers apprentissages (savoir gérer un budget, un emploi du temps, cuisiner,...), preuve selon eux d'une plus grande maturité.

> *Et alors, qu'est-ce que t'attends de plus des éducateurs, du travail des éducateurs ?*
> *C'est ce que je disais euh... Dans l'association, je suis un peu un cas à part. Une bonne partie des choses que je suis censé apprendre ici, je sais déjà les faire.*
> *Comme quoi par exemple ?*
> *Et ben, je dis ça, c'est en comparaison avec les autres. Par exemple... on me disait... gérer ses finances, et ... il y en a certains qui n'y arrivent pas. C'est pareil pour l'emploi du temps...,* Mathieu

Renvoyant ainsi aux professionnels et aux autres jeunes une forme de mépris, cette façon de se distinguer peut les conduire à des situations de conflits et d'isolement pourtant non souhaitées :

> *A part mon colocataire qui fait ses machines à 20 heures, je lui ai déjà dit que les machines, ça se fait pas à 20 heures... Mais sinon, la gêne, c'est des petits trucs, les machines à 20 heures... et puis quand il fait ses machines, il lave un tee-shirt à la fois... genre il fait une machine pour deux ou trois vêtements. Je lui ai dit « Tu sais, pour le moment, ce n'est pas toi qui paye, mais quand tu seras chez toi, tu feras ça, tu verras la facture à la fin du mois... ». Et puis lui il a pas conscience de ça. Quand je lui dis ça, c'est comme si je parlais dans une autre langue. Je laisse... je lui dis juste de pas faire ses machines à huit heures,* Mathieu

Cette distinction traduit une nécessité chez ces Jeunes majeurs de marquer une forme d'indépendance, les préservant d'une situation d'assistance vécue comme dévalorisante. Ce comportement qu'ils mettent en avant pour échapper au stigmate lié à leur situation d'assisté devient finalement stigmatisant dans le foyer (Mathieu se voit traité de « *fils à papa qui n'a rien à faire au foyer* »). D'ailleurs, ils cachent leur situation de placement aux pairs extérieurs au foyer. Et s'ils l'évoquent, ils utilisent le terme de contrat, moins stigmatisant et mettant en avant une norme d'autonomie. Stratégie de « faux-semblant[143] », pour reprendre Erving

[142] Seul Tarik nous fait part des liens amicaux qu'il a créé avec d'autres Jeunes majeurs qui habitent sur le même pallier que lui. Toutefois, il est à noter qu'à la différence des autres jeunes enquêtés, Tarik n'a jamais connu la collectivité puisqu'il vivait en famille d'accueil avant d'intégrer « la chambre de bonne ».
[143] GOFFMAN Erving, *Stigmate, les usages sociaux du handicap*, Les éditions de minuit, Paris, 2007, p.99

Goffman, qui les oblige à cacher leur vie en foyer, tant cette condition les renvoie à une position dévalorisante de « *fille sans famille, fille à problème* », comme le dit Noémie.

Le lien avec les professionnels

C'est une relation d'adulte à adulte qu'ils attendent des travailleurs sociaux, et toute forme d'échange qui les renvoie à un statut d'enfant devient insupportable.

> *Il* (l'éducateur) *croit qu'il a toujours raison et j'ai l'impression qu'il nous prend pour ses enfants. Il nous donne des ordres, et ça, je ne supporte pas. Déjà quand j'étais chez moi, dans ma famille on me donne pas des ordres, ça va pas être lui ! Et là quand j'ai besoin d'aide je les consulte, mais je ne veux pas qu'il me dise, tu fais ça, tu fais ça,* Noémie.

S'ils acceptent les conseils de certains professionnels, ils ont toutefois exprimé la révolte que provoque chez eux toute forme d'injonction. C'est ainsi que Noémie, qui a pris pourtant la décision l'année précédente de consulter un psychologue, réagit vivement lorsque l'Inspecteur conditionne le renouvellement de son C.J.M. à cette thérapie.

> *Et tu trouves qu'elle est exigeante par rapport à l'autre (en parlant de l'inspectrice) ?*
> *Ouais, un peu quoi. Parce que l'histoire de ... le psy, au début, c'est moi qui avait envie d'aller le voir, et du coup, c'est devenu une obligation. Elle m'oblige d'aller. Mais j'ai proposé, et si je n'ai pas envie d'aller, j'arrête. Mais moi, elle me dit, dans le contrat, c'est obligé,... voilà...,* Noémie

Si l'autorité du professionnel est contestée, c'est également la dimension de l'apprentissage de l'aide éducative qui est remise en cause :

> *Non, mais c'est dans le contrat, mais c'est... en fait, dans le contrat, il y a écrit qu'on doit avoir une aide éducative. Mais ça dépend de chacun. Moi, quand je suis arrivé, on m'avait dit que personnellement, que je n'avais pas besoin d'aide éducative, mais... moi je me dis, bon ben... Parce que je suis plus autonome que certains qui sont déjà dans l'association. Financièrement, j'arrive à gérer, à me gérer financièrement, et puis au niveau de mon emploi du temps... Mais il y a en certains qui n'y arrivent pas. Mais moi je me dis, même si on me dit que j'en ai besoin, autant... le faire, c'est toujours bien d'avoir l'avis d'une personne extérieure, et si possible d'un professionnel.* Mathieu

C'est le soutien moral qui est attendu et reconnu des travailleurs sociaux, comme explique Boris, qui reste encore aujourd'hui étonné du comportement de son éducatrice lors d'une démarche pour une inscription dans un établissement scolaire :

> *Ces gens-là ils m'ont aidé, ils ont fait plus que leur travail, et je suis reconnaissant envers eux par rapport à ce qu'ils ont fait.*
> *Et pourquoi tu dis qu'ils ont fait plus que leur travail ?*
> *Ben parce que, tu sais quand ça allait pas, tu sentais qu'ils étaient là pour me booster, tu sentais qu'ils faisaient plus, ça se sent. Je ne sais pas... ils étaient humains, ils voyaient que ça allait pas, ils te parlaient. Ils étaient simples, ils étaient à l'écoute quand t'en avais besoin. En transfert ça veut dire qu'on organisait un séjour en vacances dans le sud, tout ça. Et je me souviens qu'elle m'a amené jusque dans le 95 et après, on avait oublié un chèque, elle devait*

finir dans une heure, donc on est revenu ici, on a mangé là, après on est repartis là-bas, après on est revenus, elle a fini peut-être… sans rien dire ou quoi que ce soit. Et plusieurs fois des choses comme ça s'est arrivé. Elle aurait très bien pu dire « Ton chèque, tu retournes en transports, moi j'ai terminé » Boris

Leurs discours, qui reflètent un besoin de se tourner vers l'avenir et de lisser leur histoire passée ne les amènent pas à parler d'eux et à se livrer aux professionnels. Toutefois, lorsqu'ils acceptent de se confier, il s'agit d'un professionnel présent dans leur quotidien (psychologue du foyer, éducateur) dont ils attendent une propension à les soutenir dans leurs choix, à les défendre et les protéger :

*Un jour, à l'entretien, ils disaient des trucs sur moi, mon éducatrice, elle disait des trucs que ma famille elle disait sur moi, plein de mauvaises choses, même je suis restée choquée. Elle avait dit que je me prostituais, Et Sandrine, [*l'éducatrice du foyer*] elle disait, mais c'est n'importe quoi. Nous, on connaît Soraya depuis pas très longtemps, mais elle n'est pas du tout comme ça. L'éducatrice, je la connaissais depuis 9 mois, je l'ai vu trois fois, et elle s'est basée sur ce que disais ma famille. Je me demande, pourquoi elle est faite ? C'est pour aider les jeunes, pour, je cherche le mot,* Soraya

En revanche, ils ont des liens distants avec les éducateurs de l'A.S.E., ne légitimant aucunement leurs interventions.

Non, pas du tout, je peux rester sept mois sans la voir et sans nouvelles, juste pour renouveler le contrat Jeune majeur et c'est tout. Sinon, on ne se voit pas.
Et ça, elle est contente de ça ou c'est normal ?
Ben, je pense que ce n'est pas normal parce que les autres jeunes, j'entends souvent, ils disent « Ouais, j'ai rendez-vous avec mon éduc ». Mais moi, je n'ai pas de rendez-vous, et ça me convient parce que je n'ai pas le temps de toute façon. Noémie

Leurs discours sur les professionnels, qui n'excluent pas l'utilisation de termes affectifs, traduisent un rejet de la dépendance liée à leur condition d'assisté. C'est la solidarité humaine qui est valorisée, plus que la dimension technique du travail de l'éducateur (apprentissage, démarches administratives,..).

Le cadre contractuel

Le Contrat Jeune majeur leur permet de subvenir à leurs besoins financiers mais surtout à leurs désirs de promotion sociale et d'accès à un statut social valorisé, statut que leur situation familiale ne leur permettait pas. Le C.J.M. est avant tout une transition, un moyen de poursuivre leurs études, et/ou d'économiser pour préparer leur future installation, et de s'assurer financièrement pour quelques mois après leur sortie. Ils sont prévoyants, ils

capitalisent pour se protéger d'une éventuelle précarité. Ils ne sont pas surpris du caractère administratif d'une telle mesure.

> *Pourquoi ça a pris autant de temps ?*
> *Elle me disait qu'il fallait déjà que l'inspectrice étudie le dossier, et après, une fois qu'elle l'avait étudié, fallait qu'elle l'envoie dans plein d'associations, que les associations étudient mon dossier, et qu'il y en ait une ou plusieurs qui répondent positivement. Et après, même après la réponse, il fallait... comme par exemple, moi quand j'ai eu la réponse positive de cette association, il a fallu... je suis venu passer un entretien, et il a fallu encore deux semaines, le temps qu'ils préparent l'appartement,* Mathieu

> *Oui, sauf qu'on est plus en confiance parce qu'on sait que la plupart du temps ils renouvellent. Dans un entretien d'embauche on n'est pas sûrs d'être pris, tandis que là on a 95% de chances de renouveler,* Tarik

Ces jeunes sont relativement confiants quant aux renouvellements de leurs contrats. Ils sont en accord avec la logique contractuelle qu'ils conçoivent comme un arrangement dont ils restent entièrement acteurs.

> *Non, je n'appréhende pas. J'en ai eu deux pour le moment, et puis généralement, pour renouveler le contrat... en fait, le contrat, il y a pas vraiment des clauses précises, c'est comme un arrangement.*
> *Ah oui ?*
> *Oui, en fait, je me fixe des objectifs que je dois atteindre, et en échange, elle, elle signe le contrat, enfin, elle renouvelle le contrat,* Tarik

Le contrat participe pour ces jeunes à une forme de rééquilibrage des pouvoirs, leur permettant de se rendre digne par leur participation active. Leur adhésion et leur engagement à ce contrat, cette façon de dire comment ils sont initiateurs de leur projet, marquent une non soumission à l'Institution et leur contrepartie à cette aide. Car pour eux, et Soraya le dit bien, le C.J.M., « *ce n'est pas un droit, c'est un coup de pouce* », levier d'insertion qui se mérite. Rien alors de surprenant que les jeunes qui ne sont pas inscrits dans une activité les rebutent :

> *Ben, même si tu ne travailles pas, il faut faire des études quoi. On ne va pas t'aider, et toi, t'es là, tu fais rien de ta vie, tu restes là à fumer du shit, ça sert à rien.* Noémie

Leur rapport à l'insertion

Hormis Boris qui a arrêté ses études au CAP et travaille aujourd'hui, ces jeunes sont tous étudiants et occupent un emploi à mi-temps. Leurs horaires de travail s'adaptent à ceux de leur scolarité :

> *En fonction de l'emploi du temps de la fac, j'ai fait mon emploi du temps au Mac Do, puisqu'il y a des aménagements d'horaires au Mac Do pour les étudiants, donc autant en profiter ! Par exemple, je ne travaille que le soir après 18h15, parce que je finis la fac à 16h30, et puis le temps d'arriver, le temps d'aller travailler,* Noémie

Certains ont eu un premier emploi avant leur placement afin de pallier aux difficultés financières du milieu familial.

> *J'étais avec ma mère et mes deux frères, elle travaillait mais elle ne gagnait pas beaucoup d'argent, ben, j'étais obligée de travailler.*
> *Et à ce moment-là, t'étais en formation, t'étais en études ?*
> *Euh, oui. Ce n'est pas récent, j'ai l'habitude de toute façon, de partir à l'école et de travailler,* Noémie

Une fois placés et bénéficiaires d'allocations, ils ne veulent pas abandonner cet emploi qui leur permet d'accroître leur niveau de vie en accédant à des biens supplémentaires :

> *C'est pour ça que je travaille aussi, j'ai envie de me faire plaisir, parce que l'A.S.E. ils payent juste le F.J.T. On ne me donne pas l'argent tous les mois, et quand j'étais au Foyer 100 € tous les mois ça ne me suffit pas, même mon téléphone déjà,* Noémie

L'accumulation des deux revenus (travail et allocations) leur permet de constituer une épargne qui leur assure une sécurité minimale à la fin du C.J.M.:

> *Je ne suis pas celui qui a les plus gros problèmes financiers, parce que je travaille et y a mon allocation, ça me permet de faire un certain nombre d'économies par mois que d'autres ne peuvent pas, pour me permettre, à la fin du contrat, de commencer, je dirais, sur des bonnes bases financières. Je travaille à côté, donc ça me permet de faire des économies pour, justement, la fin du contrat Jeune majeur. En prévision de la fin du Contrat Jeune majeur,* Mathieu

> *Je travaille le week-end. Donc j'ai salaire, une bourse, et j'ai les allocations de l'A.S.E.*
> *Ça vous fait combien par mois ?*
> *Ben en tout peut-être 1000 euros. Moi je les mets de côté. De toute façon, on n'a pas de loyers à payer, pas d'électricité à payer. Donc on en profite pour en mettre de côté. Enfin moi, c'est ce que j'ai fait. Ça nous permet de partir et d'être tranquille au moins pendant une année ou deux. J'ai au moins une année de CROUS tranquille, sans stress, sans rien. Je pourrais payer tous mes loyers, tranquillement,* Tarik.

Cet emploi, en leur assurant un revenu, leur évite de ne pas être entièrement dépendants des aides de l'A.S.E. Les allocations versées par les foyers ou l'A.S.E. ne restent pas moins primordiales pour garantir la constitution d'un capital qui les aidera à la poursuite de leurs études à la fin de leur prise en charge.

La revendication d'un statut d'adulte

Ce qui est frappant également dans les discours de ces jeunes, ce sont les négociations qu'ils mènent avec les différents travailleurs sociaux, faisant preuve d'une détermination à résister à certaines propositions ou injonctions émanant des professionnels.

Confronté à l'intimation des professionnels de choisir une filière que Tarik estime moins qualifiante, celui-ci parvient à les convaincre de sa capacité morale et financière et de sa compétence à réussir dans une filière générale qui se poursuit au-delà de ses 21 ans :

> *L'inspecteur il ne voulait pas que je fasse un BTS par voie normale, il voulait que je le fasse en alternance, mais je lui ai tenu tête, je ne voulais pas, je leur ai prouvé que j'allais m'en sortir, il ne voulait vraiment pas en voie normale. Il voulait que je fasse soit une formation pour trouver un travail, soit un BTS en alternance. Je leur ai fait comprendre que je ne voulais pas ça. Ils ont trouvé un arrangement, ils ont signé le contrat jusqu'à la fin du premier semestre, si ça se passait pas bien il fallait que j'arrête et que je trouve un travail. Ca s'est bien passé, donc on a continué. Il fallait que je leur prouve qu'avec une bourse je pouvais m'en sortir. Ils ont fini par m'écouter. Pour une fois, ce n'est pas moi qui les ai écoutés. J'avais vraiment l'impression qu'ils ne voulaient pas que je fasse des études (...) parce qu'ils préfèrent que les jeunes sortent avec un emploi. Ils disent qu'ils s'en sortent mieux que ceux qui font des études, nous les jeunes de l'A.S.E. parce qu'on a personne pour nous aider. Mais c'est faux. Ils avaient tort. Ils n'aiment pas trop ceux qui font des études, ils préfèrent l'alternance ou un travail.*
> *(...) Même s'ils avaient interrompu le contrat, j'aurais continué, j'étais borné là-dessus. D'un coté ils n'avaient pas tort, mais ce n'était pas mon ambition, mon ambition c'était de faire des études, au moins jusqu'à l'année prochain.* Tarik

C'est également ce que dit Mathieu qui « *préférerait voir le contrat s'arrêter que de renoncer à ses études* ». Mais aussi Noémie, dont nous avons choisi de restituer l'extrait de notes d'observation. Dans cette situation la jeune fille, qui a fait une demande de renouvellement de C.J.M., vient de quitter Belharra pour intégrer un F.J.T. Noémie négocie dans cet entretien la fréquence des rencontres avec l'éducatrice de l'A.S.E., son budget et un suivi psychologique.

Extrait d'une observation d'une signature de contrat Jeune majeur. Sont présents l'Inspectrice de l'A.S.E., l'éducatrice de l'A.S.E., l'éducatrice du foyer, la Jeune majeure Noémie

Inspectrice : Donc, je mets « montrer ses bulletins scolaires ». Est-ce que je rajoute d'autres choses ? Qu'elle doit venir plus souvent parce qu'elle va être lâchée dans la nature ?
Noémie : Ah ça non ! Ce n'est pas possible de toute manière. J'ai les cours, le soir j'ai les devoirs, le week-end je travaille.
Inspectrice : Non, mais on n'est pas une banque !
Noémie : Non, mais je n'ai pas dit que vous étiez une banque !
Educatrice A.S.E. : Si on n'est pas une banque, il y a des contreparties, bien évidement tu vas venir !
Noémie : Vous passerez me voir !
Educatrice A.S.E. : Je passerai aussi, mais les deux sont valables ! Les deux sont valables !
Inspectrice : J'ai mis revenir à l'aide sociale à l'enfance Noémie. Si tu ne viens pas, je mettrai fin à ton contrat. Tu vas être dans le 14ème, ton lycée il est dans le 15ème.
Noémie : Oui, mais je finis à 5h. Vous fermez à quelle heure ici ?
Inspectrice : Tu peux venir à 6h et en une demi-heure, Mme X t'as vue. C'est un impératif. Je ne rigole pas Noémie.
Noémie : Ce sera combien de fois dans le mois ?
Educatrice A.S.E. : déjà c'est toi qui vas m'appeler, ce n'est pas moi. Moi, je ne te demande pas de venir toutes les semaines, tous les quinze jours, des fois, je ne te demanderai même pas de venir tous les mois, juste tous les deux mois. Mais, c'est à toi de prendre contact. Là en sortant, on va se prendre un rendez-vous pour janvier, mais après c'est à toi d'appeler. Tu vois, moi je n'ai pas forcément envie de te voir simplement quand ça va pas Noémie, quand ça va bien aussi. Là ce qui se prépare en juin, c'est la fin de l'A.S.E. Je n'ai pas envie qu'en juin, ça se termine comme ça, et que tu sois inquiète.

Inspectrice : Elle n'est pas inquiète ! Noémie, tu continues le suivi psy ou pas ?
Noémie : Non
Inspectrice : Pourquoi ?
Noémie : Parce que comme c'était presque les vacances, elle m'a dit c'est bon, on reprend à la rentrée. J'ai appelé, j'ai laissé un message, et elle ne m'a pas rappelée.
Inspectrice : Tu crois que je suis d'accord avec ça ? Tu en as plus besoin ?
Noémie : Non, je vais bien.
Inspectrice : T'en pensais quoi ?
Noémie : J'ai fait ce qu'il faut.
Inspectrice : Tu la voyais tous les combiens ?
Noémie : Je ne sais plus, deux ou trois fois par mois.
Inspectrice : Alors, tu trouvais du temps pour aller voir ta psy, et là tu ne vas pas trouver de temps pour venir ici ?
Noémie : Oui mais l'année dernière je n'étais pas en bac pro.
Inspectrice : Vous en pensez quoi (l'inspectrice demande aux éducatrices)
Educatrice du foyer : je ne sais pas, si Noémie pense qu'elle n'en n'a plus besoin, on ne peut pas l'obliger à aller voir….
Noémie : Oui, en plus c'est moi qui ai voulu voir Madame… ;
Educatrice : Oui, oui, c'est vrai mais ce qui est important c'est que si tu vois que ça ne va pas, que tu n'attendes pas que ce soit la catastrophe pour prendre contact avec elle, ou qu'on en parle ensemble.
(Suite de l'entretien)
Inspectrice : [*en s'adressant à l'éducatrice du foyer*] Mais tu as de l'argent de coté, moi je suis encore plus dure, pourquoi vous lui donnez de l'argent de poche ?
Educatrice du foyer : elle n'a pas son argent de poche, il est bloqué.
Inspectrice : Oui, mais….
Educatrice du foyer : Oui, mais ça c'est parce que c'est le foyer qui fonctionne comme ça. C'est le budget prévu pour le Jeune majeur. Mais c'est vrai qu'il ne lui est pas donné.
Inspectrice : Oui mais on pourrait penser ne rien lui donner du tout. Je pense que l'argent de poche, à partir d'un moment, ce n'est pas forcément nécessaire surtout si les jeunes travaillent.
(…)
A la fin de l'entretien, l'Inspectrice revient sur cette question de l'argent, elle s'adresse directement à Noémie :
Inspectrice : « Je suis intransigeante, l'argent voilà tu n'avais pas à en avoir ! A partir du moment où tu travailles, il n'y a aucune raison que tu aies de l'argent de poche. L'argent de poche c'est fait pour les jeunes qui n'ont aucune ressource ».

Quelques semaines plus tard, nous rencontrons Noémie pour un entretien. Nous lui demandons ce qu'elle pense de la restriction budgétaire imposée par l'A.S.E. :

> *Je pense que ce n'est pas normal. Ils donnent 111€ à toutes les filles, mais moi je travaille en plus, ben, tant mieux pour moi. Et les autres, elles peuvent travailler en plus. Je ne trouve pas ça normal que les autres ils aient le droit de recevoir et pas moi,* Noémie

Ces négociations sont racontées comme des expériences pénibles, « *comme s'il s'agissait seulement de régler une espèce de contentieux moral*[144] ». Revendiquant une forme de dignité sociale parce qu'ils ont conscience qu'ils échafaudent leur futur statut social, ces négociations sont fortes de sens pour ces enquêtés qui peuvent avoir l'impression, du fait de leur statut

[144] Nous retrouvons ces mêmes caractéristiques chez les Assistés honteux, MESSU Michel, opus cit, 2009.

« d'enfant de l'A.S.E. » de subir une forme de déclassement[145]. Ne se sentant ni entendus ni reconnus « à leur juste valeur », elles peuvent les amener à se sentir disqualifiés par les professionnels. Les entretiens avec les Inspecteurs sont pénibles pour eux car ils doivent reconnaître le besoin d'une aide éducative alors qu'ils essayent de s'en détacher. Il s'agit pour ces jeunes de négocier un statut éloigné des valeurs de l'assistance[146], et se dégagent de ces négociations une forme de fierté et un sentiment de mérite lorsqu'ils relatent leurs parcours et les choix qu'ils ont effectués. C'est par leur mérite et leur force de travail qu'ils accéderont à un statut souhaité.

> *Un jeune que je connais est maintenant en fac de droit, il m'a dit « ne les écoute pas, quand on a envie de faire un truc, il faut le faire ». Au final, je m'en sors plutôt bien je suis content de moi. Ils me l'ont dit dernièrement. Ils m'ont dit que j'avais eu bien fait de leur tenir tête,* Tarik

> *Parce qu'aussi ma vie ne m'aidait pas non plus, et aujourd'hui, quand j'en croise certains, bien, ils entendent que j'ai un appartement, que je suis en train de passer mon permis, que j'ai un travail, et eux ils font rien, ils glandent. Ça c'est une bonne revanche, j'ai appris à... je me suis dit que maintenant pour avoir les choses, il faut les mériter... ça sert à rien de s'apitoyer sur son sort, de se plaindre... j'ai appris à être costaud dans la tête, c'est ça aussi. Si t'es pas costaud et au moindre truc t'es là, t'es fragile, ce n'est pas bon. Avec tout ce qui m'est arrivé, aujourd'hui, je suis bien blindé en fait. Je suis bien blindé aujourd'hui. J'ai plus peur de prendre des décisions... j'ai confiance aussi. Avant je ne l'avais pas, mais maintenant je l'ai, ça change tout ça. Donc voilà... mais bon, je suis content de mon parcours. Je suis content quand même parce que je n'étais pas amené à m'en sortir,* Boris

Le départ

Ces jeunes ont un regard optimiste sur leur avenir. Portés par leurs ambitions de promotion sociale, ils aspirent à poursuivre leurs études à l'issue du C.J.M. pour accéder à des emplois qualifiés et à un statut social supérieur. Ils se projettent en résidence universitaire ou en F.J.T et dans un travail leur permettant de subvenir à leurs besoins.

> *Et t'appréhendes pas l'après 21 ans ? Comment tu vas le préparer, tout ça ?*
> *« Après, je pense que je serai toujours à la fac, et puis ce serait d'aller en résidence universitaire, pour terminer mes études, en espérant que je sois encore en train de travailler. Voilà. Je pense que c'est comme ça que ça se passera si tout se passe bien.* Mathieu

Tant que le C.J.M leur permet cette ascension sociale, ils espèrent signer des contrats jusqu'à leurs 21 ans. Tarik, lui, veut « *monter sa boîte, pour ne pas devenir un simple salarié* », il emménage dans son logement étudiant pour finir son B.T.S. Il projette éventuellement de

[145] Ces mêmes types d'interactions ont été observés entre les conseillers des Missions locales et les jeunes en demande de formation. Ces derniers expriment vis-à-vis des conseillers une revendication de dignité sociale et ont la hantise d'être traités comme des demandeurs (BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, *Violences urbaines, violence sociale, Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, 2003, 426p, p. 86

[146] Noémie préfère ainsi une carte imagin'R que la carte de solidarité transport jugée trop stigmatisante pour se déplacer dans les transports en commun.

partir ensuite dans des pays étrangers. Mathieu, quant à lui, souhaite continuer ses études universitaires et se projette dans un logement étudiant à la fin de la prise en charge. Noémie ambitionne de devenir hôtesse de l'air. Leur départ, pour ceux qui vivent dans des structures collectives, c'est d'abord quitter la collectivité, même si Noémie, Mathieu et Tarik expriment leur crainte ou leur difficulté d'être confrontés à la solitude. Comme dit Noémie qui vient d'emménager dans son F.J.T., « *Je me plaignais comme quoi il y avait du bruit, mais maintenant, je me sens seule* ». Ils aspirent tous à un logement et à une vie de famille, mais dans un plus long terme, l'important pour eux étant de poursuivre avant tout leurs études. Noémie, Tarik et Mathieu sont tous les trois en train de passer leur permis, signe pour eux d'accès à une plus grande indépendance. Indépendants financièrement, prévoyants et confiants envers le système de l'A.S.E., ils ne craignent pas la fin de leur C.J.M. C'est ce que nous dit Noémie, « *Tout ce qu'ils veulent eux, c'est ta réussite* ». Quant aux foyers, ils disent qu'ils reviendront, peut-être, pour saluer les éducateurs mais surtout pour témoigner de leur réussite (Tarik parle de se rendre au foyer lorsqu'il aura sa voiture).

Que s'est-il passé pour Boris et Soraya, les deux anciens que nous avons rencontrés ?
Lorsque son oncle lui propose un logement indépendant, Boris décide de quitter le studio de la structure Kirra à l'âge de 20 ans. Diplômé d'un CAP, ayant trouvé un emploi en CDI, il décide de saisir l'occasion pour accéder à une indépendance plutôt que d'aller vivre en F.J.T.
:

> *Euh... ben on a le droit jusqu'à 21 et moi je suis parti à 20. Parce que bon, au départ, eux, ils me proposaient après, d'aller dans un FJT, mais moi ça m'intéressait pas, je voulais avoir mon studio et parce que bon, je me disais que j'avais un CDI, je bossais, je venais d'avoir mon diplôme, et je vois pas pourquoi je pourrais pas trouver un studio. Et je me disais qu'il y a des gens qui font rien, et ils ont des aides et tout ça... les FJT, tu vois, j'ai visité et franchement, ça me plait pas quoi. Je suis pas gourmand quoi, mais c'est... tu vas faire la cuisine on est 30, les douches ça va faire un délire bizarre, moi je n'aime pas trop,* Boris

Il revient de temps à autres rencontrer les éducateurs du foyer, car « *ils restent quand même à l'écoute, ils sont là. Si on a besoin de quelque chose, si on a besoin d'un renseignement, tout ça...* ». Soraya, était en première année BEP commerce, en alternance, avant de quitter le foyer. L'exclusion du foyer suite à son voyage non autorisé, elle en a « gros sur le cœur » nous dira-t-elle. Ce voyage, c'était pour voir sa mère, c'était alors, nous dit-elle, sa priorité. Ainsi, elle ne comprend pas, « *alors qu'elle faisait des études, ne se droguait pas comme d'autres, qu'elle ait pu être renvoyée* ». Elle exprime le sentiment d'avoir été lâchée :

> *Au foyer, ils m'ont pas soutenue, c'était n'importe quoi, alors que quand les autres éducateurs, ils avaient voulu renvoyer mon frère et ma sœur au bled, c'était Monsieur X qui était intervenu, tard le soir, auprès des éducateurs pour pas qu'on les renvoie. Madame Y, elle, elle m'a laissé un message, même mon référent, il m'a dit, au foyer, ils ne veulent pas te garder, en fait, ils*

avaient tous des discours différents. Moi, je voulais partir du foyer, ce n'était pas un endroit pour moi, mais pas comme ça, ... mais je n'ai pas posé de problème, je ne comprends pas, Soraya

Son C.J.M. a toutefois été maintenu, mais aucune aide financière ni matérielle ne lui est donnée pendant quatre mois, le temps qu'elle intègre une structure plus autonome. Quelques mois plus tard, elle ne vient pas aux entretiens avec les professionnels, elle est à nouveau exclue. Après quelques semaines de « galère », elle intègre un F.J.T. et obtient à nouveau un C.J.M. pour une durée de huit mois. Lors de ce dernier entretien, il lui est alors précisé qu'il n'y aura pas de renouvellement. Elle a arrêté ses études, suite à un conflit avec son employeur. Aujourd'hui, elle réside dans une résidence sociale et est à la recherche d'un emploi.

Elle ne vient plus au foyer mais a gardé des liens avec deux éducateurs qu'elle voit à l'extérieur du foyer.

IV/ Le reconnaissant

Neuf jeunes s'inscrivent dans cette catégorie dont quatre anciens.
Parmi les anciens, Julie a 19 ans, elle a été placée quelques mois après sa naissance. Elle a connu de nombreux placements (pouponnière, huit familles d'accueil, et de nombreux foyers). Elle a été placée à Belharra à 16 ans dans la structure collective. Elle met au monde un enfant à l'âge de 17 ans et est orientée en foyer maternel. Au moment de l'entretien, elle a quitté le centre maternel et vit à l'hôtel, financé par le service social. Elle a demandé un C.J.M. et est dans l'attente de la réponse. Elle ne travaille pas et perçoit l'A.P.I.
Marie, 23 ans, a été placée à 16 ans dans une famille d'accueil pendant une année. Elle intègre alors Kirra où elle a vécu dans un appartement partagé avant d'intégrer le studio de l'institution. Elle est n quatrième année d'étude carrières juridique dans un I.U.T. et perçoit une bourse étudiante. Elle réside dans un F.J.T.
Muriel a 23 ans. Elle a été placée à 8 ans et a vécu dans le même foyer jusqu'à l'âge de 18 ans, moment signant son retour chez ses parents. Quelques semaines plus tard, elle signe un C.J.M. et intègre Jaws où elle restera jusqu'à ses 21 ans. Elle a un niveau BEP et travaille aujourd'hui en C.D.I. dans l'administratif. Elle vit depuis son départ de Jaws dans un logement H.L.M.
Et enfin, Corinne, 25 ans, a été placée quelques mois après sa naissance en pouponnière. Elle a vécu en famille d'accueil jusqu'à l'âge de 13 ans, puis en foyer, et intègre Jaws à ses 18 ans. Diplômée A.M.P., elle a un emploi en CDI dans le social. Elle est célibataire et vit dans un logement autonome.
Parmi les jeunes majeurs, Samuel a 20 ans. Placé à l'âge de 17 ans, en tant mineur étranger isolé, il est placé quelques mois en famille d'accueil avant d'intégrer Kirra où il vit en appartement partagé. Il fait des études de commerce dans un IUT et travaille à temps partiel dans un magasin. Il est en attente d'une carte de séjour.
Sarah a 19 ans. Elle a été placée à 16 ans dans une famille d'accueil et ensuite dans un foyer. L'A.S.E. cesse la prise en charge lorsqu'elle a 17 ans. Un mois après, elle est à nouveau prise en charge et intègre Belharra . Elle vit plus d'un an dans la structure collective et intègre le pavillon en colocation. Elle prépare un Bac professionnel de commerce.
Jonathan a 20 ans. Placé à 15 ans en foyer, il intègre à 18 ans une « chambre de bonne » à Jaws. Il a le niveau bac et est en formation en alternance A.M.P.
Anne est âgée de 18 ans. Elle est placée à 17 ans en tant que mineure étrangère isolée dans un foyer d'urgence et intègre Belharra à 18 ans, où elle vit dans la structure collective. Elle prépare un bac professionnel commerce. Elle ne travaille pas et est en attente d'une carte de séjour l'autorisant à rester sur le territoire français.
Enfin, Myriam, placée à l'âge de deux, a vécu dans divers institutions (pouponnières, familles d'accueil, foyers). Elle intègre Belharra à 16 ans, où elle vit dans la structure collective puis dans le pavillon en colocation et enfin en F.J.T. Diplômée d'un BEP Carrières sanitaire et sociales, elle a échoué à un concours d'aide soignante. Elle s'engage alors dans une formation qualifiante pour garder des enfants à domicile

L'entrée dans le champ de l'assistance et parcours institutionnel

Qu'ils aient été placés très jeunes ou lors de leur adolescence, ils ont connaissance des raisons de leur placement. Ceux qui ont été placés à l'adolescence se souviennent précisément de leur premier placement. Sarah, qui justifie sa demande de placement par un besoin de liberté au début de l'entretien, fait part à plusieurs reprises « des mois de misère » qu'elle vivait avant d'être placée. Racontant ses multiples tentatives de suicide, justifiées en partie par le refus de

ses parents de la voir quitter le domicile, l'entrée dans l'assistance est alors décrite comme un moment salvateur.

> *Oui, parce que moi j'ai été placée à 17 ans, c'est moi qui me suis fait placer, je n'ai pas perdu mes parents, je n'ai pas eu d'histoire voilà, c'est plus envie de liberté, on va dire ça comme ça, enfin, je ne sais pas comment expliquer... pétage de plombs quoi... ça s'est accumulé et je suis partie de chez moi. Mais mes parents ils voulaient pas du tout, c'est vraiment d'arrache pied. C'est vraiment au final... c'est presque... ça s'est presque fini par une tentative de suicide... j'en ai fait plusieurs donc euh... évidemment j'ai été placée après ça.* Sarah

Ce passage au statut d'assisté est décrit comme salutaire et providentiel, l'intervention de l'A.S.E. les protégeant d'une situation jugée anxiogène. C'est ce qu'explique Samuel, mineur isolé arrivé sur le territoire français depuis quelques mois, vivant « de débrouilles » afin de subvenir à ses besoins. Agé de 17 ans, il se souvient précisément du jour de sa rencontre avec un travailleur social qui le met en lien avec des services de la Protection de l'enfance.

> *« Oui, et parfois on était au marché Saint Jean. Il y avait un monsieur, tous les samedis qui venait faire ses courses. Et moi je l'aidais tout le temps, parce que c'était un monsieur un peu âgé et pour porter ses choses... je l'appelais François, il m'avait dit qu'il s'appelait François, je ne sais pas quel est son vrai nom. Et un jour il me dit « pourquoi tu ne vas pas à l'école ? » Et je lui dis « Parce que je ne peux pas aller à l'école », et j'ai très malheureux ce jour-là en fait, après il m'a dit « Arrête de travailler, suis-moi ». On est parti dans un bar, il m'a invité à prendre un café, non un chocolat chaud, et après on s'est mis à parler. Et en fait il était éducateur. Je lui ai expliqué un peu ma situation, comment je suis arrivé. Et il a tout compris. C'est grâce à lui, sinon, je serais encore dans la rue... C'est grâce à lui.* Samuel

La structure de semi autonomie est une suite logique au placement en famille d'accueil ou en foyer. Reprenant les propos des travailleurs sociaux, ces jeunes s'accordent à souligner la nécessité de quitter le cadre collectif. Contrairement aux autres enquêtés, les mauvaises expériences qu'ils relatent dans certains lieux de placement restent des mauvais souvenirs sur lesquels ils ne s'attardent pas. Ces épreuves ne remettent pas en cause le système de l'A.S.E., mais leur responsabilité, interrogeant plutôt leurs « mauvais comportements », des « divergences de caractère » ou les doutes qu'ils pouvaient émettre quant à ce placement. L'entrée dans le champ de la protection de l'enfance se révèle alors comme une bifurcation biographique marquant la fin d'une condition misérable. Ils ont connaissance des faits objectifs de leur carrière de « jeune protégé », et ils mettent beaucoup de cohérence dans la manière dont ils la décrivent. Montrant une capacité réflexive sur les ruptures, ils tentent de raconter leur parcours sous l'hospice de la continuité. Le placement marque une rupture nette entre deux mondes, celui de leur enfance et de leur famille, et celui de l'Assistance. Ils choisissent de se reconnaître dans ce dernier, de reconstruire leur identité à partir de valeurs et des normes de celui-ci, ils adhèrent à leur nouveau style de vie, à leur nouveau statut de « jeune protégé » ainsi qu'aux valeurs véhiculées par les travailleurs sociaux.

A la différence des autres jeunes enquêtés, bénéficier de l'assistance est considéré comme une chance et une opportunité dont ils ont pris conscience et qu'ils doivent désormais mériter :

> *Je pense qu'il fallait que je touche le fond pour pouvoir remonter. Je n'avais pas conscience des choses que je pouvais obtenir ; de la chance que je pouvais avoir, ..., Ouais, si je fais les choses pas correctement. La place elle est chère hein. La place elle est assez chère... l'Inspectrice elle me l'a bien fait comprendre,* Sarah

Ils peuvent condamner d'autres jeunes pris en charge qui profitent du système de protection, qui leur font honte, reprenant sur un *« mode baroque ou pitoyable, les stéréotypes négatifs attribués à sa catégorie »*[147].

> *« Combien de fois j'ai vu les éducateurs, en crise de nerfs parce que les jeunes ne veulent pas écouter et ça les met en boule parce que justement ils aimeraient que le jeune arrive à s'en sortir et qu'ils peuvent rien faire. Moi j'étais un peu de leur côté, alors je leur disais, c'est un peu de la délation mais bon, je leur disais faites attention à celui-là ou à celui-là parce qu'on sent que la faille est proche et il vaut mieux le récupérer avant que après,* Corinne

Car l'Assistance pour ces jeunes, ce n'est pas une honte. C'est notamment ce que disent les deux plus anciennes. L'A.S.E., les foyers, les éducateurs, c'est leur histoire, une partie de leur identité qu'ils revendiquent et dont ils se sentent fiers.

> *Moi, ma vie au foyer c'était Walt Disney. Je vivais très bien, j'étais entourée de personnes, des éducateurs qui s'occupaient de moi, on rigolait, on allait en vacances...C'était vraiment le paradis. C'était quelque chose pour moi de bénéfique. Je serais resté chez mes parents, je ne sais pas comment j'aurai tourné. Je remercierai toujours l'A.S.E.,* Corinne
>
> *Ce n'est pas quelque chose que vous cachez spécialement par rapport à votre passage en foyer... ?*
>
> *Non. J'ai même tendance à le dire très facilement parce que ça peut donner des déclics des fois à certaines personnes.*
>
> *C'est-à-dire ?*
>
> *Dans le sens où quand on est né avec une cuillère en argent dans la bouche, de se confronter à l'autre qui a été plus bas que terre ça peut faire ouvrir les yeux. Il y a certaines personnes, par rapport à leurs facilités, ne comprennent ou ne ressentent pas ce que j'ai pu ressentir. Donc des fois de leur dire « moi j'ai vécu ça comme ça mais j'en sors encore plus fort et encore plus fière » et voilà... Des fois des gens qui ont les moyens vont se prendre la tête sur des trucs futiles. Je me dis que ça ne sert à rien de cacher ma vie et au contraire autant la faire partager et dire aux gens ce qu'il en est. Parce que c'est ce que je suis, parce que je n'ai pas peur de le dire, parce que...voilà c'est moi quoi ! Si on n'accepte pas ça, on accepte rien dans ce cas,* Muriel

Le lien avec les professionnels

Même si les relations avec les éducateurs du foyer sont parfois conflictuelles, leurs discours sont plutôt positifs voire élogieux. C'est ce que nous dit Sarah lorsqu'elle intègre Belharra :

[147] GOFFMAN Erving, opus cit, 1977.

Mais ce qui m'a beaucoup aidé au foyer, tu sais, c'est les pièces de théâtre. Parce que moi j'ai joué dans Le petit chaperon vert, et j'ai joué dans Roméo et Juliette, et à chaque fois, j'avais le rôle principal. Et je pense que c'est grâce aussi à ça que les éducateurs, ils ont vu mon évolution. Donc euh... ouais, je suis contente d'être tombée dans ce foyer-là, parce qu'il y a plein d'activités. Esthétique, coiffure, danse, théâtre, peinture... j'ai fait des tableaux... ben, même si c'est de l'abstrait, il y a plein de couleurs, je me suis éclatée quoi. Et ça, ça te relaxe, c'est un truc de malade. Et moi, ça m'a fait vraiment du bien quoi. Et moi je suis contente. Je suis vraiment contente. Franchement, chapeau pour le foyer, Sarah

Ils recherchent avant tout des travailleurs sociaux un soutien moral et affectif. Et quelque soit l'âge du premier placement, ils font part d'un lien de dépendance très fort avec les éducateurs:

Après il y a les éducateurs, ça manque un peu. Parce qu'avant, ils passaient à la maison. On parlait un peu des cours. Ils ne sont plus là.
Ça te manque l'encadrement ?
Un peu. Dès qu'il y avait un truc, je leur en parlais. Je ne gardais pas tout au fond de moi, Marie

J'adorais les éducateurs que ce soit au foyer ou ici, j'avais un lien très amical avec les éducateurs. Je les considérais vraiment pas comme des chefs mais plus comme mes amis seulement avec qui je pourrais me confier et leur dire ce que je ressentais de bien ou de pas bien et c'est ça qui est un peu génial avec ces gens-là c'est que on partage tout et puis si on leur fait vraiment confiance on réussit bien. Après si on est un peu dans la retenue, de pas leur faire confiance, de dire que c'est un peu nos chefs genre qu'ils sont là pour nous mettre des bâtons dans les roues, forcément le travail est moins bien et on se laisse pas faire et on avance pas et c'est le cas de certains jeunes, Corinne

Nous relevons dans le discours de ces jeunes l'existence d'un lien particulier avec un professionnel de l'A.S.E. (Inspecteur, éducateur A.S.E.) ou avec un Juge.

Mais je n'en ai pas tellement de souvenirs en tant que terme « d'Inspectrice », parce que je l'appelais par son prénom. On avait des liens, donc moi c'était plus par le prénom ou le nom que je l'appelais mais après c'est certainement elle puisque je lui écrivais des lettres, Muriel

La particularité de celui-ci est d'une part, d'avoir été présent au moment du premier placement, ou d'être intervenu assez tôt dans leur parcours institutionnel, et d'autre part, d'être resté référent de leur situation suffisamment longtemps pour témoigner de leur histoire et devenir un « fil rouge » de leur parcours. C'est ce que relate Sarah, qui connait son éducatrice depuis le début de son placement, lorsqu'elle apprend que celle-ci doit quitter le service.

Je suis dégoûtée. Moi, j'aurais kiffé terminer mon placement avec mon éducatrice A.S.E. qui m'a supportée, qui me connaît. J'avais une très bonne relation avec elle, même si au début, elle ne m'a pas sacquée. Ça s'est bien terminé. Elle me l'a dit, elle m'a dit « Je préfère te voir dans cet état-là, je préfère partir et te voir comme tu es aujourd'hui que me dire que tu es toujours euh... dans une... dans un mauvais état ». Moi je sais qu'elle est fière de moi, et je suis contente, ça me fait plaisir. C'est une très bonne personne Sarah

C'est également ce que signifie Samuel quand on l'interroge sur les liens avec les travailleurs sociaux de l'institution et ceux avec son éducatrice de l'A.S.E. qu'il connaît aussi depuis le début de son placement :

> *Et est-ce que tu dis les mêmes choses à ces éducateurs ici qu'à des éducateurs A.S.E. ?*
> *En principe oui. Oui, je dis presque la même chose. Mais le truc, c'est qu'avec l'éducateur A.S.E., je suis avec elle depuis très longtemps, donc en gros, je ne sais pas, au début... je disais des trucs que je ne pourrais même pas dire même pas aux gens d'ici. A elle je peux.*
> *Parce qu'elle te connaît depuis longtemps ?*
> *Oui, depuis que je suis arrivé, c'est elle qui me soutient, qui me ... hen...qui s'occupe de moi, qui m'encadre, donc du coup, hen, je ne sais pas, je... en plus dans plusieurs situations elle a eu à me défendre...Mme X elle, elle ne voulait pas, donc elle prenait ma défense tout le temps...*
> *(...) Donc euh, franchement, je peux lui dire n'importe quoi, dès que j'ai un truc, que je n'ai jamais dit à ma mère, ou à ma grand-mère, à elle je vais lui dire. N'importe quoi, je vais lui dire,* Samuel

Ainsi, pour les jeunes, ce professionnel est celui qui soutient, protège, notamment en faisant valoir le chemin parcouru et leur histoire passée. C'est la figure à qui on peut tout dire ou presque, celle qui écoute, comprend, veille et prend soin ; cet Autrui significatif « *capable de valider, conforter, reconnaître la nouvelle identité « latente » qui a pu commencer à se dire et qui devient, en quelque sorte, « resocialisé », susceptible d'être reconnu par un autre soi-même* »[148].

Nous avons assisté à la signature d'un Contrat Jeune majeur de Sarah. Elle a alors 20 ans et demi. Elle vient d'intégrer un F.J.T. et est toujours prise en charge par Belharra. Son éducatrice est alors partie de l'A.S.E. et son Inspectrice a été également remplacée. Elle ne connaît donc aucun des professionnels de l'A.S.E. Avant l'entretien, elle se dit confiante quant à ses différentes demandes : être toujours suivie par Belharra, avoir une aide financière pour son permis de conduire. En effet, selon ses propos, son parcours scolaire et institutionnel chaotique, sa dépendance aux toxiques sont de l'histoire ancienne. Diplômée désormais d'un BEP, scolarisée en Bac professionnel, elle se dit fière de son parcours. A la sortie de l'entretien qui a duré près d'une heure, aucune de ses demandes n'est acceptée. Son contrat est toutefois renouvelé jusqu'à ses 21 ans. Lorsque nous la questionnons sur cette expérience, elle nous dit : « *être écœurée, qu'elle s'attendait à être félicitée et qu'au lieu de ça, elle s'est sentie humiliée, aucun de ses efforts n'ayant été reconnu ou valorisé* ». Etre félicité, encouragé, soutenu, valorisé est capital pour ces jeunes, qui attendent une reconnaissance de la part de leur éducateur référent de l'A.S.E. Ce qui ressort de l'analyse des entretiens de ces jeunes est leur besoin d'être accompagnés par des figures stables et d'être valorisés par ces

[148] DUBARD Claude, *La crise des identités*, PUF, Paris, 2007, p.172

professionnels sur leur chemin parcouru. Même s'ils relatent de mauvaises relations, ces dernières ne leur ont pas ôté la confiance qu'ils ont envers l'A.S.E. et les professionnels, ainsi que sur la pertinence de leur placement. Par crainte de montrer une mauvaise image d'eux-mêmes aux professionnels et pour s'assurer du renouvellement de leurs contrats, ils dissimulent certains faits à leur référent de l'A.S.E. :

> *Et tu lui disais tout ou pas ?*
> *Pas tout non. Ben, je vais pas lui dire que… même si elle le sait que… parce qu'elle le devine très bien… parce qu'en fait, je laisse un petit mystère… Je dis la vérité… enfin, je dis ce que je pense, mais je ne dis pas complètement. Parce que je n'ai pas… voilà, je n'ai pas l'audace de tout dire, et puis il y a des choses en fait… je vais baisser dans son estime ou voilà… il y a des choses, c'est personnel. Et malgré que ce soit mon éducatrice…*
> *C'est quoi par exemple les…*
> *Ben, mes relations avec les copains que j'ai eu au niveau de la drogue, … des choses comme ça. Je disais que j'allais bien des fois, alors que j'allais mal quoi. Mais je faisais la comédie au téléphone en fait… Et quand je faisais ça, ça me poussait à faire les choses bien en fait. Parce que je me disais « Oh la, la, Sarah, t'abuses, qu'est-ce que t'as raconté… Si tu ne fais pas comme ce que t'as dis au téléphone, t'es dans la merde ». En fait, les inconvénients qui deviennent des avantages… qui se mettent au positif. Non, je crois que ça m'a… ouais, ça m'a bien redressée.* Sarah

C'est aussi ce que raconte Myriam qui dit avoir dépensé toutes ses économies pour acheter un scooter malgré l'interdiction qui lui a été faite. Cela l'oblige à organiser tout un système de transfert d'argent avec sa sœur parce qu'elle doit prouver son épargne chaque mois à l'Inspectrice (en montrant ses relevés de compte en banque). Ou encore Jonathan qui tait les bonnes relations avec ses parents de crainte que son contrat ne s'arrête :

> *Et les relations avec mes parents, c'est des arguments que je ne dis pas trop, parce que si ça se passe trop bien, c'est ça le problème à l'A.S.E., parce que si tout va bien, c'est que tu n'en as pas vraiment besoin,* Jonathan

Alors que les « détachés » sont tentés de négocier avec les professionnels, ces jeunes usent de stratégies de dissimulation afin d'éviter les conflits que peuvent amener les négociations.
Ces jeunes se sentent ainsi reconnaissants et redevables de l'aide qui leur a été apportée. Ainsi, ils dissimulent certains faits et certains comportements qui pourraient nuire à « la bonne image » qu'ils veulent renvoyer aux professionnels, et aux renouvellements de contrat. Ils ont acquis ainsi une intelligence du système[149], n'hésitant pas à solliciter les travailleurs sociaux et à anticiper leurs attentes. Ils expliquent ainsi avoir compris que le C.J.M. ne peut se rompre à cause de mauvais comportements et non à cause de mauvais résultats.

[149] MESSU Michel, opus cit, 2009, p. 86

Le réseau

Le réseau amical extérieur est beaucoup plus restreint lorsque nous comparons les discours des autres enquêtés ; en tous cas, ils n'en parlent pas. Ils ont quelques amis, souvent rencontrés sur un lieu de placement. D'ailleurs, Samuel explique la séparation avec ses amis d'enfance avec qui il a migré. Lorsque lui décide de rester sur le territoire français, ses amis partent : « *Je suis arrivé avec mes amis. Et après, ils ont dit qu'ils n'aimaient pas la France, ils se sont barrés* ».

Ils parlent peu de leur famille, soit parce que celle-ci ne vit pas sur le territoire français, soit parce que les liens sont considérés comme trop déstructurés. Ils portent un regard négatif voire honteux sur leur environnement familial. Comme il a été dit précédemment, ils choisissent de s'identifier davantage aux valeurs véhiculées par les travailleurs sociaux plutôt que celles transmises par leurs familles. Ils cherchent à s'identifier à des professionnels qu'ils ont rencontrés, et par exemple, souhaitent exercer un métier dans le secteur médico-social :

> *Donc c'est les éducateurs qui m'ont donné cette envie aussi d'aider les autres parce qu'ils m'avaient aidé, parce qu'ils m'avaient donné entre guillemets ma chance et je me suis dit qu'il faut que je donne ma chance aussi aux autres de pouvoir être ce qu'ils veulent être,* Corinne

Le cadre contractuel

Lorsqu'ils deviennent jeunes majeurs, la logique contractuelle et la durée des contrats ne sont pas remises en cause. Ils acceptent le cadre même si certains admettent qu'il est contraignant : « On *grandit un peu trop vite et ne pas avoir eu le temps de faire des choses normales, d'être une ado* ». La durée est un challenge qui les pousse à se mobiliser :

> *Donc euh... moi le premier contrat Jeune majeur que j'ai fait, c'était un contrat de trois mois, alors que normalement, c'est un an. Et euh... donc ils m'ont dit, ce n'était pas presque une menace, mais c'était pour me faire peur et pour que je me remette sur pied, donc c'était trois mois en trois mois pour que je trouve euh... parce que je n'avais pas encore de projet professionnel. Donc c'est là où j'ai enchaîné le BAFA, le BEP etc. Mais c'est plus le BEP en fait et dès que ... même, enfin, un petit exemple comme ça ; dès que j'ai commencé le BEP, et ben en fait, même mon éducatrice A.S.E. qui pensait pas j'étais comme ça, parce qu'elle avait une image de moi, la directrice de l'A.S.E. et puis ma directrice, enfin, mon éducatrice, elles avaient une image de moi vraiment négative, archi-négative. Et dès qu'elles ont vu que je m'accrochais, elles m'ont donné en exemple, et ça, ça m'a fait rire.*
> *Et toi, tu en pensais quoi, de ces contrats courts ?*
> *Moi, c'est bien, ça me motive au moins, sinon, j'aurai pu faire n'importe quoi et au dernier moment bouger ou bien voilà*
> *Ce qui te motivait c'est que tu devais rendre des comptes ?*
> *Ben oui, déjà parce que je devais rendre des comptes et après c'est avoir la garantie de poursuivre le contrat* Sarah

Lorsque les professionnels abordent une éventuelle fin de C.J.M., ces jeunes approuvent ces propos, les considérant comme une mise en garde de la réalité qui les attend à la sortie du foyer. Ainsi, Anne, qui s'entend dire à la première signature de C.J.M. que le renouvellement du contrat dépendra de la délivrance de sa carte de séjour ne manifeste aucune colère :

> *Tu crois que l'inspecteur il t'a dit ça pour te faire peur ?*
> *Non, il a dit ça devant les éducateurs, ce n'était pas pour me faire peur. Ce n'est pas moi qui vais faire mes démarches, c'était pour me préparer, pour que je sois prévenue,* Anne

Les changements d'orientation, même lorsque ceux-ci les ont contraints à « revoir à la baisse » leurs ambitions, n'entraînent pas de remise en cause du système de la Protection de l'enfance.

> *Ce n'est pas ce que je voulais faire avant. Je voulais faire géopolitique, et ... j'étais très fort en géographie quand j'étais en terminale et ça m'était resté, je m'étais dit « Ouais, plus tard, je vais faire de la géophysique, j'ai discuté avec une conseillère d'orientation qui m'a dit «moi je ... c'est une suggestion, je vous conseille plutôt de faire un métier, une formation dans le commerce, comme technico-commercial, je sais pas trop, parce que c'est bien beau de vouloir faire ce qu'on aime, mais si plus tard vous trouvez pas de taf, comment vous allez faire ? » Voilà, c'est ce qu'elle essayait de me dire la conseillère Elle m'a montré à peu près toutes les ouvertures que j'ai dans le commerce et elle m'a dit « De toutes façons, s'il y a pas de boulot, vous pouvez être vendeur quelque part, vous pouvez être vendeur et ça va passer, alors que si vous faites vos études de géopolitique, déjà il va vous falloir de très très longues études, et à la suite, vous êtes pas sûr de trouver un boulot de suite ». Et elle m'a dit, « Des boulots en géopolitique c'est tellement plus aléatoire que finalement, ce que je trouve, ce que vous pouvez faire c'est de l'enseignement, et l'enseignement, vous n'êtes pas français, ça sera un peu compliqué pour vous, ben... Bref, elle m'a montré tout ce qui est négatif en géopolitique.* Samuel

Leur rapport à l'insertion

Concernant les jeunes encore placés, hormis Samuel qui travaille à mi-temps, aucun ne travaille et tous dépendent financièrement des allocations versées par le foyer. Parmi les « anciens », Marie dépend d'une bourse étudiante et Julie des allocations familiales. Ils sont éloignés du marché de l'emploi, dans le sens où ils ne se projettent pas dans un statut de travailleur. Même Marie, qui réside dans un F.J.T. et ne peut compter que sur elle-même retarde cette entrée dans le monde du travail :

> *Je suis en paradoxe dans ma tête. Normalement, je dois terminer l'année prochaine, mais je n'ai pas hâte d'aller dans la vie active. Je voudrais continuer d'aller en cours. Et ceux qui continuent c'est plus pour être professeur, et moi ça me plait pas trop. Peut être plus tard. Tout de suite, non. Mais, je pense que je vais aller dans la vie active, je suis bien obligée, mais j'ai une appréhension.* Marie

Retardant cette entrée dans le monde du travail, ils projettent à l'issue du C.J.M. de pouvoir bénéficier d'autres aides, notamment la bourse étudiante. Ceux qui ont été placés pendant leur

adolescence ont vécu des ruptures scolaires avant leur placement et expliquent avoir repris une scolarité depuis l'intervention de l'A.S.E. C'est ce qu'explique Samuel qui a été dans l'obligation d'arrêter ses études lors de son arrivée sur le territoire français :

> *Oui, mais j'avais trop du mal. Je ne savais pas... mais c'est parce que j'ai dû bosser comme un fou pour y arriver. On me disait que je n'avais pas de méthode, que j'avais des idées mais aucune méthode. Et donc, on m'a conseillé de travailler la méthode, d'être plus... pfff, c'était dur... Parfois je passais des nuits blanches à réviser, à savoir ce que c'est la méthode déjà, parce que je captais que dalle à ce qu'on me racontait. Samuel*

Sarah, pareillement, a été déscolarisée pendant plusieurs années et a pu depuis son placement entreprendre un BEP commerce en formation accélérée, lui permettant aujourd'hui d'envisager un bac professionnel :

> *Je vais travailler à fond. Et comme je déteste être la dernière de la classe, ça c'est un truc je ne supporte pas. Je l'ai vécu pendant deux ans, et non, je ne pourrai pas supporter encore quoi. Attends, en collège, j'étais première de la classe. Je ne peux pas ! C'est une question de fierté, je ne peux pas !, Sarah*

Enfin, c'est aussi ce que nous relate Marie qui a pu s'inscrire dans un cursus de carrière juridique, projet qu'elle avait abandonné lorsqu'elle était encore dans sa famille. Ils ont un rapport à leur scolarité différent de celui des autres enquêtés. Comme les « détachés », les études et le diplôme auquel ils aspirent leur permettront d'accéder à un statut social qu'ils jugent valorisant. Mais pour eux, l'accès à un diplôme est considéré avant tout comme une « bouée de sauvetage » qui leur évitera de retomber dans leur condition antérieure au placement qu'ils jugent honteuse. S'engage alors une forme de lutte pour la réussite.

Le départ

Ce sont les jeunes les plus accessibles après leur départ car ils sont toujours en lien avec les foyers. Par ailleurs, ils acceptent de parler de leur histoire institutionnelle. Comme le dit Muriel lorsque nous lui demandons pourquoi elle a accepté l'entretien, « *Je n'ai pas honte de mon parcours, l'A.S.E. c'est mon histoire, ma famille* ». Attachés aux professionnels, ces jeunes reviennent dans l'institution, surtout les premiers mois après la fin du C.J.M pour des aides administratives, mais aussi pour se sentir moins isolés. L'A.S.E. est une partie de leur histoire, ce qui légitime leur retour après leur prise en charge : *J'y ai passé une partie de ma vie, c'est normal que j'y retourne,* (Jonathan). Bien qu'ils témoignent avoir profité d'une autonomie progressive lors de leur placement et de bénéficier d'une sécurité matérielle et financière au moment de leur départ, ils ont dû affronter toutefois la solitude :

Ca a été vraiment très dur pour moi. J'étais vraiment toute seule. Il y a toujours un lien ils me disaient « on sera toujours là, tu pourras venir nous voir… ».
Mais c'est carrément autre chose, c'est vraiment sentir son mal être. Quand je suis arrivée dans mon appartement j'ai commencé à pleurer parce que je n'étais vraiment pas bien. Moi ça me tenais à cœur de rester à l'A.S.E. …c'était spécial, vraiment…
Vous étiez attachée au service et à l'A.S.E. c'est ça ?
À l'A.S.E. j'avais mon contact avec mon éducatrice A.S.E. mais tout ce qui entourait tout ça c'est-à-dire les foyers et la suite. (…) Je pense que c'est parce que j'ai été placée très jeune. J'ai été placée, je devais avoir 8 ans, en foyer d'urgence au départ, mais depuis ce temps je n'ai jamais quitté cette structure…enfin les éducateurs et tout ça. Donc le fait de partir comme ça…je n'étais pas bien parce que je savais que c'était terminé. Pour moi c'était plus que ça, qu'un endroit comme ça…c'était ma maison, un endroit que je connaissais. Alors que là j'étais vraiment dans l'inconnu. A Jaws, on est autonome mais on n'est pas seuls. Quand je suis partie je ne savais pas vraiment ce que c'était de vivre toute seule, d'être locataire, Muriel

Nous avons eu des nouvelles de Sarah un an plus tard. Elle a quitté Belharra et a intégré un F.J.T., bénéficie toujours d'un C.J.M. et poursuit son bac professionnel. Elle ne travaille pas. Myriam, quant à elle, a signé un C.J.M. jusqu'à ses 21 ans. Elle a obtenu une qualification de garde d'enfant à domicile et a travaillé plusieurs mois chez une famille. Aujourd'hui, elle ne travaille plus et perçoit les Assédics. Elle a emménagé dans un autre F.J.T.

Parmi les anciens, nous avons revu Julie avant la fin de cette étude. Avant le terme de sa grossesse, elle a quitté Belharra pour intégrer un foyer maternel. Elle n'a pas obtenu son C.J.M. Son parcours est depuis ponctué d'allers- retours entre les foyers maternels, hôtels et le logement de ses beaux-parents où vit le père de son enfant. Elle a commencé une formation pour obtenir un diplôme d'aide aux enfants qu'elle ne terminera pas. Elle a mis au monde un second enfant. Anne, que nous avons rencontré peu de temps avant la fin de cette étude, est toujours placée à Belharra.

V/ Le dévalorisé

Tous sont encore placés au moment de l'entretien mais nous avons pu revoir quatre des jeunes, plusieurs mois plus tard, dont trois ne bénéficaient plus alors d'un C.J.M.
Ninon a plus de 20 ans. Placée dans l'année de ses 18 ans, elle n'a connu qu'une seule structure, Belharra. Après avoir vécu une année dans la structure collective, elle intègre le pavillon en colocation. A 20 ans, elle part en F.J.T, tout en continuant de bénéficier d'un C.J.M. Elle est en attente du renouvellement de sa carte de séjour. Elle a le niveau baccalauréat et travaille depuis quelques mois comme auxiliaire de vie au domicile de personnes âgées. Elle a échoué à plusieurs concours d'aide soignante.
Zouina a 19 ans. Placée à l'âge de 15 ans, elle a connu de nombreuses structures avant d'intégrer Belharra où elle vit durant quatre années dans la structure collective. Diplômée d'un BEP sanitaire et social, elle travaille dans un parc de loisirs en tant qu'intérimaire et prépare parallèlement le concours d'auxiliaire de puériculture.
Rémi est âgé de 20 ans. Placé à l'âge de 7 ans, il a vécu dans diverses structures (famille d'accueil, foyer, lieu de vie). Après un passage en F.J.T. à ses 18 ans, il intègre une « chambre de bonne » à Jaws. Il a arrêté ses études en première et garde des enfants quelques heures par semaine.
Jeanne a 20 ans. Elle a été placée à l'âge de 16 ans à Belharra. Après deux années passées dans la structure collective, elle intègre le pavillon en colocation où elle reste jusqu'à ses 20 ans. Elle vient d'intégrer un F.J.T.et est toujours prise en charge par Belharra au moment de l'entretien. Elle a le niveau baccalauréat et est en formation accélérée pour obtenir un CAP petite enfance. Elle ne travaille pas.
Zoé a 19 ans. Elle vient également d'emménager dans un F.J.T. et est toujours prise en charge par le foyer Belharra où elle a vécu durant quatre années. Elle a vécu près de trois années dans la structure collective avant d'intégrer la structure appartement. Déscolarisée durant plusieurs années, elle a fait plusieurs formations et a obtenu une qualification pour travailler auprès des personnes âgées. Elle est à la recherche d'un emploi.

L'entrée dans le champ de l'assistance

A contrario des autres types d'expériences, ces jeunes expliquent ne pas avoir été à l'initiative de leur placement. Soit parce que celui-ci s'est passé au moment de l'enfance, soit parce qu'ils se sont trouvés dans un contexte qu'ils disent avoir subi (abandon). Le placement revêt pour eux un caractère fataliste et s'avère avoir été le seul choix possible.

> *J'avais 18 ans et demi, même pas 19 ans quoi. Et on pouvait plus me donner d'autre contrat à part un contrat Jeune majeur parce que je n'avais pas d'autres ressources, je n'avais pas de travail, j'avais rien. Je me suis vraiment retrouvée dans la rue sans rien quoi.* Ninon

Ce sont d'autres acteurs qui ont été à l'initiative du signalement, hormis Zouina et Zoé. [150]. L'impression de se soumettre aux institutions et à un système éprouvant faute d'autres solutions, est récurrente dans leurs discours :

> *Enfin, c'est le système, moi je l'aime pas le système. On préfère aller voir des petits gamins de 12 ans comme moi quand j'étais petit, les faire manger à Mac Donald, leur demander si tout va bien alors que ça sert à rien, parce que finalement on s'en fiche grosso modo, parce que si le gamin il dit « Non, ça va pas », qu'est-ce qu'ils vont faire, ils vont rien faire, parce qu'ils ne veulent pas changer les choses. Ils vont dire « On t'a violé ? », « Non », « On t'a frappé ? », « Non », « Bon, alors de quoi tu te plains ! ». Donc ça ne sert à rien de prendre du temps avec des gens si quand ils disent la vérité, on s'en fiche,* Rémi

Ils racontent l'apparition d'un événement déclencheur qui a précipité leur placement, mais ils ne se sont pas approprié le processus menant au placement. Une forme de fatalité imprègne leur discours, qui les empêche de rêver et de croire à un avenir possible :

> *Qu'est-ce qui faisait que je ne bougeais pas, c'est que j'avais la peur même, enfin, j'avais repris un peu confiance en moi, mais j'avais peur de m'investir par peur que le projet il va rater. C'est ça en fait. Peur de chercher du travail, parce qu'à l'avance, je sais que je ne vais pas l'avoir.*
> *Tu t'avoues vaincu à l'avance, c'est ça ?*
> *C'est ça. Je suis fataliste un peu, comme un russe.*
> *Comme un russe ? Parce que les russes ils sont fatalistes ?*
> *Ah, carrément ouais.*
> *Tu connais des russes pour dire ça ?*
> *J'en connais personnellement vite fait, mais par rapport aux bouquins, genre, Dostolevski, enfin, ils ont quand même cet esprit, ils ont connu l'URSS, ils ont connu les Tsars, enfin, il y a rien à faire, c'est l'administration, on aura une vie de merde...* Rémi

Le parcours institutionnel

Ce discours résigné et cette impression d'être ou d'avoir été l'objet des institutions sont constants lorsqu'ils retracent leurs parcours institutionnel :

> *Ben je ne sais pas, quand, les changements de foyer, c'est des décisions qu'on a pris pour moi, même si moi j'étais d'accord, eux aussi, ils ont pris une décision pour moi, donc, c'est pas des grandes décisions, ce n'est pas des trucs qui vont changer ma vie, on va dire, je ne sais pas comment expliquer, je ne sais pas comment dire ça,* Zouina

Et à la différence des autres jeunes, le souvenir de certains foyers et de la vie en collectivité est souvent relaté comme une expérience pénible :

> *En collectivité, non, vraiment, faut avoir le cœur, parce que ... moi déjà, on me dit je suis râleuse... je ne suis pas râleuse. Moi, je dis je ne suis pas râleuse parce que je n'aime pas la*

[150] Toutefois, Zouina, à ses 18 ans, explique son souhait de retourner au domicile familial. Finalement, lors d'un entretien, elle se soumet à la proposition de la Juge pour enfants : *Parce que je voulais rentrer chez moi, et puis la juge elle m'a dit qu'il ne fallait pas que je rentre chez moi, alors après, je l'ai fait quand même, (*signer le C.J.M*),* Zouina

saleté, j'ai horreur de la saleté. Et maintenant, il faut que je m'adapte aux autres filles aussi, je sais. Elles laissent un peu tout partout comme ça, et je ne supporte pas, les toilettes, je n'aime pas que ça soit sale, parce que c'est horrible. Je n'aime pas m'attraper des maladies, que je ne sais même pas d'où ça vient. Dernièrement, on m'a donné des médicaments là, parce que j'avais beaucoup de muqueuses, et je ne sais pas ça venait d'où... et depuis là, j'ai trop peur des toilettes, je n'aime pas attraper des maladies... les toilettes, et tout est sale, parce qu'ici, tout le monde vient tout ça, et ils sont pris dans leur tête par les médicaments qu'ils prennent... dans la tête ça tourne, et personne tient compte de la saleté de la maison. Il y a les autres qui fument... voilà quoi. Ninon

De même, les changements de structures, subis plutôt que souhaités, sont racontés comme des épreuves difficiles. Rémi est orienté à 18 ans dans un F.J.T, passage qu'il vit comme une rupture dans son parcours, rapportant l'isolement et le manque de soutien éducatif qu'il a éprouvé.

Après, il y a tous les cas sociaux dans les foyers, t'as pas d'intimité. C'est-à-dire que les gens ils te voient, c'est un foyer de jeunes travailleurs, tous les travailleurs ils sont là, tous les jeunes plutôt, parce qu'il y a plus de jeunes que de travailleurs... tous les jeunes ils sont là « Oh, qu'est-ce que tu fais, vas-y, je viens chez toi, je ramène le shit, de la weed, de l'alcool », toujours du n'importe quoi, t'as jamais de répit, c'est impossible. Alors tu les vois à la cantine, tu les vois sur l'ordinateur, tu les vois partout, tu les vois dans le couloir, ils toquent à ta porte à n'importe quelle heure. On dirait qu'il y a pas de norme [...]Tu ne sais pas comment c'est la normalité en fait, en termes de contrat Jeune majeur. Nous on connaît aucun Jeune majeur, on ne sait pas ce que c'est la normalité. Donc nous, on nous dit « La normalité c'est le foyer de jeunes travailleurs », on prend la normalité comme ça quoi, on... d'accord, on est content et tout, on va au foyer de jeunes travailleurs. En fait, ce n'est pas ça qu'il faut à un jeune. Il faut être jeune travailleur. Déjà, c'est quoi le nom « Foyer de jeunes travailleurs », c'est pour les jeunes travailleurs, les gens qui travaillent. Moi j'étais encore scolarisé, on m'a mis dans un truc qui n'était pas adapté. Rémi

Ils racontent les différentes décisions qui ont été prises pour eux sans qu'ils aient pu intervenir, leur donnant l'impression d'avoir été des « paquets », des « pions » que l'on déplace d'un lieu à un autre contre leurs volontés. Et s'ils peuvent reconnaître que le placement en institution leur a permis des conditions de vie stables et une protection face à leur famille, la crainte de tomber dans une grande précarité à l'issue du placement est constante dans leurs discours.

Ce qui me fait le plus peur c'est être à la rue.
C'est une grosse crainte pour toi, mais si tu finis ta formation et que tu trouves un emploi ?
On peut avoir un emploi et ne pas trouver de logement non plus, Jeanne

Leurs parcours sont racontés sont la forme de la discontinuité, marqués par des ruptures et des événements non expliqués (le premier placement, le changement de structure, d'éducateurs référents), sans mise en cohérence de leur carrière de « jeune protégé ». Ils ont l'impression d'avoir été trahis. Leurs discours sont emprunts d'exemples de jeunes anciennement placés et aujourd'hui sans domicile. Ces références, complétées par leurs mauvaises expériences,

hantent leur présent et leur fait craindre l'avenir. Ils signent un C.J.M. avec la volonté de rester en relation et de ne pas être isolés.

Le cadre contractuel

Ils expriment une crainte d'être « lâchés » par les institutions de la protection de l'enfance lors de leur passage à la majorité :

> *Et tu te souviens comment ça t'a été présenté le contrat Jeune majeur après tes 18 ans ?*
> *J'avais peur.*
> *T'avais peur ? De quoi ?*
> *Ouais. J'avais peur de... je ne sais pas quoi, c'est maintenant j'ai 18 ans, ils vont me lâcher. On ne m'a pas dit que j'aurais un contrat Jeune majeur à tous les coups. On m'a dit « Toi tu l'auras pas, t'as trop des mauvaises notes, t'es trop un glandeur* Rémi

Ainsi, le C.J.M., c'est surtout pour s'assurer la continuité de la prise en charge. Le contenu prend la forme d'un « pseudo projet », il s'agit avant tout de « sauver la face » et d'accepter, sans négocier, les conditions d'obtention de ce contrat :

> *Et ça, tu te souviens du contrat Jeune majeur, au moment où tu l'as signé, parce que tu dis que c'est un souvenir où t'as dû signer comme ça... du premier contrat Jeune majeur à tes 18 ans.*
> *On m'a dit de mettre deux, trois conditions, j'ai mis aller jusqu'au lycée, aller jusqu'au BAC. Voilà, j'ai mis des conditions comme ça à l'arrache. On m'a dit « T'en mets trois », j'en ai mis trois. Et puis voilà, et je n'ai jamais respecté aucune condition malheureusement (...) Après, il fallait que je reprenne un projet, mais sans trop de cœur quoi, je me dis que je fais ça pour l'inspectrice quoi, genre je fais un projet, je vais essayer de monter un truc, je vais essayer de m'investir là-dedans, on s'en fout si on aime ou si on n'aime pas. Un métier, c'est un métier, voilà, je me suis pas posé la question, c'est pour gagner de l'argent, c'est pour vivre, pour survivre...Et donc j'ai fait ça, je me suis lancé dans moniteur éducateur pour faire semblant d'avoir un projet en fait* Rémi

Ils ont un rapport équivoque à l'injonction d'autonomie telle qu'elle est formulée dans le cadre du C.J.M. et réinterrogent cette notion au regard de la solidarité.

> *Même quelqu'un qui travaille il n'est pas autonome, il a besoin de la société, il a besoin des gens pour s'acheter des barqueites, ce n'est pas lui qui les fabrique, il a besoin de s'acheter sa bouffe, on n'est jamais autonome,* Rémi

Le cadre contractuel est vécu comme une contrainte qui ne leur permet pas d'envisager un avenir positif.

> *Voilà, ça t'empêche de te projeter, pas dans un truc positif ou négatif, mais ça t'empêche de créer un projet, de créer quelque chose, ça te laisse dans une espèce d'inertie, d'attente, de peur qui t'empêche de tout faire, parce que tu te dis... Enfin, quand on fait quelque chose, normalement, c'est pour le remporter, mais là on sait que c'est pour rien avoir, on sait qu'on n'aura rien. Enfin, on croit savoir qu'on n'aura rien, on nous transmet l'info qu'on n'aura rien, donc ça démoralise. Ça donne pas envie de faire quelque chose, ça donne pas envie de faire un projet, ça donne pas envie de réfléchir clairement.* Rémi

Toutefois, tout comme les « reconnaissants », ils ont acquis une intelligence du système[151]. Ils n'hésitent pas non plus à solliciter les professionnels, adoptent les « bons comportements » au sein de la structure d'accueil et s'approprient les codes des professionnels. Ils ont appris les limites et le cadre du C.J.M. Faire valoir sa bonne volonté, montrer son adhésion sont pour eux des attitudes suffisantes pour s'assurer du renouvellement des contrats.

Donc t'es assez confiante sur les renouvellements du contrat ?
Ah, pour moi ouais. Parce qu'euh... je ne suis pas, je ne fais pas de conneries... Parce qu'il y a deux ans et demi, quand je suis arrivée, je faisais trop de conneries... Je sortais jusqu'à des heures pas possibles, je foutais la merde. Et, je ne sais pas... du jour au lendemain, j'ai arrêté. Donc euh... pour les contrats, je n'ai pas de soucis. Ce n'est pas comme si j'étais... je ne sais pas... je fais ce que je peux faire. Je ne peux pas faire plus que ce que je peux faire...
Donc, tu penses, par rapport au renouvellement, ça dépend de quoi ?
Ben, ça dépend si j'ai une éducatrice, si je n'ai pas d'éducatrice, si j'ai trouvé un autre truc, si je n'ai pas trouvé un autre truc. Ça dépend de tout ça. Je ne vais pas partir d'ici pour aller dehors hein, Zouina

Le lien avec les professionnels

Ils sont très présents au sein des structures d'accueil et ils sont en contact quotidien avec les éducateurs, ils participent aux fêtes et aux réunions du foyer. Comme les « reconnaissants », ils expriment un rapport de dépendance avec les professionnels. Mais là où les « reconnaissants » sont clairement élogieux et se disent attachés aux personnes qui les entourent, les « dévalorisés » manifestent eux leur attachement de façon plus équivoque. Ainsi, si leurs discours sont emprunts de termes affectueux à l'égard des travailleurs sociaux, ils rapportent en même temps les mauvaises expériences qu'ils ont vécues depuis leur placement. Ils dénoncent ainsi les mauvaises orientations et décisions à leur encontre, exposent l'image dévalorisante dont ils ont été l'objet (Rémi dit avoir été considéré comme un mauvais élève, Ninon, une râleuse, Zoé une toxico). Ils retirent également toute efficacité aux professionnels. Ces critiques se réfèrent en général à l'institution dans son ensemble (l'A.S.E.). Recherchant avant tout une forme d'authenticité dans les échanges, n'hésitant pas à exprimer leurs mécontentements aux professionnels, la relation est parfois conflictuelle.

Tu la connaissais déjà ?
Non je ne la connaissais pas. Moi, je ne sais pas pourquoi, j'ai jamais le même Inspecteur, c'est des inspecteurs intérimaires je crois. C'est jamais les mêmes, les mecs, ils sont là en intérim, ils font une mission... c'est dérisoire quoi. C'est carrément abusé, l'inspecteur, le mec qui décide de ta vie, t'es une mission pour lui. T'es une mission d'intérim, ça veut dire que ton dossier, il l'a épluché vite fait, après il se prononce vite fait sur ton sort. Ça joue ta vie ! Et pour lui, c'est une mission d'intérim ! Rien que ça c'est... t'es là tu... c'est dingue quand même ! On ne peut pas faire ça avec les gens ! Il faut un éducateur référent, un inspecteur référent, au minimum, pour que le gars, au bout de... tu passes 12 ans dans l'administration

[151] MESSU Michel, opus cit, 2009, p. 86

française en tant que foyers... et il y a pas un gars qui est chargé de te suivre, c'est toujours un nouveau gars, avec un nouveau rapport, nouveau dossier, nouveaux éducateurs, nouveau foyer... aucune construction en fait. C'est au jour le jour, on essaie de faire et jusqu'au jour où t'as 21 ans et là c'est ton problème. Moi je le vis comme ça. Rémi

Zouina exprime également la difficulté pour elle de changer de référent A.S.E. Chaque rencontre avec un nouveau professionnel l'oblige en effet à livrer son histoire.

Observation d'une signature de Contrat Jeune majeur. Sont présents la nouvelle Inspectrice de l'A.S.E., et la nouvelle éducatrice de l'A.S.E., l'éducatrice du foyer, la Jeune majeure Zouina.

L'éducatrice A.S.E. : Oui, mais madame X m'a fait savoir que tu ne l'appelais jamais *(en parlant de l'ancienne éducatrice A.S.E.)*
Zouina : Non, mais elle était jamais là
L'éducatrice A.S.E. : Tu peux laisser un message
(La jeune ne répond pas)
L'éducatrice A.S.E. : Bien, il faudra désormais que tu me téléphones, tu as mes coordonnées, c'est à toi de faire la démarche, et puis nous allons prendre un rendez-vous.
Zouina : Mais je serai obligée de vous parler ?
L'éducatrice A.S.E. : C'est-à-dire ?
Zouina : Ben, c'est vrai j'appelle plus, mais je n'arrête pas de changer d'éducateur référent, j'ai compté, j'en ai eu quatre en tout et cinq avec vous, moi, j'en ai marre de raconter mon histoire tout le temps.

Enfin, Zoé explique également le manque de considération qu'elle a vécu lorsqu'elle a reçu les renouvellements de contrat par courrier :

-Non, je n'aimais pas parce que j'aurais voulu, je ne sais pas, qu'elle cherche à me rencontrer, je ne sais pas, j'aurais voulu, comme si c'était, que je n'aurais pas été qu'un courrier, tu vois ce que je veux dire ? Donc après, limite, ça n'a pas vraiment d'importance, oui c'est ça en fait, ça a pas vraiment d'importance. Zoé

Ils relatent tous avoir subi des changements permanents de professionnels. Ces changements ou l'absence de liens avec les travailleurs sociaux de l'A.S.E. sont des évènements fortement critiqués par ces jeunes. L'A.S.E. est décrite comme une administration qui ne prend pas en compte les particularités individuelles des jeunes, avec laquelle ils ont peu de possibilités d'échanges :

Mais il y a pas de lien... tu la vois deux semaines avant pour qu'on parle un peu, pour qu'elle sache un peu de quoi il s'agit. Il n'y a pas de lien avec l'A.S.E.. L'éduc, elle vient ici deux semaines avant, on discute un peu, pour voir l'inspectrice... et c'est ça quoi, c'est ça le lien. Donc il y a pas de lien, ils te mettent pas la pression. Ils ne disent rien. Tu les appelles, ils sont jamais là, tu laisses un message, elle te répond ou pas, ça dépend... enfin. Moi, il y a mes sœurs qui sont placées, ma mère, moi j'ai envie de... des fois, il y a des choses, c'est abusé, mais tu peux rien faire, t'es impuissant... qu'est-ce que tu veux faire contre l'administration..., Rémi

La relation de dépendance avec les professionnels et l'Institution en général (l'A.S.E.) est revendiquée[152], en faisant valoir des conditions sociales et familiales difficiles et leur manque d'autonomie psychique ou matérielle. En même temps, ils critiquent fortement l'intervention éducative et le système :

> *... je sais qu'il y a d'autres jeunes qui ont réussi à faire ça. Sauf qu'eux ils étaient dans un autre contexte, ils étaient déjà en alternance, ils avaient de l'argent. Moi j'étais en général, je n'avais pas d'argent, zéro quoi. Je dépends financièrement à 100% de l'Etat quoi,* Rémi

Le réseau

Ils ont tous maintenu des liens avec leur famille, mais lorsque nous les interrogeons sur ces liens, leurs discours sont empruntés d'un sentiment d'isolement face au manque de soutien familial.

> *Plus ou moins. Enfin, je peux compter sur ma famille en cas de dernier recours. Si j'ai que des valises, ils n'ont pas le choix quoi. Ma famille, ça reste ma famille, ils ne vont pas me dire non. Par contre si j'ai une situation à côté, et que si demain je disais « Je pars d'ici » volontairement, je romps le contrat, ma grand-mère elle ne va pas être contente, et mon père non plus. Si par contre ils me virent, ce n'est pas pareil, ce n'est pas je reviens volontairement, c'est que je n'ai pas le choix, ce n'est pas pareil.* Rémi

Que leur réseau amical soit dense ou non, ils expriment l'impossibilité de pouvoir compter sur eux en cas de « galère ». C'est ce qu'exprime Ninon, qui vit dans la peur permanente que la Préfecture ne renouvelle pas ses papiers. Seule sa sœur vit en France, avec qui elle est en conflit, ce qui d'ailleurs avait provoqué la cause de son placement :

> *Y a personne, il y a que ma sœur. Il y a personne. Il y a que des amis, mais ils ne vont pas m'héberger une année ou quoi. Certainement. Vous savez déjà, les gens ils parlent après « Ouais, elle va nous rajouter des charges ici », ça va pas aller après. Vous croyez... vous ne connaissez pas... pouvez rester un mois et après deux mois, ils vont voir que vous êtes chiante, « Non, non, on veut plus d'elle ». Là, j'ai encore changé, je vais aller chez une autre personne. C'est comme j'ai une copine, elle va de maison en maison*
> Ninon

Leur rapport à l'insertion

Zouina, Ninon et Jeanne occupent toutes les trois un emploi à temps partiel au moment de l'entretien. Elles ne sont plus scolarisées et attendent d'entrer dans une formation. Zoé ne travaille pas et est à la recherche d'un emploi au moment de l'entretien et Rémi, quant à lui, ne travaille que quelques heures par semaine. Tous les deux ont fait des formations, orientées

[152] Nous avons retrouvé également ce même schéma dans la typologie de « l'Assistance revendicative », PAUGAM Serge, La disqualification sociale, *Essai sur la nouvelle pauvreté*, 1991

par la mission locale. Ninon, Jeanne et Rémi ont chacun échoué au baccalauréat. Ce qui est caractéristique de cette catégorie est le sentiment de déclassement qu'ils disent devoir supporter.

> *Si vraiment j'avais un contrat, j'allais d'abord réussir mon BAC et je suis sûre que je l'aurais eu et j'allais faire directement infirmière. Mais le BAC, comme c'est le BAC général, ça va me prendre toute la journée, et je me vois mal travailler le soir. Quand est-ce que je vais préparer mon BAC ? Vous voyez déjà... Je n'ai pas le choix. Il y a des autres choses, vous n'avez pas le choix. Si vraiment on me disait « Non, vous avez le contrat jusqu'à 25 ans », j'allais faire ma formation, c'est ça qui me dérange dans ma tête de ne pas avoir la formation que je voulais quoi,* Ninon

Déclassement lié à l'échec au baccalauréat, très important dans leurs discours. Cet échec est une blessure personnelle, qui les empêche de poursuivre leurs ambitions professionnelles et d'accéder au statut social auquel ils aspirent. Et si les sociologues de la jeunesse n'identifient pas le baccalauréat comme un rite de passage à la vie adulte, pour ces jeunes, cet examen marque une transition à l'âge adulte, perçu comme la normalité (Rémi dit d'ailleurs que *« le bac, c'est comme tout le monde. Tout le monde a le BAC, tout le monde le passe »*) parlant tous de l'espoir de pouvoir le repasser un jour[153]. Déclassement également car ils expliquent tous, même Zouina et Zoé qui n'ont pas été jusqu'au baccalauréat, avoir été contraints « de revoir à la baisse » leurs ambitions. Ninon, qui rêve d'être infirmière, se voit contrainte de passer les concours d'aide soignante ; Jeanne, qui souhaitait être éducatrice de jeunes enfants, prépare également les concours d'auxiliaire de puériculture ; Zoé, qui rêvait d'être infirmière et a été orientée en BEP secrétariat (formation qu'elle abandonnera d'ailleurs très vite pour se retrouver déscolarisée), et enfin Zouina, qui souhaitait après son BEP sanitaire et social faire un bac professionnel et qui s'engage finalement à passer les concours d'auxiliaire de puériculture.

Alors que les « détachés » se déclarent fiers d'avoir su négocier ces orientations, ces jeunes témoignent de leur impossibilité de négocier. Par ailleurs, la fin du C.J.M. à 21 ans et leur crainte d'être à la rue influe sur leur orientation (arrêter les études pour travailler par exemple) :

> *Non, parce que...ce n'est pas que je ne voulais pas le repasser. Mais je pense je dois vite travailler, puisque je vais bientôt avoir 21 ans, si j'avais repassé mon bac je pense que ça aurait fait trop juste en fait. Après....si le contrat s'arrête, il faudrait que je trouve un travail, et je pense que ça serait dur de trouver un travail plus un logement, parce qu'ici, le FJT c'est deux*

[153] La politique des « 80% au bac » (1985) a eu pour effet puissant d'imposer la norme des études longues dans les milieux populaires T. Poullaouec, "Les familles ouvrières face au devenir de leurs enfants," *Economie et statistique* 371, no. 1 (2004): 3-22.

ans maximum. Je pense que c'est mieux que je travaille, c'est mieux que je trouve un travail, Jeanne

Pour d'autres, c'est la mauvaise orientation scolaire dont ils ont été l'objet qui les a empêchés de mener à bien leurs projets :

> *Mais, vas-y, dans mon lycée, ils ne sont pas normaux... Parce que toute l'année, ils me disaient... ouais, arrête l'école, tu ne vas pas avoir ton BEP, patati, patata... Et quand ils ont su que j'avais mon BEP, ils m'ont donné ma feuille de (???) c'était déjà trop tard, donc il y avait plus de place. Donc ce qu'il veut dire que je me suis inscrite en préparation aux concours qui ne permet pas de poursuivre les études,* Zouina

Ce sont ainsi les institutions qui sont responsables de leurs échecs ou de l'avortement de leur projet. Ils font valoir des défaillances morales et individuelles, se dégagent de toute responsabilité. Ils insistent lors des rendez-vous de quelle façon ils ont été l'objet de mauvais traitements.

Ils ont très peur de l'avenir et craignent le départ. Face à cette appréhension, les allocations versées par l'A.S.E. sont épargnées, seul moyen pour prévenir cet avenir incertain :

> *Voilà, en plus de ça, tout l'argent que je vais toucher, je vais le mettre de côté, puisque je suis à la suite. Je vais me faire un pactole quand même à côté. Après, je vais aller en Fongecif et ils vont me payer autant que je gagnais pendant le C.D.D. pendant la formation. Et c'est-à-dire que je vais cumuler l'aide des Fongecif avec l'aide de l'A.S.E., et après, je vais partir de l'A.S.E., j'aurai toujours les Fongecif. Et j'aurai un pactole parce que j'aurais travaillé. Enfin, ça c'est si tout se passe bien. Mais je ne sais pas si ça va se passer comme ça...*Rémi

> *Normalement il fallait qu'on me paye dans les mille et quelques, et moi je suis payée dans les 700... 700 ou 800, pas plus, quoi. Et moi, comme pour l'instant je suis prise en charge, je profite et j'ai mis mon argent de côté et j'essaie de m'acheter des trucs pour chez moi comme...*
> *Comme la télé ?*
> *Oui, comme la télé.*
> *Et t'as acheté d'autres trucs comme ça ?*
> *Oui, j'ai acheté... euh...la casserole là, pour faire du riz. Je ne sais pas comment on l'appelle (rires) et j'ai acheté un mixer là, ...pour euh...Voilà, mais j'ai déjà commencé à acheter mes trucs depuis, j'ai acheté mes assiettes, j'ai acheté les verres. On m'a donné, où je travaille, les dames, les personnes âgées qui s'en servent pas, elles m'ont donné des couverts, voilà, ça m'a aidé quand même d'un côté.*
> *Oui, parce qu'après, tu sais comment tu feras avec 700 ou 800 euros ?*
> *C'est ça aussi, j'ai euh... l'idée dans ma tête de faire des économies, parce que s'il faut enlever le loyer là déjà, j'espère que j'aurai l'APL, parce que si je l'ai pas ça va être galère, parce que moi, mon EJI c'est dans les 300 euros. Et si déjà dans les 300 euros dans les... parce que c'est presque pas 800, on peut dire 700. Il me reste 400 faut aussi que je mange, que je m'habille... voilà, ça va être dur pour moi. La seule chose qui peut m'aider, c'est l'APL. Si on me donne l'APL je peux m'en sortir avec l'argent que j'aurais.,* Ninon

> *Tu économises pour quand ?*
> *Pour l'instant j'économise, mais je ne sais pas quand je vais en profiter ! J'économise juste parce qu'on ne sait jamais, et pour prévoir pour plus tard. Et ça va changer.*
> *Ça va changer ?*

Bah oui, parce que je ne vais plus être prise en charge par le foyer, ça ne sera plus les mêmes choses quand je ne serais plus au foyer.
C'est dans trois mois que ca va changer, non ?
Oui. En plus ils prennent en charge les transports au foyer, ce sera à moi de devoir payer, Zouina

Le départ

Nous avons rencontré une seconde fois quatre jeunes qui reviennent régulièrement au foyer Belharra : Ninon, Zouina, Jeanne, et Zoé[154]. Aucune n'a été reçue aux concours qu'elles préparaient. Seule Jeanne a obtenu un CAP petite enfance qu'elle a effectué dans le cadre d'une formation accélérée, diplôme dont elle se sent fière. Ninon réside toujours dans le F.J.T. Son C.J.M. s'est arrêté le jour de ses 21 ans. Elle a obtenu une carte de séjour pour un an et travaille toujours auprès des personnes âgées à domicile, elle a obtenu un emploi en C.D.I. Elle effectue des démarches pour s'inscrire au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaire. Depuis le dernier entretien, Zouina a emménagé dans un F.J.T., elle est toujours prise en charge par Belharra et a signé un C.J.M. pour une durée de 3 mois. Elle travaille à temps partiel, en C.D.D. dans un parc d'attractions et ne s'est pas inscrite aux concours d'auxiliaire de puériculture. Elle devait suivre une préparation aux concours mais ne s'y est rendue qu'à deux reprises. Elle nous expliquera au cours de notre conversation son soulagement d'avoir pu dire aux éducateurs qu'elle ne souhaitait pas s'engager dans cette formation. Elle avait accepté ce projet, nous dira-t-elle, pour s'assurer de la continuité du C.J.M. Jeanne n'a plus de C.J.M. lorsque nous la revoyons. Après quelques mois passés au F.J.T., la structure Belharra s'est retirée de la prise en charge. Jeanne a alors été suivie seulement par l'A.S.E.. Quelques mois plus tard, dans l'année de ses 20 ans, l'A.S.E. met un terme à son contrat, Jeanne ne pourra pas nous expliquer les raisons, mais l'arrêt du C.J.M. a provoqué l'arrêt du F.J.T., faute de ressources suffisantes. Elle se fait alors héberger par son beau-frère, puis par sa sœur et trouve finalement un logement autonome à 22 ans. Lorsque nous la revoyons, elle attend un enfant. Elle a le niveau baccalauréat et a obtenu un CAP petite enfance. Elle garde des enfants à domicile à temps partiel. Enfin, Zoé a 22 ans lorsque nous la revoyons. Elle a bénéficié d'un C.J.M. jusqu'à la date d'anniversaire de ses 21 ans. N'ayant toujours pas trouvé de travail, l'arrêt du C.J.M. provoque également l'arrêt du F.J.T. Zoé s'installe chez sa sœur quelques mois, cohabitation qui se termine par un conflit ; après une période de « galère », elle est prise en charge par une association et trouve un hébergement en F.J.T., où elle reste une année. Elle

[154] Nous avons passé un second entretien seulement avec Jeanne, mais les trois autres jeunes filles nous ont néanmoins informés de leurs situations sociales et professionnelles.

travaille alors en intérim dans des maisons de retraite. Elle vient de trouver un appartement en colocation lorsque nous la rencontrons et est au chômage.

Ces catégories permettent d'appréhender certains mécanismes qui se mettent en place dans le parcours institutionnel des jeunes dans le cadre du Contrat Jeune majeur, selon la nature de leur relation avec les institutions. Il faut préciser que ces catégories ne sont intelligibles qu'au regard du contexte dans lequel nous les avons construites. Or, nous avons vu que le temps limité de la mesure de protection ainsi que son cadre contractuel, sont les deux limites qui s'imposent aux acteurs. Il s'agit ainsi de comprendre comment elles influent sur les modalités de départ selon la catégorie observée. Nous avons vu que les Jeunes majeurs ne se saisissent pas de la même façon de la logique de la contractualisation de leurs projets. Or, rappelons cette idée essentielle que « *pour pouvoir se projeter dans le futur, il faut disposer au présent d'un minimum de sécurité* ». Il s'agit en effet pour ces jeunes d'assurer leur sécurité présente et future. C'est la façon dont ils envisagent leur avenir qui conditionne la manière dont ils se saisissent du cadre contractuel.

Le « détaché » fait part d'une certaine maîtrise sur son avenir. Il a mis en place plusieurs « filets de sécurité » pour assurer son départ: une épargne, des liens avec sa famille, des relations avec les personnes extérieures au foyer et un emploi. Tous ces filets de sécurité lui permettent d'assurer sa sécurité matérielle à l'issue du C.J.M. mais surtout de poursuivre ses études et d'obtenir le diplôme qui viendra valider son ascension sociale. Le C.J.M. n'est qu'un passage, mais un passage essentiel qui lui permet de capitaliser et d'investir sur son avenir. Le C.J.M. devient un support[155] qui lui permet de garantir également sa sécurité et de s'affranchir du système de protections. Ces filets de sécurité lui permettent également ce pouvoir de négociation avec les institutions. La « co-construction » de son projet d'insertion, devient un moyen de se détacher de l'assistance et de faire preuve de son autonomie. Le C.J.M. est un support pour accéder au statut social et professionnel auquel il aspire.

Pour le « reconnaissant », la contractualisation de la mesure, les échéances des contrats, les différentes étapes formalisées dans son parcours lui permettent de se mobiliser et de valider auprès de cet Autrui significatif le mérite de son ascension sociale. Toutefois, le temps limité

[155] Support au sens de Castel, opus cit 2001.

du C.J.M. lui donne cette impression « d'avoir grandi trop vite et de ne pas avoir eu de jeunesse ». Mais surtout, cette limite ne lui laisse pas suffisamment de temps pour terminer ses études et réunir le maximum de filets de sécurité avant sa sortie. Son diplôme est le support qui lui permet également se s'affranchir des tutelles. Ses études ne seront pas terminées à l'issue du C.J.M. et il ne se projette pas dans un statut de salarié à l'issue de la prise en charge. Son statut d'étudiant le rend ainsi dépendant des allocations qu'il perçoit par l'institution mais également d'autres institutions (bourses) à sa sortie. Son attachement aux travailleurs sociaux et son réseau relationnel constitué majoritairement d'autres jeunes du foyer, accentuent ce sentiment d'insécurité. Ceci explique les inquiétudes qu'il formule quant à son avenir.

Le « dévalorisé » est celui qui a exprimé le plus d'appréhension quant à son avenir. Il vit dans l'incertitude du lendemain et la crainte de l'issue du C.J.M. hante son présent. Ce n'est pas le support matériel et économique qui lui fait défaut. Nous avons vu que trois sont en situation d'emploi. Mais au moment de l'entretien, le « dévalorisé » a vécu un échec à un examen et a du se projeter dans un projet « par défaut », faute de temps. Ce n'est pas tant l'échec à l'examen qui entraine chez lui un sentiment de déclassement mais le manque de perspective qui s'offre à lui. Le temps imparti à cette mesure joue contre lui. Il est ainsi dans une situation d'attente dont l'issue dépend non pas de sa responsabilité personnelle mais des institutions (concours, carte de séjour autorisant de travailler). La logique contractuelle ne prend la forme que d'une contrainte qui lui retire toute liberté d'action. L'impossibilité de maitriser son avenir ne lui permet pas de négocier son projet de vie. Les contrats se transforment en « pseudo-contrat » qu'il signe, faute d'un projet précis ou d'un projet qui correspond aux attentes des professionnels. Par crainte d'être exclu de la mesure, il se soumet aux décisions qui sont prises pour lui, ne faisant qu'entériner un sentiment de dévalorisation. La durée limitée de la prise en charge génère de l'insécurité car elle ne lui a pas donné un temps suffisant pour vivre une période d'expérimentation et construire un projet lui permettant d'accéder au statut professionnel auquel il aspire.

Conclusion

Types de départs

Nous avons construit cinq modèles de fin de Contrat Jeune Majeur qui, tout comme la catégorisation des jeunes, doivent être lus comme des modèles idéals, reprenant les traits caractéristiques principaux de chaque départs. Ces modèles ont été construits à partir de la confrontation des discours des Jeune majeurs et des professionnels.

Sortie n°1: Le départ accompli

Le Jeune majeur quitte les dispositifs de la Protection de l'enfance en accédant à une indépendance matérielle et économique. Il a un statut de salarié, d'étudiant boursier ou étudiant salarié. Il peut s'agir également d'une future mère qui envisage une vie de couple ou qui a suffisamment de ressources pour vivre de façon indépendante. Le jeune se considère suffisamment autonome pour quitter le statut de Jeune majeur. Le temps du C.J.M a été un support qui lui a permis d'accéder ou d'envisager un statut qu'il juge gratifiant.

Sortie n°2: Le départ prématuré

Le Jeune majeur quitte les dispositifs de la Protection de l'enfance en accédant également à une indépendance matérielle et économique. Il a aussi un statut de salarié, d'étudiant boursier ou étudiant salarié. Toutefois, à la différence du départ accompli, le jeune considère que le C.J.M. s'est terminé prématurément au regard de ses projets. Soit le temps du C.J.M. s'est révélé trop limité pour accéder au statut scolaire et/ou professionnel auquel il aspirait. Le statut qu'il occupe est considéré comme disqualifiant. Soit il considère qu'il avait encore besoin d'un soutien éducatif et exprime un sentiment d'isolement auquel il n'était pas préparé.

Sortie n° 3: le départ protégé

Le Jeune majeur quitte les dispositifs avec un statut de « protégé ». La fin du C.J.M. glisse sur une autre forme de prise en charge institutionnelle. Il s'agit d'un jeune qui accepte un statut d'handicapé reconnu par la M.D.P.H. Il peut s'agir également d'une jeune mère qui accepte de partir dans un foyer maternel.

La parole des jeunes a été ainsi essentielle. Il s'agissait d'analyser à partir de leur discours la nature de leurs relations avec les institutions pour mieux comprendre leurs logiques d'action. Nous ne prétendons pas avoir analysé tous les mécanismes qui se mettent en place durant leur parcours au sein des institutions de la protection de l'enfance. Toutefois, elles nous ont permis de rendre compte de trois éléments essentiels.

D'une part, la logique de contractualisation engendre des inégalités. Il ne s'agit pas de rejeter cette logique qui a également des effets positifs dans le parcours d'insertion de certains jeunes. L'individualisation des mesures, sous-tendue par la logique contractuelle, permet aux professionnels d'être au plus près d'eux et de mieux prendre en compte leurs projets. L'ambition de rendre le jeune acteur de son propre parcours peut également avoir des effets positifs. Elle permet ainsi pour le « détaché » mais également pour le « reconnaissant » de négocier leur futur statut d'adulte et d'être reconnus comme acteur responsable de leur parcours d'insertion. Toutefois, elle devient source d'insécurité et tend à faire porter la responsabilité sur le jeune dès lors que son projet n'est pas encore stabilisé, c'est du moins ce que nous avons constaté pour les « dévalorisés » dont leur situation les rend incapables de négocier avec les professionnels. C'est ce que nous rappelle d'ailleurs Robert Castel, la logique contractuelle « *place le bénéficiaire en situation de demandeur, faisant comme s'il disposait du pouvoir de négociation nécessaire pour nouer une relation de réciprocité avec l'instance qui dispense les protections*[157] ». D'autre part, l'individualisation des mesures a engendré nous l'avons vu une sélection plus accrue des jeunes souhaitant accéder au statut de Jeune majeur, ce qui questionne notamment le droit de jeunes en difficulté familiale, sociale et scolaire à bénéficier d'une appartenance collective.

D'autre part, les logiques politiques, qui axent leurs interventions sur une approche biologique des âges de la vie sont génératrices également d'incertitudes. Elles considèrent les Jeunes majeurs comme si ils avaient tous les mêmes ressources au même moment et au même âge. Or, le « détaché », le « reconnaissant » et le « dévalorisé » n'ont justement pas les mêmes ressources au moment de l'entretien. Les « détachés » et les « reconnaissants » sont inscrits dans un projet d'insertion suffisamment précis pour être validé par les professionnels. Les

[157] CASTEL Robert, *L'insécurité sociale: qu'est-ce qu'être protégé?* (Seuil, 2003)

« dévalorisés » sont à un moment de leur vie ou leur projet, qu'ils ont du réviser suite à l'échec à l'examen, est encore très flou et dépend de facteurs extérieurs à leur seul engagement.

Ceci nous amène au troisième élément qui est la limite temporelle de la mesure. Celle-ci tend également à considérer les Jeunes majeurs comme possédant les mêmes ressources. Cette limite temporelle est exacerbée par le manque de réponses institutionnelles à la sortie du dispositif qui pourrait justement sécuriser la sortie des jeunes qui n'ont pas pu acquérir suffisamment de supports durant la période du C.J.M. Or, si les « détachés » ont montré une capacité à sécuriser leur parcours durant ce temps limité de la prise en charge, les « reconnaissants » et les « dévalorisés » manquent précisément de temps. Ainsi, alors que le temps de la jeunesse est défini par la désynchronisation des seuils de passage et se caractérise aujourd'hui par une période pour les jeunes de « tâtonnements et d'expérimentations », force est de constater que la durée limitée du C.J.M. ne permet pas à certains jeunes, cette expérimentation. Certes, nous l'avons observé chez les professionnels, les jeunes peuvent changer de projet au cours de leur prise en charge, changer d'orientation scolaire et être également dans une période d'inactivité. Mais nous avons vu également que les professionnels, lorsqu'ils sont confrontés à la crainte d'une précarisation de certains jeunes à l'issue du C.J.M., l'incitent à trouver un statut de salarié même lorsque le jeune souhaite poursuivre ses études. Or, la capacité de négociation du jeune, d'être en relation avec les professionnels repose sur sa capacité à maitriser son avenir. Le risque de la contractualisation du projet est de favoriser les jeunes qui possèdent le plus de ressources et de tenir pour responsable ceux qui n'accèdent pas à une réussite sociale et professionnelle. Ces « tâtonnements », ces périodes de « recherche de soi » et « d'expérimentation » ne sont possibles que dans un temps limité pour les Jeunes majeurs. C'est d'ailleurs ce que nous avons pu relever chez les « dévalorisés » qui regrettent de ne pas pu avoir l'occasion de poursuivre leurs études.

ANNEXES

ANNEXE 1: Bibliographie

ARBORIE AM, FOURNIER JP *L'enquête et ses méthodes, l'observation directe*, Armand Colin, Paris, 2008

ARNETT, Jeffrey Jensen, Youth at Risk: Toward Realizing the Possibilities of Emerging Adulthood, actes du colloque Passage à la vie autonome des jeunes en difficulté, ENAP, Montréal, Québec, les 4 et 5 juin 2009.

ASTIER Isabelle, DUVOUX Nicolas (sous la direction), « L'institution de la dignité dans la société contemporaine : réflexions à partir du cas français », *in La société biographique : une injonction à vivre dignement*, L'harmattan, Paris, 2006, 212p, pp- 15-31.

ASTIER Isabelle, *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, Mars 2007.

AUTES Michel, *Les paradoxes du travail social*, 2004, p.246

AVENEL Cyprien, « la relation aux aides sociales du point de vue des familles bénéficiaires », in *Recherches et prévisions*, n°72, juin 2003.

BAJOIT Guy, *le changement social, approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, Armand Colin,

BARTHOLOME Christophe, « l'accompagnement : un concept au cœur de l'Etat social actif, le cas des pratiques d'accompagnement des personnes handicapées », N°10 2005/2

BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, *Violences urbaines, violence sociale, Genèse des nouvelles classe dangereuses*, Fayard, 2003, 426p

BEC Colette (sous la direction de PROCACCI Giovanna), *De la responsabilité solidaire*, Syllepse, 2003, 288p

BECK Ulrich, *La société du risque*, Flammarion, 2003, 522p.

BESSIN Marc, « La compression du temps : une déritualisation des parcours de vie ? », *Education Permanente*, n°138, " Les âges de la vie ", 1999-1, pp. 75-85.

BESSIN Marc, « Les transformations des rites de la jeunesse », in *Les transformations des rites de la jeunesse : Rites et seuils, passages et continuités* (sous la direction), Agora Jeunesse, 2002, n°28, pp. 12-20.

BESSIN Marc « Le recours au rite, l'expérience du service militaire », in *Les transformations des rites de la jeunesse : Rites et seuils, passages et continuités* (sous la direction), Agora Jeunesse, n°28, 2002, pp. 34-45

BIDART Claire, « Crises, décisions et temporalités », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2006, N°120, pp29-57

BIDART Claire (sous la direction), « Les transitions vers l'âge adulte : différenciations sociales et culturelles » *Devenir adulte aujourd'hui, perspectives internationales*, L'Harmattan, 2006, 232 p, pp. 9-20.

BLANPAIN Nathalie, « Perdre un parent pendant l'enfance : quels effets sur le parcours scolaire, professionnel, familial et sur la santé à l'âge adulte ? » *Etudes et résultats*, DRESS, N° 668, Oct. 2008

BLOSS Thierry et FERONI Isabelle, « Jeunesse : objet politique, objet biographique », *Enquête*, La socialisation de la jeunesse, 1991 n°6, mis en ligne le 8 février 2006, http://enquete.revue.org/document147.html

BORLA Emmanuelle, «Le revenu minimum d'insertion, entre « assistance » et « nouvelles solidarités » », p.136 à 146, in *La solidarité, un sentiment républicain ?*, sous la direction de J. Chevallier, Paris, PUF, 1992

BOURDIEU Pierre, « Les rites comme actes d'institution ». In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 43, juin1982. Rites et fétiches. pp. 58-63.

BOUTEREAU TICHET S. JOURDAIN MENNINGER D. LANNELONGUE C. *Le travail social auprès des jeunes en difficulté dans leur environnement*, Rapport 2005 013 Tome I/II Juillet 2005 effectué pour l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

BOUTINET Jean Pierre, *Psychologie des conduites à projet*, Paris, PUF, 2004, (1ère édition 1993), 126p.

BONVIN JM, MOACHON E, «L'activation et son potentiel de subversion de l'Etat social», *L'Etat social actif, vers un changement de paradigme* (2005): 63–92.

BOUTANQUOI Michel, *Pratiques, représentations sociales, évaluation : logiques individuelles et collectives autour de la relation d'aide*, HDR, 2009.

BOZON Michel, « Des rites de passage aux premières fois, une expérimentation sans fin » in *Les transformations des rites de la jeunesse : Rites et seuils, passages et continuités* (sous la direction de Marc Bessin), Agora Jeunesse, 2002, n°28, pp. 22-33

CARDI Coline (janvier février 2007), « La mauvaise mère, figure féminine du danger », in *Mouvements*, n°49.

CASTEL Robert et HAROCHE C, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi: entretiens sur la construction de l'individu moderne* (Fayard, 2001)

CASTEL Robert, *L'insécurité sociale: qu'est-ce qu'être protégé?* (Seuil, 2003)

CASTEL Robert, « Devenir de l'Etat providence et travail social », dans *Le travail social en débat*, sous la direction de Jacques Ion, Paris, La Découverte, 2005, pp27 à 49

CHESNEAUX Jacques, "La tripartition du champ temporel comme fait de culture. Examen des termes désignant le présent, le passé et l'avenir dans diverses langues," *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, no. 3 (2004).

CICCHELLI Vincenzo et MERICO Maurizio « Le passage tardif à l'âge adulte des Italiens : entre maintien du modèle traditionnel et individualisation des trajectoires biographiques », *Horizons stratégiques* 2/2007 (n° 4), p. 70-87

CORBILLON Michel, « Un outil pour approcher les pratiques en AEMO », in *L'AEMO en recherche*, Association Jean Cotxet, 7 juin 2001, Paris.

COUSIN Olivier, Les mutations du travail social : De la transformation du public aux changements dans le mode des prises en charge", *Sociologie du travail*, n°2, 1996, p 141-161

CUNNINGHAM Hugh, « Pourquoi les jeunes anglais quittent-ils si tôt leurs parents ? » Revue de l'OFCE, n°72, p.207-215, 2000.

DANANCIER Jacques, *Le projet individualisé dans l'accompagnement éducatif: contexte, méthodes, outils* (Nouvelle présentation 2004)" (2004).

DAVID Myriam, *Le placement familial, de la pratique à la théorie*, 2004 (5ème édition), Paris, Dunod.

DUBAR Claude, *La crise des identités*, PUF, 2007 (3ème édition)

DUBET François, préface de *l'insertion professionnelle des publics précaires*, édition PUF, 2004, Denis Castra

DUBOIS Vincent, « Déclin des droits sociaux et augmentation des demandes d'aide », in *Le travail social en débat(s)*, (sous la direction de ION Jacques), La Découverte, 2005, 268p.

DURAND Michel, « la dimension incertaine du projet dans le processus de modernisation des politiques sociales », EMPAN 2002-1 (n°45), page 25 à 28

DUVOUX Nicolas, *l'autonomie des assistés*, 2009,

ELIAS Norbert, *la société de cour*, 1985.

EHRENBERG Ulrich, *La fatigue d'être soi* , 2000, Odile Jacob, 414 p.

ESTRADE, Marc-Antoine, Insee;Minni, Claude, Insee Première, septembre 1996

FRANSSEN Abraham, « L'Etat social actif et la nouvelle fabrique du sujet » in *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Harmattan, logiques sociales, 2006, 212p.

FRECHON Isabelle, *L'insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif*. Thèse de doctorat de démographie et de sociologie sous la direction de Catherine Bonvalet, Paris, Université de Paris X-Nanterre, 2003

FIRDION Jean Marie, *Influence des événements de jeunes et héritage social au sein des populations utilisatrices des services d'aide au sans domicile*, Economie et statistique, 2006, pp 85-114

JAUNEAU Yves, « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Etudes sociales*, INSEE, n°1156, sept.2007

JUNG C, *L'Aide Sociale à l'Enfance et les jeunes majeurs: comment concilier protection et pratique contractuelle*, Master de recherche "travail social, action sociale et société, 2009.

GALLAND Olivier, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », Economie et statistique n° 337-338.2000-7/8

GALLAND Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, Paris, 2007

GASQUET Céline, ROUX Valérie, « Les sept premières années de vie active des jeunes non diplômés : la place des mesures publiques pour l'emploi », in *Economie et statistique*, n°400, 2006

GERAUD Dominique, *L'imaginaire des travailleurs sociaux*, Téraède, Paris, 2006, 144p.

GIULIANI Frédérique, « la procédure de l'entretien individualisé dans le travail d'accompagnement : quand usagers et intervenants sociaux ont à organiser l'expérience de situations sans qualité », in *La société biographie : une injonction à vivre dignement* (sous la direction de DUVOUX Nicolas et ASTIER Isabelle), L'Harmattan, Paris, Logiques sociales, 2006, 212p

GOFFMAN Erving, *Stigmate, les usages sociaux du handicap*,1977, p. 99

GUILLEMARD Anne-Marie, *Où va la protection sociale ?*, PUF, 2008

GUIMARD Nathalie, PETIT GATS Juliette « des jeunes en quête de statut », in *Recherches Familiales*, Janvier 2010, n°7.

GUIMARD Nathalie, « Le service de suite des anciennes de la villa Préaut », Actes du 4ème Carrefour de l'Association Jean Cotxet, 25 septembre 2006. Maison départementale des syndicats du Val de Marne.

HERPIN Nicolas, DECHAUX Hugues, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », in Economie et statistique, n°373, 2004

ION Jacques *Le travail social au singulier* (Dunod, 1998).

JOIN-LAMBERT Milova, (Hélène), *L'autonomie et les éducateurs de foyer ; pratiques professionnelles et évolutions du métier en France, en Russie, et en Allemagne*, thèse de doctorat de sociologie sous la direction de Régine Bercot, université Paris 8, 2004

KAUFMANN Jean-Claude, *l'entretien compréhensif*, seconde édition, Armand Colin, 2007

LAVAL Christian, « Extension de la clinique au sein du dispositif RMI », in *Travail social et souffrance psychique*, sous la direction de jacques ION, pp Dunod, Paris, 2005

LENOIR René, *Les exclus. Un français sur dix*, Paris, Seuil, 1974

LIMA Léa, « Le temps de l'insertion dans les politiques sociales, en France et au Québec », in *Devenir adulte aujourd'hui perspectives internationales* (sous la direction de Claire Bidart), L'harmattan, Paris, 2006, pp- 55-69.

LOPEZ Alberto, THOMAS Gwenaëlle, « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : le poids des origines socioculturelles » Données sociales, La société française, édition 2006

MATRAY Bernard, « Intimité n'est pas insularité », in *Pudeur*, Etudes 2001/2, Tome 394, p.180-196.

MAUGER Gérard, la jeunesse dans les âges de la vie: une définition préalable" *Temporalistes*, n°11, 1989

MAUGER Gérard, *Jeunesse : l'âge des classements, Essai de définition sociologique d'un âge de la vie, Recherche et prévision*, n°40, Juin 1995, p 12

MESSU Michel *La pauvreté cachée, une analyse bachelardienne du concept de pauvreté*, L'aube, 2003, p.91

MESSU Michel, *Les assistés sociaux, suivi. de l'Assistance d'Assurance*, Academic press Fribourg, 2009.

MESSU Michel, « relation et éducation » in *Education et Société*, revue internationale de sociologie de l'éducation, n° 22, 2008.

MILNE (Cheryl), *« Youth Transition to Independence », Permanency Planning in the Child Welfare System*, Children in Limbo Task Force of the Sparrow Lake Alliance, Ottawa, 2002.

MODELL J. *et al* (1976), « Social Change and Transition to Adulthood in Historical Perspective », *Journal of family History*, (1/1), p. 7-32.

PARSONS T, « Age and sex in the social structure of the US », *American sociological review*, 1942, pp. 604-618

PASSERON Jean-Claude, « L'inflation des diplômes », *Revue française de sociologie*, 23 (4), 1982

PAUGAM Serge, "La disqualification sociale," *Essai sur la nouvelle pauvreté* (1991).

PICARD Dominique, « Transition et ritualité dans l'interaction sociale », in *Connexions* 76, 2001-2, pp. 81-93.

POULLAOUEC T. "Les familles ouvrières face au devenir de leurs enfants," *Economie et statistique* 371, no. 1 (2004): 3–22.

RAVON Bertrand, LAVAL Christian, « Relation d'aide ou aide à la relation ? » in *Le travail social en débat*, opus cit, 2005.

RENE JF, GOYETTE M, BELLOT C, DALLAIRE N, PANET RAYMOND J, « L'insertion socioprofessionnelle des jeunes: le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité », in Lien social et Politique, RIAC 46, automne 2001, *La responsabilité: au delà des engagements et des obligations*, p 125-139.

RIFFAULT Jacques, *Penser l'écrit professionnel en travail social, contexte, pratiques, significations*, seconde édition, Paris, Dunod, 2006.

ROBIN Pierrine (et al) Rapport de l'ONED (2009), « Entrer dans l'âge adulte. La préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesures de protection »

ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale, repenser l'Etat providence*, Paris, Seuil 1995, p.127

SEGALEN Martine, *Rites et rituels contemporains*, seconde édition, Armand Colin, 2009

SEGUY I et BUCHET L., *Age biologique, âge démographique, âge sociologique. Enfants d'aujourd'hui, diversité des contexies, pluralité des parcours*, Paris, PUF, 2006

SERRE Delphine, *Les coulisses de l'Etat social, enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Raisons d'agir, cours et travaux, Paris, 2009, 321p.

SIMONNET Véronique, ULRICH Valérie, « La formation professionnelle et l'insertion sur le marché du travail : l'efficacité du contrat d'apprentissage », in *Economie et Statistique*, n° 337-338, 2000.

SOULET Marc Henry, *Le travail social en débat*, sous la direction de Jacques ION, édition La Découverte, Mars 2005

STRAUSS Anselm, *Miroirs et masques, une introduction à l'interactionnisme*, 1992, Paris, Métailié, 191 p.

STRAUSS Anselm BASZANGER, *La trame de la négociation: sociologie qualitative et interactionnisme*, Editions L'Harmattan, 1992.

THOUVENOT Camille, *L'efficacité des éducateurs, une approche anthropologique de l'action éducative spécialisée*, l'Harmattan, Paris, 1998

VAN DE VELDE Cécile, *Devenir Adulte : quatre modèles européens*, Agora, débat/jeunesse n° 45, INJEP

VAN GENNEP Arnold, A. "Les rites de passage [1909]," *Paris, Picard* (1981).

VILBROD Alain, *l'identité incertaine des travailleurs sociaux*, Harmattan, 2003

VILLEUVE GOKALP Catherine, « les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et Statistique*, n° 337-338, 2000.

WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, édition Plon, 1964

Annexes 2 : Grilles d'entretiens

Les entretiens avec les jeunes

1. Quelles sont, selon toi, les conditions pour obtenir un Contrat Jeune majeur ?
2. Qu'est ce que tu as fait pour obtenir/renouveler un C.J.M ?
3. Comment as-tu choisi ta formation, tes études, ta profession ? Ca t'es venu comment ?
4. Penses-tu que si tu n'avais pas eu un C.J.M tu aurais fait les mêmes études ? Si non, pourquoi ?
5. Quelles sont, selon toi, les conditions qui excluent l'obtention d'un Contrat Jeune majeur ?
6. Est-ce qu'on t'a déjà refusé un C.J.M ? Si oui, pourquoi ?
7. As-tu trouvé qu'il était difficile de signer des C.J.M ?
8. Es tu toujours d'accord avec les propos des professionnels ? Si non pourquoi ?
9. Selon toi, que doit comporter le projet scolaire et/ou professionnel pour obtenir un C.J.M ?
10. Connais-tu d'autres aides, d'autres bourses qui pourraient prendre le relais après la fin du C.J.M ? Si oui, lesquelles ? Vas-tu en faire une demande ?
11. As-tu un salaire régulier (tous les mois) ?
Si oui, combien ? Que fais-tu de cet argent (tu économises, tu t'achètes des choses pour toi, tu participes aux frais d'hébergement, de nourriture, de transport etc…, tu as à ta charge tous tes frais ?...)
12. Reçois-tu des frais de vêture par l'association ? De combien ? A quoi te sert cet argent ?
13. Si tu n'as pas de salaire régulier, travailles-tu durant les vacances ? Que fais-tu alors de l'argent que tu gagnes ?
14. Comment vas-tu payer ton futur logement et t'assumer financièrement après la fin du C.J.M ?
15. Vas-tu faire appel à d'autres aides ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?
16. Penses-tu que tu vas manquer d'argent ?
17. Comment appréhendes-tu ton avenir ?
18. Peux-tu compter sur une personne à l'extérieur du foyer, de l'A.S.E. ? Si oui, qui ? Et pour quelles raisons ?
19. Comment te sens-tu au foyer, au FJT ? Est-ce toi qui as choisi de vivre ici ?
20. As-tu des amis à l'intérieur du foyer ? Si non, pour quelles raisons ?

Entretien avec les travailleurs sociaux des structures

1. Quelles sont, selon vous, les conditions pour obtenir un Contrat Jeune majeur ?
2. Quelles sont, selon vous, les conditions qui excluent l'obtention d'un Contrat Jeune majeur ?
3. Les refus sont-ils fréquents ? Pouvez-vous me donner des exemples ?
4. Que faites-vous pour qu'un jeune en difficulté obtienne tout de même un C.J.M ?
5. Vous arrive t-il de négocier avec les autres professionnels sur certaines situations ? Si oui, lesquelles ?
6. Selon vous, que doit comporter le projet scolaire et/ou professionnel pour obtenir un C.J.M ?
7. Êtes-vous toujours d'accord avec les décisions faites pour le jeune ?
8. Travaillez- vous avec des partenaires au niveau de l'emploi ou pour la formation ?
9. Connaissez-vous d'autres aides, d'autres bourses qui pourraient prendre le relais après la fin du C.J.M ? Si oui, lesquelles ? En informez-vous les jeunes ? Les jeunes font-ils souvent la demande ? Connaissez-vous les conditions nécessaires pour les obtenir ?
10. Pensez-vous que le C.J.M influence les choix de formation des jeunes ?
11. Après leurs 18 ans, travaillez-vous de manière différente avec les jeunes ? Pouvez-vous me donner des exemples ?
12. Comment préparez-vous un jeune à la fin de sa prise en charge ? Sur quels axes intervenez-vous ?
13. Qu'est ce que pour vous un jeune autonome ? Le C.J.M rend t-il autonome selon vous ?
14. Combien perçoivent les jeunes par l'association lorsqu'ils n'ont pas de salaire ? Lorsqu'ils ont un salaire (travail à mi temps) ? Les obligez-vous à économiser ? Si oui, de combien tous les mois ?
15. Pensez-vous qu'après la fin du C.J.M, certains jeunes rencontrent de graves difficultés financières ? Savez-vous comment ils parviennent à y remédier ? Les jeunes sortants ont-ils de l'argent de coté ?

Entretiens avec les éducateurs et les Inspecteurs A.S.E.

1. Quelles sont, selon vous, les conditions pour obtenir un Contrat Jeune majeur ?
2. Quelles sont, selon vous, les conditions qui excluent l'obtention d'un Contrat Jeune majeur ?
3. Les refus sont-ils fréquents? Pouvez-vous me donner des exemples ?
4. Que faites-vous pour qu'un jeune en difficulté obtienne tout de même un C.J.M ?
5. Selon vous, que doit comporter le projet scolaire et/ou professionnel pour obtenir un C.J.M ?
6. Est-ce que le fait d'avoir un salaire met un terme à un C.J.M ?
7. Est-ce qu'une situation de non activité bloque l'obtention d'un C.J.M ? Si oui, jusqu'à combien de temps d'inactivité ?
8. Est-ce qu'un jeune de 18 ans non connu des services de l'A.S.E. ou de la justice peut signer un C.J.M ?
9. De quoi dépend la durée des contrats ?
10. Travaillez- vous avec des partenaires au niveau de l'emploi ou pour la formation ?
11. Connaissez-vous d'autres aides, d'autres bourses qui pourraient prendre le relais après la fin ou à la place du C.J.M ? Si oui, lesquelles ? En informez-vous les jeunes ? Les jeunes font-ils souvent la demande ? Connaissez-vous les conditions nécessaires pour les obtenir ?

12. Pensez-vous que le C.J.M influence les choix de formation des jeunes ?
13. A combien s'élève l'aide financière apportée aux jeunes lorsqu'ils obtiennent un C.J.M ?
14. A la fin de contrat, est ce que certains jeunes se retrouvent face à de graves difficultés financières ? Si oui, pourquoi à votre avis ? Y a-t-il d'autres aides, d'autres relais possibles pour ce type de situations ?
15. Quelle est la couverture maladie des jeunes en C.J.M ? Est-ce que cette couverture change à la fin du contrat ?
16. Comment préparez-vous un jeune à la fin de sa prise en charge ? Le dirigez-vous vers d'autres professionnels ? Les jeunes viennent-ils vous revoir par la suite ?
17. Pour vous, qu'est ce que permet le C.J.M pour un jeune ? Dans quelle mesure ce contrat peut le bloquer ?

Annexes 3 : Questionnaire Jeunes Majeurs 2009

Questionnaire Jeunes Majeurs 2009

Ce questionnaire est anonyme. Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

Présentation générale

1. Nom de la structure d'accueil

- ○ Amandiers Belleville
- ○ Garches
- ○ Villiers
- ○ Accueils Saint Denis
- ○ St Maur
- ○ La Varenne
- ○ SAF
- ○ l'Ourcq
- ○ Ermont
- ○ Neauphle
- ○ Thiais
- ○ Palaiseau
- ○ Jenner

2. Vivez-vous?

- ○ A l'internat
- ○ En appartement ou en chambre de "bonne"
- ○ En FJT
- ○ En Famille d'accueil
- ○ Chambre d'hôtel

3. Si vous vivez à l'extérieur du foyer, vivez vous?

○ Seul(e) ○ En appartement partagé

4. Quel est votre sexe ?

○ Masculin ○ Féminin

5. Age au 1er octobre 2009: en années et en mois (ex: 19,02 mois) _____

6. Avez-vous des enfants?

○ Oui ○ Non ○ Vous attendez un enfant

Parcours

7. Quelle est la durée du contrat Jeune Majeur en cours? _____

8. Est-ce votre premier contrat Jeune Majeur?

○ Oui ○ Non

9. Si ce n'est pas le 1er contrat, combien de fois a t-il été renouvellé?

○ 1 fois ○ 2 fois ○ 3 fois ○ 4 fois ○ 5 fois ○ +de 5 fois

10. Durée totale de la prise en charge Jeune Majeur:

- ○ Moins de 3 mois
- ○ Entre 3 et 6 mois
- ○ Entre 6 mois et 1 an
- ○ Plus d'un an

11. Est ce que vous avez rencontré un magistrat pour votre 1er placement?

○ Oui ○ Non ○ Vous ne savez plus

12. Depuis combien de temps êtes vous placé (e) dans cette structure ou cette famille d'accueil?

- ○ Moins d'un an
- ○ Entre 1 et 2 ans
- ○ Entre 2 et 5 ans
- ○ Entre 5 et 10 ans
- ○ Plus de 10 ans

13. Avez-vous été placé (e) dans d'autres structures ou d'autres familles d'accueil avant d'être dans cette structure?

○ Oui ○ Non

14. Si oui, quelle a été la dernière structure?

- ○ Autre foyer JC
- ○ Famille d'accueil JC
- ○ Autre type de structures
- ○ Foyer extérieur
- ○ Famille d'accueil extérieure

15. Si autre: précisez:

_____

16. Depuis combien de temps êtes-vous placé(e) à Jean Cotxet?

- ○ Moins d'un an
- ○ Entre 1 et 2 ans
- ○ Entre 2 et 5 ans
- ○ Entre 5 et 10 ans
- ○ Plus de 10 ans

17. A quel âge avez-vous été placé(e) pour la première fois? _____

18. Est ce que vous aviez un suivi éducatif avec un éducateur avant votre placement?

○ oui ○ non

19. Avez vous été placé(e) en tant que "mineur(e) isolé(e)"?

○ Oui ○ Non

Situation scolaire/professionnelle

20. Quelle est votre situation socioprofessionnelle aujourd'hui?

- ○ Etudie sans travailler
- ○ Etudie et travaille en alternance et/ou apprentissage (lié à ses études)
- ○ Etudie et travaille à coté (jobs non liés à ses études)
- ○ Ne poursuit pas d'études et travaille
- ○ N'a pas d'activité particulière (inactivité, chômage, recherche d'emploi)
- ○ En Hôpital de jour
- ○ En plateforme de mobilisation (missions locales)
- ○ Autre situation

21. Si autre situation, pouvez-vous préciser:

_____

22. Avez-vous un contrat CIVIS?

○ Oui ○ Non

23. Si vous ne poursuivez pas d'études et travaillez, quelle est votre profession?

24. Si vous ne poursuivez pas d'études et travaillez, quel type de contrat de travail avez vous?

- ○ CDI temps plein
- ○ CDI temps partiel
- ○ CDD, intérim, vacataire, emploi tremplin, solidarité ou autre emploi aidé à temps complet
- ○ CDD, intérim, vacataire, emploi tremplin, solidarité ou autre emploi aidé à temps partiel
- ○ Emploi protégé (ESAT, Ateliers protégés)
- ○ Pas de contrat de travail

25. Si vous poursuivez des études, quelles sont-elles?

- ○ Collège
- ○ Seconde, première, terminale filière générale (S, ES, L)
- ○ Seconde, première, terminale filière technologique (STT, STL, SMS, ...)
- ○ CAP alternance
- ○ CAP sans alternance
- ○ BEP alternance
- ○ BEP sans alternance
- ○ Bac Pro Alternance
- ○ Bac pro sans alternance
- ○ BTS alternance
- ○ BTS sans alternance
- ○ Université
- ○ autres

26. Si autres, pouvez-vous préciser:

27. Si vous poursuivez des études et que vous travaillez, quel est votre contrat de travail?

- ○ CDI temps complet
- ○ CDI temps partiel
- ○ CDD, intérim temps complet
- ○ CDD, intérim temps partiel
- ○ Apprentissage
- ○ Stage rémunéré
- ○ pas de contrat de travail

28. Avez vous connu des périodes où vous avez été descolarisé (e)?

○ Oui ○ Non

29. Si oui, a quel moment?

- ☐ Durant votre minorité
- ☐ durant votre prise en charge jeune majeure
- ☐ les deux

30. Quel est votre diplôme le plus élévé obtenu?

- ○ Aucun diplôme
- ○ CFG
- ○ Brevet des collèges
- ○ CAP/BEP
- ○ Bac Pro
- ○ Bac Techno
- ○ Bac Général
- ○ Bac + 2
- ○ Bac +3 et plus

31. Avez vous votre permis de conduire, ou êtes vous en train de le passer?

○ Oui ○ Non

Ressources financières

32. Combien reçevez-vous de la part de la structure d'accueil? _____

33. Percevez-vous d'autres allocations (bourse, APL...)

○ Oui ○ Non

34. Si vous travaillez, à combien s'éleve votre salaire et/ou vos indemnités?

- ○ Moins de 200 euros
- ○ Entre 200 et 500 euros
- ○ Entre 500 et 800 euros
- ○ Entre 800 et 1100 euros
- ○ Entre 1100 et 1500 euros
- ○ Plus de 1500 euros

35. Au total, combien percevez-vous? _____

36. Mettez-vous de l'argent de côté?

○ Oui ○ Non

Relations familiales

37. Avez-vous des relations avec vos parents,ou l'un d'eux?

○ Oui ○ Non

38. Si oui, à quelle fréquence?

- ○ Toutes les semaines
- ○ Au moins une fois par mois
- ○ Moins souvent

39. Vos parents vous rendent-ils service?

○ Oui ○ Non

40. Si oui, quel type de services?

- ☐ Des conseils, du soutien moral et affectif
- ☐ Des conseils pratiques
- ☐ des prêts d'argent ou d'autres aides concernant votre niveau de vie

41. Serait-il envisageable pour vous de vivre avec vos parents ou l'un d'eux prochainement?

○ Oui ○ Non

42. Avez-vous des frères et soeurs et/ou des demi frères et demi soeurs?

○ Oui ○ Non

43. Avez vous des relations avec vos frères et soeurs et/ou avec vos demi frères, demi soeurs?

○ Oui ○ Non

44. Si oui, à quelle fréquence?

- ○ Toutes les semaines
- ○ Au moins une fois par mois
- ○ Moins souvent

45. Leur arrivent-ils de vous rendre service?

○ Oui ○ Non

46. Si oui, quel type de services?

- ☐ Des conseils, du soutien moral et affectif
- ☐ Des services pratiques
- ☐ Des prêts d'argent ou d'autres aides concernant votre niveau de vie

47. Serait-il envisageable pour vous de vivre avec vos (demi) frères et (demi) soeurs ou l'un d'eux prochainement?

○ Oui ○ Non

48. Avez vous des relations proches avec une autre personne de votre famille?

○ Oui ○ Non

49. Si oui, avec qui?

- ☐ Un (e) ou des grand parents
- ☐ Un (e) ou des cousins
- ☐ Un(e) ou des oncles/tantes
- ☐ Un ou des tuteurs
- ☐ Un ou des beau(x) parent(s)

Relations amicales

50. Avez vous un(e) petit(e) ami(e) actuellement?

○ Oui ○ Non

51. Avez vous prévu de vivre en couple à l'issue du Contrat Jeune Majeur?

○ Oui ○ Non

52. Avez vous des amis proches au sein de la structure?
○ Oui ○ Non

53. Avez vous des amis proches en dehors du foyer?
○ Oui ○ Non

54. Vos amis vous rendent-ils des services?
○ Oui ○ Non

55. Si oui, quel type de service?
☐ Des conseils, du soutien moral et affectif
☐ Des services pratiques
☐ Des prêts d'argent ou d'autres aides concernant votre niveau de vie

Relations avec l'équipe éducative

56. A quelle fréquence, rencontrez vous l'équipe éducative?
○ Tous les jours ○ Plusieurs fois par semaine
○ Moins souvent

57. Allez vous solliciter les éducateurs?
○ Oui ○ Non

58. Si oui, pour quelles raisons?
☐ Pour des raisons administratives
☐ Pour des questions du quotidien
☐ Pour des questions sur votre orientation scolaire, professionnelle
☐ Pour des questions personnelles
☐ Pour des problèmes de logement
☐ Pour des questions de santé
☐ Sans raison particulière

59. Quand vous avez une décision importante à prendre, à qui en parlez-vous?

60. Si vous êtes en famille d'accueil, pensez vous que vous garderez des liens avec eux après votre départ?
○ Oui ○ Non

61. Si vous êtes dans une structure collective, pensez-vous que vous garderez des liens?
○ Oui ○ Non

La santé

62. Actuellement avez-vous des problèmes de santé?
○ Oui ○ Non

63. Au cours de la dernière année, avez vous consulté au moins une fois?
☐ Un généraliste
☐ Un(e) infirmièr(e)
☐ Un dermatologue
☐ Un gynécologue
☐ Un psychiatre
☐ Un dentiste/orthodontiste
☐ Un optamologiste
☐ Un kinésithérapeute
☐ Une assistante sociale
☐ Un psychologue
☐ Aucune consultation

64. Si vous avez consulté un psychologue, ou un psychiatre au cours de la dernière année, à quelle fréquence?
○ Au moins une fois par mois ○ Moins souvent

65. Pensez vous poursuivre les consultations après votre fin de prise en charge?
○ Oui ○ Non

66. Si non, pourquoi?

67. Avez vous déjà subi une IVG?
○ Oui ○ Non

68. Au cours de votre vie, avez vous été hospitalisé(e) en psychiatrie, ou dans un autre service psy?
○ Oui ○ Non

69. Si oui,
○ En urgence ○ Pour un séjour ○ Les deux

La vie sociale et civique

70. Etes vous inscrit(e) sur les listes electorales?
○ Oui ○ Non

71. Si non, pourquoi?
○ Parce que ça ne vous interesse pas
○ Parce que vous n'avez pas la nationalité française
○ Parce que vous venez juste d'avoir 18 ans

72. Faites vous partie d'une association?
☐ Non
☐ Oui, une association sportive
☐ Oui, une association culturelle
☐ Oui, une association politique
☐ Oui un autre type d'association

73. Connaissez d'autres aides possibles que vous pouvez obtenir à la suite de la prise en charge?
○ Oui ○ Non

L'avenir

74. Avez-vous des craintes particulières concernant l'avenir?
○ Oui ○ Non

75. Si oui, de quel ordre?
☐ Financier
☐ Logement
☐ Professionnel
☐ Scolaire
☐ Santé
☐ Psychologique (solitude par ex)
☐ Pénal
☐ Familial
☐ relations amoureuses
☐ Quotidien (tâches, charges..)
☐ Régularisation de titres de séjour

76. Savez-vous où vous allez vivre en quittant cette structure ou cette famille d'accueil?
○ Oui ○ Non

77. Si oui, où?

- ○ En logement personnel seul(e) ou en colocation
- ○ Chez des amis
- ○ Chez un conjoint
- ○ Chez vos parents ou l'un d'eux
- ○ Chez un autre membre de votre famille
- ○ En hôtel social, appartement thérapeutique, résidence sociale
- ○ En hôtel et/ou hôtel meublé
- ○ En FJT
- ○ En foyer d'adultes handicapés
- ○ Autre

78. Si vous ne savez pas, pourquoi?

79. Lorsque vous vous présentez (pour un emploi, une formation, un logement), dites vous que vous êtes placé(e)?

○ Oui, toujours ○ Non, pas toujours ○ Non, jamais

80. S'il vous est arrivé de le cacher, pourquoi? A qui?

81. Selon vous, quels sont les moyens qui permettent d'accéder à l'autonomie? (ordonnez les réponses par ordre d'importance)

1. Le travail	2. Le logement	3. La vie amoureuse
4. Les liens familiaux	5. Les amis	6. L'argent
7. Devenir parent	8. La santé	

☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

82. Vous sentez-vous prêt(e) à ne plus être accompagné(e)?

○ Oui ○ Non

83. Si non, pourquoi?

84. Si le Contrat Jeune Majeur s'arrête aujourd'hui, vous sentez-vous prêt à:

- ☐ Gérer votre budget
- ☐ Gérer vos dossiers administratifs (sécu, logement...)
- ☐ Trouver un logement
- ☐ Vivre dans une structure autonome
- ☐ Organiser vos suivis médicaux

85. S'il y avait un service de suite, est ce que vous aimeriez y aller?

○ Oui ○ Non

86. Si oui, pour quelles raisons?

87. Comment vous imaginez-vous dans 5 ans?

88. VARIABLE_88

☐ Thème n° 1 ☐ Thème n° 2 ☐ Thème n° 3

Annexes 4 : enquête Jeunes Majeurs, 2009

- **Présentation générale des jeunes**

L'association a pris en charge 112 jeunes majeurs en 2009 dans les foyers et structures appartement (sans l'accueil familial). Nous avons récupéré 88 questionnaires, soit 79% des jeunes majeurs accueillis par les foyers ont participé à cette étude.

Sexe des enquêtés

Tableau 1

SEXE1	Nb. cit.	Fréq.
Masculin	37	42,0%
Féminin	51	58,0%
TOTAL CIT.	**88**	**100%**

Plus de filles que de garçons ont participé à l'enquête.

L'âge des jeunes majeurs enquêtés

Tableau 2

	2008	2009
Age des JM		
18 ans	43,1% (31)	50% (44)
19 ans	38,9% (28)	33% (29)
20 ans	18,1% (13)	17% (15)
	100% (72)	100% (88)
Age des filles		
18 ans	46,5% (20)	52,9% (27)
19 ans	34,9% (15)	35,3% (18)
20 ans	18,6% (8)	11,8% (6)
	100% (43)	100% (51)
Age des garçons		
18 ans	55,2% (16)	45,9% (17)
19 ans	27,6% (8)	29,7% (11)
20 ans	17,2% (5)	24,3% (9)
	100% (29)	100% (37)

En 2009, la moitié des jeunes sont dans leur 18ème année, ensuite, un tiers des jeunes a 19 ans, et 17% ont 20 ans. Entre 18 et 21 ans, les jeunes sont de moins en moins nombreux par tranche d'âge, avec un **rajeunissement** depuis l'année dernière. Les 18 ans représentent 50% cette année, alors qu'ils représentaient 43,1% l'année dernière. L'âge moyen est de 18 ans et 9 mois.

Les filles sont plus jeunes que l'année dernière (18 ans et 7 mois). Elles sont pour plus de la moitié d'entre elles dans leur 18ème année (alors qu'elles étaient 46,5% l'année dernière), 35,3% ont 19 ans (34,9% l'année dernière), et 11,8% ont 20 ans (18,6% l'année dernière).
Les garçons sont plus âgés que l'année dernière (18 ans et 10 mois). Ils sont 45,9% à avoir entre 18 et 19 ans (55,2% l'année dernière), 29,7% ont 19 ans (27,6% l'année dernière), 24,3% ont 20 ans (17,2% l'année dernière).

Avez-vous des enfants ?
Tableau 3

enfants	Nb. cit.	Fréq.
Non	83	94,3%
Oui	3	3,4%
Vous attendez un enfant	2	2,3%
TOTAL CIT.	**88**	**100%**

Quatre jeunes ont ou attendent un enfant (un jeune a et attend un nouvel enfant lors de l'enquête), soit 5,7% des jeunes majeurs.

Type d'hébergement des jeunes
Tableau 4 a

	2008	2009
Type d'hébergement		
En appartement ou "chambre de bonne"	77,8% (56)	78,4% (69)
A l'internat	18,1% (13)	15,9% (14)
En FJT	4,2% (3)	3,4% (3)
Chambre d'hôtel		1,1% (1)
NR		1,1% (1)
	100% (72)	100% (88)

Plus de 80% vivent en appartement, en « chambre de bonne » ou en FJT, autrement dit à l'extérieur de l'internat ou dans une partie plus autonome de l'internat (Villiers par ex.). Les proportions sont les mêmes que l'année dernière. 15,9% sont en internat.

Plus ils avancent en âge, plus ils vivent dans des logements autonomes.
Tableau 4b

lieu d'hebergement	age
A l'internat	18,33
En FJT	18,68
En appartement ou en chambre de "bonne"	18,80
Chambre d'hôtel	20,00
TOTAL	**18,73**

Tableau 4c

lieu d'hebergement seul ou collectif	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	6	8,1%
Seul(e)	34	45,9%
En appartement partagé	34	45,9%
TOTAL CIT.	**74**	**100%**

Parmi les jeunes vivant à l'extérieur de l'internat (74 jeunes concernés), la moitié sont en colocation, et l'autre moitié seule dans leur logement.

Parcours institutionnel des Jeunes majeurs

Le C.J.M

Tableau 5 a

	2008	2009
Durée du C.J.M en cours		
Moins de 6 mois	15,3% (11)	15,9%(14)
Entre 6 mois et un an	38,9% (28)	44,3% (39)
Plus d'un an	41,7% (30)	28,4% (25)
NR	4,2% (3)	11,4% (10)
Moyenne	8,52	7,94

Les contrats sont un peu plus courts que l'année dernière. 15,9% sont d'une durée de moins de six mois (contre 15,3% l'année dernière), 44,3% sont d'une durée entre six mois et un an (contre 38,9% l'année dernière) et 28,4% de plus d'un an (41,7% l'année dernière). On est passé d'une moyenne à 8 mois et six jours à 7 mois et 11 jours. Ce sont surtout les contrats d'un an et plus qui ont le plus diminué.

Situation socio professionnelle et durée du C.J.M en cours

Tableau 5b

situation socio pro	durée CJM1
Etudie et travaille en alternance et/ou apprentissage (lié à ses études)	10,33
Etudie et travaille à coté (jobs non liés à ses études)	9,36
Etudie sans travailler	8,91
En plateforme de mobilisation (missions locales)	6,00
Ne poursuit pas d'études et travaille	5,40
Autre situation	5,00
N'a pas d'activité particulière (inactivité, chômage, recherche d'emploi)	4,50
TOTAL	**7,94**

Ceux qui ont les contrats les plus longs étudient en alternance (10,33 mois), ensuite ceux qui étudient et qui ont un job à coté (9,36 mois), ceux qui étudient sans travailler à coté (8,91 mois). Par contre, ceux qui ont les contrats les plus courts (six mois et moins de six mois) ne

sont plus en études. Ils travaillent, sont en plateforme de mobilisation, n'ont pas d'activité particulière. On remarque que la poursuite d'études permet de rallonger la durée des C.J.M.

Le placement :

Structures de placement antérieures

Tableau 6

	2008	2009
Structure antérieure		
Oui	75% (54)	77,3% (68)
Non	23,6% (17)	21,6% (19
NR	1,4% (1)	1,1% (1)
	100% (72)	100% (88)
Type de structure antérieure		
Foyer extérieur	42,6% (23)	25% (17)
Foyer JC	25,9% (14)	23,5% (16)
Famille d'accueil extérieure	16,7% (9)	20,6% (14)
Famille d'accueil JC	0%	7,4% (5)
Autres	13% (7)	16,2%(11)
NR	1,9% (1)	7,4% (5)
	100% (54)	100% (68)
Temps total à JC		
Moins d'un an	27,8% (20)	22,1% (15)
Entre 1 et 2 ans	29,2% (21)	32,4% (22)
entre 2 et 5 ans	34,7% (25)	33,8% (23)
Plus de 5 ans	8,3% (6)	11,8% (8)

77,3% ont été placés dans une autre structure avant (75% l'année dernière).
Parmi eux, 23,5% viennent d'un autre foyer de l'association (pareil que l'année dernière) et 7,4% de famille d'accueil de Jean Cotxet (0% l'année dernière) : autrement dit plus d'un tiers viennent de Jean Cotxet.

20,6% viennent de famille d'accueil extérieure à l'association (16,7% l'année dernière) et 25% de foyer extérieur (42,6% l'année dernière).

L'année dernière 72,1% venaient de l'extérieur, aujourd'hui 61,8% viennent de l'extérieur.

Age au premier placement

Tableau 7

A quel âge avez-vous été placé pour la première fois ?

- 15,9% des jeunes ont été placés pour la première fois entre 0 et 10 ans (seulement quatre ont été placés entre 0 et 5 ans).
- 25% ont été placés entre 10 et 15 ans.
- 51,1% entre 15 et 18 ans.
- Et 5,7% à l'âge de 18 ans.

L'âge moyen est de 13 ans et neuf mois. L'âge moyen du premier placement est de 14 ans pour les garçons et 13 ans et cinq mois pour les filles.

Avez-vous connu une mesure AEMO avant votre placement ?

Tableau 8

AEMO		Age moyen 1er placement
Oui	50% (44)	14,81
Non	44,3% (39)	12,87
NR	5,7% (5)	11,5
	100% (88)	13,78

La moitié d'entre eux ont connu une mesure AEMO avant leur placement. Il n'y a pas de différence entre les filles et les garçons.

Ceux qui ont connu une mesure AEMO ont été placés plus tard que les autres (plus de deux ans de différence).

Mineur isolé

Tableau 9

Mineur isolé		Age 1er placement	Garçons	Filles
Oui	23,9% (21)	15,42	71,4% (15)	28,6% (6)
Non	72,7% (64)	13,21	32,8% (21)	67,2% (43)
NR	3,4% (3)	14,5		
	100% (88)	13,78		

23,9% déclarent avoir été mineur isolé. Ils ont été placés en moyenne à 15 ans et 5 mois. 71,4% des anciens mineurs isolés sont des garçons.

La situation socio professionnelle

Votre situation socioprofessionnelle

Tableau 10

Situation	2008	2009	Evolution 2008-2009
Etudie seulement	37, 5% (27)	42% (37)	^ 4,5
Etudie + job	11,1% (8)	15,9% (14)	^ 4,8
Etudie en alternance	15,3% (11)	12,5% (11)	ˇ 2,8
Travaille et ne poursuit pas d'études	11,1% (8)	11,4% (10)	^ 0,3
En plateforme de mobilisation	2,8% (2)	8% (7)	^ 5,2
Inactivité, chômage, recherche d'emploi	19,4% (14)	6,8% (6)	↓ 12,6
Autre situation	2,8% (2)	3,4% (3)	↑ 0,6
	100% (72)	100% (88)	

42% étudient sans travailler à coté (+ 4,5 points), 15,9% étudient et ont un job à coté (+ 4,8 points), 12,5% étudient et travaillent en alternance (- 2,8 points). 11,4% ne poursuivent pas d'études et travaillent. 8% sont en plateforme de mobilisation (les Missions locales) ils ont un contrat CIVIS (+ 5,2 points), aucun n'est en hôpital de jour (comme l'année dernière). Cette année, 6,8% n'ont pas d'activité particulière, ils étaient 19,4% l'année dernière (soit – 12,6 points). Il n'y a pas de différence entre les filles et les garçons.

Le type d'études suivies

Tableau 11a

type d'études en cours	Nb. cit.	Fréq.
Bac pro sans alternance	10	16,1%
autres: Préparation concours, Bafa	10	16,1%
Seconde, première, terminale filière technologique (STT, STL, SMS, ...)	7	11,3%
BEP sans alternance	7	11,3%
Université	6	9,7%
CAP alternance	4	6,5%
BTS sans alternance	4	6,5%
CAP sans alternance	4	6,5%
Seconde, première, terminale filière générale (S, ES, L)	4	6,5%
BTS alternance	2	3,2%
BEP alternance	2	3,2%
Bac Pro Alternance	1	1,6%
Non réponse	1	1,6%
TOTAL OBS.	**62**	**100%**

Ce sont les bac professionnels sans alternance qui sont les filières les plus choisies (16,1% cette année, 10,6% l'année dernière). Ils sont passés devant les CAP et BEP sans alternance qui étaient les filières les plus choisies l'année dernière.
Nous pouvons penser que ce sont les mêmes jeunes qui étaient en BEP et poursuivent jusqu'au bac, cependant, l'âge moyen des jeunes est inférieur à celui de l'année dernière.

Tableau 11b

type d'études en cours	Nb. cit.	Fréq.
Préparent un Bac	22	35,5%
autres: Préparation concours, Bafa	10	16,1%
Préparent un Bep ou Cap	17	27,4%
études supérieures	12	19,4%
Non réponse	1	1,6%
TOTAL OBS.	**62**	**100%**

Si nous regardons les résultats par niveaux, 35,5% préparent un bac (professionnel ou général), 27,4% préparent un BEP ou un CAP, et 19, 4% sont en études supérieures (BTS et université).

Diplôme

Le diplôme le plus élevé obtenu
Tableau 12

Diplôme le + élevé obtenu	2008	2009
Aucun diplôme	23,6% (17)	26,7% (23)
Brevet des collèges	25% (18)	27,9% (24)
CFG	1,4% (1)	2,3% (2)
CAP/BEP	34,7% (25)	25,6% (22)
Bac Pro	6,9% (5)	3,5% (3)
Bac techno		7% (6)
Bac général	4,2% (3)	4,7% (4)
Bac +2	1,4% (1)	2,3% (2)
	100% (72)	100% (86)

15,2% ont un Bac (professionnel ou général) comme diplôme le plus élevé, ils sont davantage que l'année dernière (11,1% en 2008). 25,6% ont un CAP ou un BEP comme diplôme le plus élevé (ils étaient 34,7% l'année dernière), 27,9% ont le brevet des collèges (25% l'année dernière), 26,7% n'ont aucun diplôme (ils étaient 23,6% l'année dernière). Seul 2,3% ont un diplôme supérieur au bac (1,4% l'année dernière).

Déscolarisation

Tableau 13 a

Déscolarisation		Age au 1er placement
Oui	42% (37)	14,67
Non	54,5% (48)	12,94
NR	3,4% (3)	

42% disent avoir été déscolarisé à un moment de leur vie. Il n'y a pas de différence entre les filles et les garçons.

Déscolarisation et diplôme obtenu
Tableau 13 b
Ceux qui n'ont aucun diplôme ont été pour 87% d'entre eux déscolarisés Ceux qui ont été déscolarisés, ont aujourd'hui pour 54,1% d'entre eux aucun diplôme, 29,7% le CFG ou le brevet des collèges, 13,5% le CAP ou BEP, un seul a un bac techno. Aucun n'a un bac général ni de diplôme supérieur au bac

Permis de conduire

Avez-vous votre permis de conduire, ou êtes-vous en train de le passer ?
Tableau 14

permis de conduire	Nb. cit.	Fréq.
Oui	15	17,0%
Non	73	83,0%
TOTAL CIT.	**88**	**100%**

17% sont en train ou ont le permis de conduire (autant de filles que de garçons).

Réseaux familiaux, amicaux, amoureux et soutien éducatif des jeunes majeurs

Les parents

Tableau 15a

	2008	2009
Relations avec parents		
Oui	77,8% (56)	70,5% (62)
Non	19,4% (14)	28,4% (25)
NR	2,8% (2)	1,1% (1)
	100% (72)	100% (88)
Fréquence des relations		
Toutes les semaines	33,9% (19)	41,9% (26)
Au moins une fois par mois	48,2% (27)	32,3% (20)
Moins souvent	17,9% (10)	25,8% (16)
	100% (56)	100% (62)
Services des parents		
Oui	60,7% (34)	62,9% (39)
Non	37,5% (21)	37,1% (23)
NR	1,8% (1)	
	100% (56)	100% (62)
Vivre avec eux prochainement		
Oui	11,1% (8)	12,5% (11)
Non	83,3% (60)	85,2% (75)
NR	5,6% (4)	2,3% (2)
	100% (72)	100% (88)

70,5% disent avoir des relations avec leurs parents (77,8% en 2008).

Tableau 15b

type de services avec parents	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	2	3,2%
Des conseils, du soutien moral et affectif	25	39,7%
Des conseils pratiques	16	25,4%
des prêts d'argent ou d'autres aides concernant votre niveau de vi	20	31,7%
TOTAL CIT.	**63**	**100%**

Pour ceux qui ont des relations avec leurs parents, la plupart ont des liens toutes les semaines.

39,7% disent que leurs parents leur donnent des conseils, du soutien moral et affectif. 31,7% des prêts d'argent, et 25,4% des conseils pratiques. Pour 85,2% des jeunes vivre avec leurs parents prochainement n'est pas envisageable.

La fratrie

79 Jeunes Majeurs ont des frères et sœurs
Tableau 16 a

Relations avec fratrie		
Oui	82,8% (48)	73,4% (58)
Non	17,2% (10)	26,6% (21)
NR		
	100% (58)	100%(79)
Fréquence des relations		
Toutes les semaines	41,7% (20)	53,4% (31)
Au moins une fois par mois	35,4% (17)	31% (18)
Moins souvent	22,9% (11)	15,5% (9)
	100% (58)	100% (58)
Services avec fratrie		
Oui	52% (30)	47% (37)
Non	47% (27)	53% (42)
NR	2% (1)	
	100% (58)	100% (79)
Vivre avec eux prochainement		
Oui	27,6% (16)	22,8% (18)
Non	70,7% (41)	74,7% (59)
NR	1,7% (1)	2,5% (2)
	100% (58)	100% (79)

Plus des trois quarts des jeunes disent avoir des relations avec leurs frères et sœurs ou l'un deux. Parmi ceux qui ont des relations avec leurs frères et sœurs, 53,4% les voient (ou les appellent) toutes les semaines. 74,7% n'envisagent pas de vivre avec leurs frères et sœurs prochainement. 22,8% pourraient envisager cette situation. Contrairement pour les parents, ce sont ceux qui ont été placés plus tard qui peuvent envisager de vivre avec leurs frères et sœurs.

Autre proche de la famille

42% déclarent être en relation avec un autre proche de la famille autre que les parents ou les frères et sœurs. Parmi ceux qui déclarent avoir des relations avec d'autres proches de la famille, 37,3% parlent d'un oncle ou d'une tante, 31,3% de cousins, 20,9% de grand parent, 6% d'un beau parent, et 4,5% d'un tuteur.

Si oui (pour 37 JM), qui sont-ils ?
Tableau 17

qui sont les proches de la famille	Nb. cit.	Fréq.
Un(e) ou des oncles/tantes	25	37,3%
Un (e) ou des cousins	21	31,3%
Un (e) ou des grand parents	14	20,9%
Un ou des beau(x) parent(s)	4	6,0%
Un ou des tuteurs	3	4,5%
TOTAL CIT.	**67**	**100%**

Amitiés

Avez-vous des amis proches au sein de la structure ?
Tableau 18 a

Amis dans foyer	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	1,1%
Oui	52	59,1%
Non	35	39,8%
TOTAL CIT.	**88**	**100%**

59,1% disent avoir des amis proches au sein de la structure (47,2% l'année dernière).

Avez-vous des amis proches en dehors de la structure ?
Tableau 18b

Amis hors foyer	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	1,1%
Oui	79	89,8%
Non	8	9,1%
TOTAL CIT.	**88**	**100%**

Près de 90% disent avoir des amis proches en dehors de la structure.

Ceux qui n'ont pas d'amis au sein de la structure, en ont tous en dehors :
Tableau 18 c

Amis hors foyer	Nb. cit.	Fréq.
Oui	22	100%
Non	0	0,0%
TOTAL CIT.	**22**	**100%**

Parmi ceux qui disent ne pas avoir d'amis dans la structure, tous en ont à l'extérieur.

Vous amis vous rendent-ils des services (oui pour 60 JM) ?
Tableau 18 d

type de service amis	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	9	5,7%
Des conseils, du soutien moral et affectif	75	47,8%
Des services pratiques	52	33,1%
Des prêts d'argent ou d'autres aides concernant votre niveau de vi	21	13,4%
TOTAL CIT.	**157**	**100%**

Pour 47,8% leurs amis leur donnent des conseils et du soutien moral, 33,1% des services pratiques, et 13,4% des prêts d'argent.

Equipe éducative

A quelle fréquence rencontrez-vous l'équipe éducative ?

Tableau 19 a

Fréquence des relations avec les éducateurs		Age moyen
Tous les jours	15,9% (14)	18,26
Plusieurs fois par semaine	55,7% (49)	18,72
Moins souvent	26,1% (23)	19,03
NR	2,3% (2)	
	100% (88)	18,73

Plus de la moitié rencontrent les éducateurs plusieurs fois par semaine. 26,1% moins d'une fois par semaine, et 15,9% tous les jours. Il n'y a pas de différence entre les sexes. Ils voient plus les éducateurs que l'année dernière. Par contre ce sont les plus jeunes, qui viennent le plus souvent solliciter les éducateurs

Pour quelles raisons ?

Tableau 19 b

raisons sollicte	Nb. cit.	Fréq.
Pour des raisons administratives	76	22,0%
Pour des questions sur votre orientation scolaire, professionnelle	56	16,2%
Pour des questions personnelles	52	15,0%
Pour des questions du quotidien	50	14,5%
Pour des questions de santé	47	13,6%
Sans raison particulière	33	9,5%
Pour des problèmes de logement	31	9,0%
Non réponse	1	0,3%
TOTAL CIT.	**346**	**100%**

Les jeunes viennent solliciter les éducateurs tout d'abord pour des questions administratives, ensuite par rapport à leur orientation, puis pour des questions personnelles, du quotidien. Ils viennent davantage rencontrer les éducateurs pour des questions liées à leur santé qu'en 2008.

Pensez vous que vous garderez des liens avec les éducateurs ?
Tableau 19 c

Garder des liens après la sortie		Age moyen au premier placement
Oui	62,5% (55)	13,39
Non	10,2% (9)	12,4
NR	27,3% (24)	
	100% (88)	13,68

62,5% disent qu'ils garderont des liens avec les éducateurs.
Ceux qui pensent garder des liens ont été placés plus tard que les autres.
Il n'y a pas de différence entre les filles et les garçons.

- **La santé**

Au cours de l'année dernière, avez-vous consulté au moins une fois ?
Tableau 20 a

Consultations depuis un an	Tous les jeunes majeurs	Les filles	Les garçons
Un généraliste	85,20%	86,30%	83,80%
Un dentiste	50%	60,80%	45,90%
Un psychologue	47,70%	52,90%	43,20%
Un gynécologue	36,40%	51%	
Un ophtalmologiste	23,90%	29,40%	27,00%
Un dermatologue	22,70%	27,50%	16,20%
Un infirmier	21,60%	21,60%	10,80%
Une assistante sociale	14,80%	19,60%	10,80%
Un psychiatre	13,60%	17,60%	5,40%
Un kinésithérapeute	5,70%	5,90%	5%
Aucune consultation	1,10%	2%	0%
NR	3,40%	3,90%	2,70%

Les jeunes consultent moins que l'année dernière. Ils étaient 87,5% à avoir consulté un médecin généraliste en 2008, ils sont aujourd'hui 85,2 %.

Les consultations chez les filles :
Les filles consultent moins que l'année dernière (toutes professions médicales confondues). En 2008, les filles consultaient plus que les autres filles de leur âge, cette année, elles ont les mêmes pourcentages (86,3% des filles de l'association ont vu un médecin généraliste au moins une fois dans l'année, 88% chez les filles de leur âge dans la population française).

Consultations chez les garçons :
Les garçons quant à eux, consultent de la même manière que l'année dernière.

Si vous avez consulté un psychiatre ou un psychologue, à quelle fréquence ?
Tableau 20 b

consultation psy	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	2	4,4%
Au moins une fois par mois	34	75,6%
Moins souvent	9	20,0%
TOTAL OBS.	**45**	**100%**

Parmi ceux qui ont consulté un psychiatre ou un psychologue, 75,6% d'entre eux l'ont rencontré au moins une fois par mois.

IVG

Avez-vous déjà subi une IVG ?
Tableau 21 a

IVG		Age au 1er placement
Oui	15,7% (8)	14,88
Non	70,6% (36)	13,44
NR	13,7% (7)	
	100% (51)	13,68

15,7 % des filles déclarent avoir déjà subi une IVG. Pour l'année précédente, en 2008, nous avions un chiffre de 25,6%.

Vie civique

Êtes-vous inscrit sur les listes électorales ?
Tableau 22 a

liste electorale	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	2	2,3%
Oui	33	37,5%
Non	53	60,2%
TOTAL OBS.	**88**	**100%**

37,5% sont inscrits sur les listes seulement (37,5% en 2008).

Pourquoi ?
Tableau 22b

pourquoi pas inscrit	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	5	9,4%
Parce que ça ne vous interesse pas	12	22,6%
Parce que vous n'avez pas la nationalité française	23	43,4%
Parce que vous venez juste d'avoir 18 ans	13	24,5%
TOTAL OBS.	**53**	**100%**

Ceux qui ne sont pas inscrits (53 personnes), pour 43,4% d'entre eux c'est parce qu'ils n'ont pas la nationalité française. Ensuite, ils ne sont pas inscrits pour 24,5% d'entre eux parce qu'ils viennent juste d'avoir 18 ans, et 22,6% parce que ça ne les intéressent pas.

- **Avenir**

Avez-vous des craintes concernant l'avenir ?
Tableau 24 a

craintes avenir	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	1,1%
Oui	76	86,4%
Non	11	12,5%
TOTAL OBS.	**88**	**100%**

86,4% disent avoir des craintes concernant leur avenir (86,1% en 2008).

Si oui, lesquelles ?
Tableau 23 b

Craintes	2009	évolution entre 2008-2009
Logement	71,60%	↓ 0,6
Financier	61,40%	↓ 2,5
Professionnel	60,20%	↑ **13**
Familial	35,20%	↑**10,2**
Santé	23,90%	↑ 2,1
Scolarité	21,60%	↑ 2,2
Psychologique	21,60%	↑ **7,7**
Relations amoureuses	17%	↓ 1,1
Quotidien	14,80%	↓ **7,4**
Régularisation de titres de séjour	11,40%	Non renseigné
Pénal	5,70%	↓ 1,2
NR	13,60%	

La crainte la plus stable depuis 2008

- 71,6% témoignent de craintes concernant le logement (72,2% en 2008)

Les évolutions en baisse

- 61,4% au niveau financier (63,9% en 2008)
- 14,8% ont des craintes concernant leur gestion du quotidien (22,2% en 2008)

Les évolutions en hausse

- 60,2% professionnellement (ils n'étaient que 47,5% en 2008)
- 35,2% au niveau familial (25% en 2008)
- 21,6% pour leur scolarité (19,4% en 2008)

- 23,9% pour leur santé (20,8% en 2008)
- Des difficultés psychologiques pour 21,6% d'entre eux (ils n'étaient que 13,9% l'année dernière).

Le logement prévu à la sortie

Savez vous où vous allez vivre ensuite ?

34,1% savent où ils vont vivre à la suite de la prise en charge (43,1% l'année dernière
Si oui, où ?
Tableau 24

Logement à la sortie	2009	Age au 1er placement	evolution entre 2008-2009
En logement personnel ou colocation	30% (9)	14,4	↑ 1
En FJT	26,7% (8)	11,88	↑ **4,1**
Chez un conjoint	16,7% (5)	12,2	↑ **3,8**
Chez vos parents ou l'un d'eux	10% (3)	13,67	↑ 0,3
Autre	6,7% (2)	16	↓5,3
Chez un membre de votre famille	3,3% (1)	17	↓ 3,2
En foyer d'adultes handicapés	3,3% (1)	12	↑3,3
NR	3,3% (1)	17	–
	100% (30)	13,5	

- 30% vont vivre en logement personnel ou en colocation, ils ont été placés à 14,4 ans en moyenne
- 26,7% vont partir en FJT, ce sont ceux qui ont été placés les plus jeunes, 11,88 ans (+ 4,1 points depuis 2008)
- 16,7% chez un conjoint, ils ont été placés à 12,2 ans en moyenne (+ 3,8 points depuis 2008)

Lorsque vous vous présentez, dites vous que êtes placé ?
Tableau 25

Dire qu'on est placé		Age au 1er placement
Oui toujours	15,9% (14)	14,71
Non pas toujours	45,5% (40)	13,74
Non jamais	35,2% (31)	13,26
NR	3,4% (3)	16
	100% (88)	13,78

Seuls 15,9% n'ont pas de difficultés de dire qu'ils sont placés. Ce sont ceux qui sont placés depuis plus longtemps qui ne le disent jamais. Plus ils sont placés longtemps moins ils veulent le dire.

Si le C.J.M s'arrêtait, savez vous ?
Tableau 26

si CJM s'arrête	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	13	14,8%
Gérer votre budget	57	64,8%
Gérer vos dossiers administratifs (sécu, logement...)	32	36,4%
Trouver un logement	27	30,7%
Vivre dans une structure autonome	46	52,3%
Organiser vos suivis médicaux	54	61,4%
TOTAL OBS.	**88**	

Si le C.J.M s'arrêtait, 64,8% savent gérer un budget, 61,4% organiser leurs suivis médicaux, 52,3% vivre dans une structure autonome, 36,4% gérer leurs dossiers administratifs, 30,7% trouver un logement.

S'il y avait un service de suite, aimeriez vous y aller ?
Tableau 27

service de suite	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	16	18,2%
Oui	55	62,5%
Non	17	19,3%
TOTAL OBS.	**88**	**100%**

62,5 % déclarent qu'ils aimeraient aller à un service de suite s'il existait.

Annexe 5: tableaux des enquêtés

Professionnels des structures	Structures
Educatrice 1	Jaws
Educatrice 2	Jaws
Educatrice 3	Jaws
Educatrice 4	Kirra
Educateur 5	Kirra
Educatrice 6	Belharra
Educatrice 7	Belharra
Educateur 8	Belharra
Educatrice 9	Belharra
Psychologue	Kirra
Professionnels de l'ASE	**Département**
Educateur ASE	75
Educatrice ASE	75
Educatrice ASE	94
Educatrice ASE	94
Educatrice ASE	91
Inspectrice ASE	94
Inspectrice ASE	94
Ex Inspectrice ASE	75

Les Jeunes	Age	Structure	Catégorie
Boris	22	Kirra	Détaché
Mathieu	20	Kirra	Détaché
Samuel	20	Kirra	Reconnaissant
Marie	23	Kirra	Reconnaissant
Muriel	23	Jaws	Reconnaissant
Tarik	20	Jaws	Détaché
Jonathan	20	Jaws	Reconnaissant
Rémi	20	Jaws	Dévalorisé
Sarah	19	Belharra	Reconnaissant
Anne	18	Belharra	Reconnaissant
Myriam	19	Belharra	Reconnaissant
Ninon	20	Belharra	Dévalorisé
Zouina	19	Belharra	Dévalorisé
Jeanne	20	Belharra	Dévalorisé
Zoé	19	Belharra	Dévalorisé
Soraya	19	Belharra	Détaché
Noemie	20	Belharra	Détaché
Julie	19	Belharra	Reconnaissant